



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil n°121 du 21 juillet 2023

- Agence régionale de santé Occitanie (ARS)
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS34)
- Direction Départementale des finances publiques (DDFIP34)
- Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM34)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
- Direction des relations avec les collectivités locales - Bureau de l'environnement (PREF34 DRCL BE)
- Direction des sécurités - Bureau des élections et de la représentation de l'État (PREF34 DS BERE)
- Direction des sécurités - Bureau des préventions et des polices administratives (PREF34 DS BPPA)
- Secrétariat général - Commission départementale d'aménagement commercial (PREF34 SG CDAC)
- Secrétariat général - Mission de coordination interministérielle (PREF34 SG MCI)
- Sous-préfecture de Lodève (PREF34 SPL)
- Voies navigables de France (VNF)

ARS34_AP Renouvellement Autorisation SESSAD LA PINEDE_J- ACOU_validé_ _____	2
ARS34_Décision tarifaire n°25842-CB 2023-1-SAMSAH_GIHP-1 ____	5
ARS34_Décision tarifaire n°26098-CB 2023-1-ESAT CATAR _____	7
DDETS34_AP n°2023-0026 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses CHORUS ____	9
DDETS34_AP n°-XVIII-197-Promotion-juillet 2023 _____	12
DDFIP34_AP commission de sélection_recrutement sans concours AAFIP 2023 _____	126
DDFIP34_AP_Delegation_Conciliateur fiscal _____	127
DDTM34_ AP n°2023_00008 portant organisation de la DDTM34 ____	128
DDTM34_AP n°DDTM34-2023-07-14085_composition comission - départementale préservation espaces naturels _____	134
DDTM34_AP n°DDTM34-2023-07-14086-moustiques _____	138
DDTM34_AP n°DDTM34-2023-07-14097 _____	162
DDTM34_APn°DDTM34-2023-07-14071_prescriptions station traitement des eaux usées_Galargues _____	164
DDTM34_Décision representation commission securite accessibilit- e DDTM34 _____	172
DREAL34_AP n°2023-S-8_DEP_grande_nacre_institut_P_Ricard ____	188
DREAL34_AP n°DREAL-OCC-2022-S-18_Interdépartemental DEP - Cystude d'Europe-CEN OCC _____	192
DREETS_AP n°2023-34-01-1_Affectation SIT Herault juillet 2023- 1 _____	199
PREF34_DRCL_BE_AP n°2023.07.DRCL.0372 SNCF LNMP _____	205
PREF34_DRCL_BE_Arrêté_n°AP 2023.07.DRCL.0368_Autorisati- on_de_pénétrer_et_d'occuper_temporairement_Collège_Marauss- an _____	207

PREF34_DS_BERE_AP n°2023-07-DS-446 du 21 juillet 2023 portant récompense pour acte de courage et dévouement pour 7 policiers _____	210
PREF34_DS_BPPA_AP n° 2023-07-DS-0443 - Arrêté d'homologa- tion - Circuit CMX SX Saturargues _____	212
PREF34_DS_BPPA_AP n°2023.07.DS.0439 Arrêté préfectoral VNF Agde du 15 Août 2023 _____	218
PREF34_DS_BPPA_AP n°2023.07.DS.0439 Arrêté préfectoral VNF Agde du 25 Août 2023 _____	220
PREF34_SG_CDAC_AP n°2023-09-01 portant composition CDAC .	222
PREF34_SG_MCI_AP n°2023-07-0007_surclassement_demo_Po- rtiragnes _____	224
PREF34_SPL_AP n°23-III-063_DOM-CAP_2000 _____	226
PREF34_SPL_AP n°23-III-064_DOM_COLIBRI _____	228
VNF_AP n°2023-07-DS-0432_Festival CONVIVENCIA Frontignan +annexe _____	230

ARRETE PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DU SERVICE D'EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD) LA PINEDE SITUE A JACOU (34) ET GERE PAR L'ASSOCIATION EDUCATIVE LA PINEDE (AELP)

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L313-5 ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la Loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (OTSS) et notamment son article 75 ;

VU le Décret n°2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le Décret du 20 avril 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie - M. JAFFRE (Didier) ;

VU l'Arrêté du 14 mars 2008 portant modification de l'agrément de l'IME La Pinède géré par l'association éducative La Pinède à Jacou comportant la création d'un SESSAD de 25 places ;

VU l'Arrêté du 20 janvier 2020 portant modification de l'autorisation du service d'éducation spéciale et de soins à domicile « SESSAD La Pinède » situé à Jacou et géré par l'association éducative La Pinède (AELP) par modification du public accueilli et extension non importante de capacité ;

VU le dernier Arrêté d'autorisation du 18 mai 2021 portant modification de l'autorisation du service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) La Pinède situé à Jacou (34) et géré par l'association éducative la Pinède (AELP), par extension non importante de capacité ;

VU la Décision ARS OCCITANIE n°2022-1843 en date du 20 avril 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

VU la Décision n°2022-3397 du 22 juillet 2022 portant modification de la décision n°2022-1843 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

VU la lettre interministérielle du 25 mai 2021, relatif à la prolongation du moratoire sur les évaluations règlementaires jusqu'au 31 décembre 2021, pour les évaluations prévues entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, dans le cadre du report de l'entrée en vigueur du nouveau référentiel d'évaluation ;

CONSIDERANT que le gestionnaire n'a pas transmis d'évaluation externe conformément au moratoire accordé pour les évaluations prévues entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 ;

CONSIDERANT qu'en l'absence d'injonction de la part de l'ARS, au moins un an avant la date du renouvellement, l'autorisation est réputée renouvelée par tacite reconduction ;

CONSIDERANT que les prochaines évaluations seront soumises au nouveau référentiel et outils d'évaluation publiés par la Haute Autorité de Santé (HAS) en date du 10 mars 2022 ;

SUR PROPOSITION du Directeur de la Délégation Départementale de l'Hérault pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'autorisation accordée au SESSAD la Pinède, situé à Jacou (34) est renouvelée par tacite reconduction à compter du 14 mars 2023 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 14 mars 2038.

ARTICLE 2 : La capacité totale du service est inchangée et fixée à 36 places pour les enfants, adolescents et jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle (24 places) et des troubles du spectre de l'autisme (12 places).

ARTICLE 3 : Les caractéristiques du service seront répertoriées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

Identification du gestionnaire :

Association Educative La Pinède (AELP)
14 Avenue Cyprien Olivier - 34 830 JACOU

N° FINESS EJ : 34 000 047 0

Identification de l'établissement principal:

SESSAD LA PINEDE
14 avenue Cyprien Olivier 34 830 JACOU

N° FINESS ET : 34 001 738 3

Code catégorie établissement : 182 – Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

Spécialisation		Public accueilli ou accompagné		Mode d'accueil et d'accompagnement		Capacité totale
Code	libellé	code	libellé	code	libellé	
840	Accompagnement précoce de jeunes enfants	117	Déficience intellectuelle	16	Prestation en milieu ordinaire	2
		437	Trouble du spectre de l'autisme			2
841	Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et la scolarisation	117	Déficience intellectuelle			20
		437	Trouble du spectre de l'autisme			8
842	Préparation à la vie professionnelle	117	Déficience intellectuelle			2
		437	Trouble du spectre de l'autisme			2

ARTICLE 4 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations réglementaires.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article L313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7 : Le Directeur de la délégation départementale de l'Hérault pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Président de l'organisme gestionnaire AELP sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Le 11 juillet 2023

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, la Responsable
du Pôle médico-social



Régine MARTINET

DECISION TARIFAIRE N°25842 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2023 DE
SAMSAH GIHP MONTPELLIER - 340021203

Le Directeur Général de l'ARS Occitanie

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Occitanie ;
- VU La décision n°2022-1843 de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS Occitanie vers le Délégué départemental de l'Hérault en date du 20 avril 2022 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 26/12/2012 de la structure Service d'accompagnement médico-social adultes handicapés dénommée SAMSAH GIHP MONTPELLIER (340021203) sise 1 CHE DE BORIE 34170 CASTELNAU LE LEZ 34170 Castelnaud-le-Lez et gérée par l'entité dénommée GIHP (340788918) ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SAMSAH GIHP MONTPELLIER (340021203) pour 2023 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 26/06/2023, par La Délégation Départementale de l'Hérault ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date 07/07/2023;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 12/07/2023

DECIDE

- Article 1^{er} A compter du 01/01/2023, le forfait global de soins est fixé à 350 886,75 € au titre de 2023.
Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit, en application de l'article R314-111 du CASF, à 29 240,56 €.
- Soit un forfait journalier de soins de 43,86 €.
- Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à:
- forfait annuel global de soins 2024: 371 886,75 € (douzième applicable s'élevant à 30 990,56 €)
 - forfait journalier de soins de reconduction de 46,49 €
- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 17 Cours de Verdun BORDEAUX 33074 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Occitanie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire GIHP (340788918) et à l'établissement concerné.

Fait à Montpellier,

le 12 juillet 2023

Le directeur départemental

Pour Le Directeur Général de
l'Agence Régionale
de Santé Occitanie et par délégation,
Le Directeur de la Délégation
Départementale de l'Hérault,


Mathieu PARDELL

DECISION TARIFAIRE N°26098 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR 2023 DE L'ESAT CATAR - 340782341

Le Directeur Général de l'ARS Occitanie

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté ministériel du 24/04/2023 publié au Journal Officiel du 08/06/2023 fixant les tarifs plafonds mentionnés à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnées au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de HERAULT ;
- VU le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.) dénommée ESAT CATAR (340782341) sise 10, R, RENE LAENNEC, 34120 PEZENAS 34120, Pézenas et gérée par l'entité dénommée ASSOC CENTRE HERAULT (340789551);

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023, au titre de 2023, la dotation globale de financement est fixée à 709 054,26 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit:

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
--	-----------------------------	--------------------------

DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0,00
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	0,00
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	0,00
	- dont CNR	0,00
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	0,00
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	709 054,32
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Reprise d'excédents	0,00
		TOTAL Recettes

Dépenses exclues du tarif : 0,00 €

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 59 087,86 €.
Le prix de journée est de 63,03 €.

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globale de financement 2024: 709 054,32 €
(douzième applicable s'élevant à 59 087,86 €)
- prix de journée de reconduction : 63,03 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 17, Cours de Verdun, BORDEAUX, 33074 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Occitanie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOC CENTRE HERAULT (340789551) et à l'établissement concerné.

Fait à Montpellier,

Le 13 juillet 2023

le directeur départemental

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie,
Le Directeur de la Délégation Départementale
de l'Hérault,

Mathieu PARDELL



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi
du travail et des solidarités**

Affaire suivie par : SM
Téléphone : 04 67 22 88 88
Mél : ddets-direction@herault.gouv.fr

Montpellier, le 04 avril 2023

ARRÊTÉ DU DIRECTEUR DE LA DDETS N° 2023 / 0026

portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités par intérim

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2002 relatif à l'organisation et aux missions des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités ;

VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Hughes MOUTOUH en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe) à compter du 19 juillet 2021 ;

VU l'arrêté du 31 août 2021 nommant M. Nicolas CADÈNE, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Hérault ;

VU la décision chargeant M. Nicolas CADÈNE, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Hérault d'exercer par intérim les fonctions de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Hérault à compter du 1^{er} avril 2023 ;

VU l'arrêté n°2023.03.DRCL.088 du 28 mars 2023 portant délégation de signature de M. Hughes MOUTOUH, préfet de l'Hérault à M. Nicolas CADÈNE, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités par intérim,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Subdélégation permanente de signature est donnée, à effet de signer pour le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Hérault, en matière d'ordonnancement secondaire, à :

- Mme Dominique OULLIÉ, cheffe de cabinet,
- Mme Ève DELOFFRE, directrice départementale adjointe.

ARTICLE 2 :

En cas d'empêchement des directeurs départementaux adjoints, la subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est accordée à :

- Mme Carole DAVILA, cheffe du pôle inclusion sociale et logement, et en cas d'empêchement à Mme Béatrice LICOUR, cheffe de pôle adjointe inclusion sociale et logement pour les BOP104/135/157/177/183/216/303 et 304 dans la limite de 25 000 €.
- M. Nicolas TINIÉ, chef de pôle adjoint emploi, ville et cohésion territoriale pour le BOP147 dans la limite de 5 000 €.

En cas d'absence concomitante du directeur, des directeurs adjoints, des chefs de pôle et chefs de pôles adjoints précités, subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les BOP104/135/147/157/177/183/216/303 et 304 est accordée à M. Pierre SAMPIETRO, chef du pôle travail et mutations économiques.

ARTICLE 3 :

Subdélégation permanente est donnée, à effet de valider dans l'application informatique de l'État, Chorus, les transactions liées à l'exécution des dossiers rattachés aux unités opérationnelles (UO) et centre prescripteurs dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Mme Ève DELOFFRE, directrice départementale adjointe,
- M. Steve MANIKON, secrétaire administratif de classe normale,
- Mme Chantal TURMEL, secrétaire administrative de classe supérieure,
- Mme Claire CHARMASSON, secrétaire administrative de classe normale,

et chacun(e) dans la limite de ses attributions fonctionnelles, à :

- Mme Dominique OULLIÉ, cheffe de cabinet,
- Mme Carole DAVILA, cheffe du pôle inclusion sociale et logement,
- M. Pierre SAMPIETRO, chef du pôle travail et mutations économiques,
- Mme Béatrice LICOUR, cheffe de pôle adjointe inclusion sociale et logement,
- M. Bruno LABATUT-COUAIRON, chef de pôle adjoint travail et mutations économiques,
- M. Nicolas TINIÉ, chef de pôle adjoint emploi, ville et cohésion territoriale,
- Mme Gina MILLIET, cheffe de l'unité « Droit au logement »,
- Mme Martine COURTIAL, cheffe de l'unité « Contrats de ville de l'arrondissement de Béziers, du Bassin de Thau et de Lunel »,
- M. Mohamed MAZOUZI, chef de l'unité « Contrats de ville de Montpellier et Lodève »,
- M. Guillaume KLEIN, chef de l'unité « Populations vulnérables »,
- M. Jérôme THÉRON, chef de l'unité « Accueil, hébergement, insertion »,
- Mme Farah BENSETTI, adjointe au chef de l'unité « Accueil, hébergement, insertion »,
- Mme Nelly FERRANDEZ, adjointe au chef de l'unité « Populations vulnérables »,
- Mme Cécile LELAURIN, adjointe à la cheffe de l'unité « Droit au logement ».

ARTICLE 4 :

Subdélégation permanente est donnée, à effet de valider les ordres de missions et états de frais dans l'application informatique de l'État Chorus DT (déplacement temporaire), aux directeurs départementaux adjoints, et, en cas d'empêchement de ces derniers, aux chefs de pôles et chefs de pôle adjoints dans le cadre du processus décisionnel arrêté par le secrétariat général commun départemental.

ARTICLE 5 :

Toutes les subdélégations antérieures au présent arrêté en matière d'ordonnancement secondaire recettes et des dépenses sont abrogées.

La signature du sub-délégué et sa qualité devront être précédées de la mention suivante : « Pour le préfet de l'Hérault et par délégation, le... ».

Il est rappelé que sont réservées à la signature du préfet de l'Hérault :

- les conventions conclues au nom de l'État avec les collectivités territoriales, leurs groupements ou leurs établissements publics pour un montant supérieur à 90 000 € ;
- la saisine du ministre compétent suite au refus de visa de l'autorité chargée du contrôle financier ;
- la réquisition du comptable public.

ARTICLE 6 :

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de la région Occitanie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le directeur départemental par intérim

P/ le préfet et par délégation
Le directeur départemental de
l'emploi du travail et des solidarités
par intérim
Nicolas CADENE

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté ou de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site www.telerecours.fr

**ARRETE N°23-XVIII-197
PREFET**

Accordant la médaille d'honneur du Travail
A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023

Le Préfet de département

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur AASSINE Djamel**
Directeur commercial, ALTRAD INTERNATIONAL, FLORENSAC.
demeurant à Entre-Vignes
- **Madame ABBAL Martine**
Vendeur itinérant p.r.a, A3PRO, PEZENAS.
demeurant à Nissan-lez-Enserune
- **Madame ABDELHALIM Valerie**
Gestionnaire traitements des mails, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L
HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ABRAHAM Thierry**
Cadre conseiller, CIE IBM FRANCE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS
- **Madame ADJEMI Nadia**
Assistante de direction, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC ROUSSILLON,
CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur AFKIR Majid**
Coffreur, SOGEA SUD BATIMENT, MONTPELLIER.
demeurant à LATTES
- **Madame AGGOUN Stéphanie**
Sage-femme, POLYCLINIQUE SAINT ROCH, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE
- **Madame AGNESE Nathalie**
Conseiller retraite, KLESIA AGIRC ARRCO, PARIS 17.
demeurant à MUDAISON
- **Monsieur AGULLO Laurent**
Assistant administratif, EPUR LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à POUSSAN
- **Madame AILLAUD Emmanuelle**
Responsable recrutement, ACM HABITAT (OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE), MONTPELLIER.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur AINAOUI Aissa**
Animateur d'equipe, GIE AG2R, BEZIERS.
demeurant à SETE
- **Monsieur AIT AMER Thierry**
Ingénieur de production informatique, POLE EMPLOI, MONTREUIL.
demeurant à LE CRES
- **Monsieur AIT MBARKA Fathallah**
Agent technique, EIFFAGE CONSTRUCTION SUD-EST, VAUVERT.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame AKHARCHAM Sabah**
Manager des ventes, VETIR, BALARUC-LE-VIEUX.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur ALBO Philippe**
Responsable service maintenance, CASTEL FRERES, BEZIERS.
demeurant à Puisserguier
- **Madame ALCORLO SANCHEZ Anna**
Directrice de résidence, ODALYS RESIDENCES, AIX-EN-PROVENCE.
demeurant à Colombiers
- **Madame ALLAIN Sylvie**
Infirmiere de bloc operatoire, S A GESTION CLINIQUE DU PARC, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à CLARET
- **Madame AMIEL Sandrine**
Gestionnaire clientèle patrimoniale, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame ANDREAU Joëlle**
Chef de secteur, POMONA, BERRE L'ETANG.
demeurant à GIGEAN

- **Madame ANDRIES Sabine**
Commerciale, SAINT-GOBAIN GLASS SOLUTIONS SUD-EST, VILLEURBANNE.
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur ANGELI Thomas**
Directeur d'agence, SOGEA SUD BATIMENT, MONTPELLIER.
demeurant à GIGNAC

- **Monsieur ANTOINE Mireille**
Comptable confirmée, L'OCCITANE AUTOMOBILES, PEZENAS.
demeurant à Bessan

- **Monsieur ANTOINE Philippe**
Charge d'affaire en bureau d'etudes, LE RESERVOIR MASSAL, AGDE.
demeurant à PAULHAN

- **Monsieur AOUAMRIA Olivier**
Conducteur mini benne, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, LUNEL.
demeurant à LUNEL

- **Monsieur AREVALO Mariano**
Employé des cuisines, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER,
LAMALOU-LES-BAINS.
demeurant à Hérépian

- **Madame AREVALO Valérie**
Employée des cuisines, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER,
LAMALOU-LES-BAINS.
demeurant à Hérépian

- **Monsieur ARNAU Roger**
Pilote de ligne, J. & C., NISSAN-LEZ-ENSERUNE.
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE

- **Monsieur ASKAR Jean-Sayed**
Ingénieur, GRID SOLUTIONS, MONTPELLIER.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ

- **Monsieur ASSENAT Patrice**
Chauffeur, EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, SAINT-THIBERY.
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS

- **Madame ASSIE Elise**
Référente technique, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Madame ASSOULY Caroline**
Inspecteur commercial, AXA FRANCE IARD, PARIS 9.
demeurant à LE CRES

- **Monsieur AUDINOS David**
Technicien physique de préparation, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET
DEVELOPPEMENT, CHILLY-MAZARIN.
demeurant à BRISSAC

- **Madame AUMERCIER Celine**
Conseillère clientèle de professionnels, BANQUE POPULAIRE DU SUD, JACOU.
demeurant à SAINT-DREZERY

- **Madame AURIGNAC Marie-Josée**
Assistante menagere, 2CLEAN, SAINT-GELY-DU-FESC.
demeurant à MIREVAL
- **Madame AURIOL Sandrine**
Employée commerciale, BARTHEZ BIS, THEZAN-LES-BEZIERS.
demeurant à Cessenon-sur-Orb
- **Madame AVELLANEDA Alexandra**
Conseillère de vente, DAMART, MONTPELLIER.
demeurant à MURVIEL-LES-MONTPELLIER
- **Monsieur AZEMARD Frederic**
Directeur adjoint, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET D
ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à Sète
- **Madame BACQUET Sandrine**
Technicienne de laboratoire, INOVIE LABOSUD, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BAEZ Carine**
Conseillère de vente, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à SAINT-JUST
- **Monsieur BAJADA Frédéric**
Magasinier vendeur p.r.a, L'OCCITANE AUTOMOBILES, PEZENAS.
demeurant à Espondeilhan
- **Monsieur BARABAN Patrick**
Agent de nettoyage, J. & C., NISSAN-LEZ-ENSERUNE.
demeurant à CAZOULS-LES-BEZIERS
- **Madame BAR Elodie**
Diplôme universitaire de technologie technicien de laboratoire analyses biologiques et
biochimiques, INOVIE LABOSUD, MONTPELLIER.
demeurant à Montpellier
- **Monsieur BARRAL Jean Pierre**
Agent technique, INEO MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON ET PAR
ABREVIATION INEO MPLR, LATTES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BARRO Elodie**
Commerciale, PRO BTP, MARSEILLE 10.
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame BASSALADE Florence**
Employée, POLE EMPLOI, MONTPELLIER.
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Madame BASSET Patricia**
Hôtesse de caisse essence, AUCHAN HYPERMARCHÉ, SETE.
demeurant à SETE
- **Monsieur BASTIDE Fabien**
Agent d'entretien et d'infrastructure, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS

- **Madame BAZOT Anelise**
Responsable des aides aux partenaires, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L
HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à Montferrier-sur-Lez

- **Monsieur BEC Arno**
Cadre de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à SAINT-GEORGES-D'ORQUES

- **Madame BECCANI Mireille Amélie**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à Agde

- **Madame BEC Caroline**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, PARIS 20.
demeurant à MONTPEYROUX

- **Madame BECOURT Djamila**
Stores account manager, PHILIPS FRANCE COMMERCIAL, SURESNES.
demeurant à VILLETTELLE

- **Madame BEDOS Marie Lise**
Visiteuse medicale, CHIESI SAS, BOIS-COLOMBES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur BEILLARD Michel**
Responsable support logiciel, SMAG, CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
demeurant à MARSILLARGUES

- **Monsieur BELHOUSSAINE Ahmed**
Chef d'équipe, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-GENIES-DES-MOURGUES

- **Madame BELL Julie**
Conseiller placement emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT L'HERAULT.
demeurant à SOUBES

- **Madame BELTEMPO Audrey**
Directrice agence bancaire, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à Montagnac

- **Madame BENAZET SOPHIE**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame BENESSIS Muriel**
Employée commerciale, CSF, VILLEVIEILLE.
demeurant à Entre-Vignes

- **Madame BENOIT Virginie**
Agent de service hospitalier, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER,
LAMALOU-LES-BAINS.
demeurant à Puissalicon

- **Monsieur BENSALD Saïd**
Agent entretien d'infrastructure, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, LA
GRANDE-MOTTE.
demeurant à Lattes

- **Madame BENSaid Zohra**
Gestionnaire paie, SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE GM ET ASSOCIES SA, AGDE.
demeurant à AGDE
- **Monsieur BENSALÉM Abdelkader**
Ouvrier paysagiste hautement qualifié, BRL ESPACES NATURELS, NIMES.
demeurant à LODEVE
- **Monsieur BERAL Arnaud**
Opérateur préparateur véhicule, LES TRAVAUX DU CAPISCOL, VILLENEUVE-LES-BEZIERS.
demeurant à Villeneuve-lès-Béziers
- **Madame BERGER Isabelle**
Gestionnaire de projets, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à Saint-Drézéry
- **Monsieur BERNARD Alain**
Technicien conseil accueil expert, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à Canet
- **Madame BERNAUD Benedicte**
Conseillère offres de service, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET
D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à RESTINCLIERES
- **Madame BERTAL Marlise**
Gestionnaire contrat adp, ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE PERSONNES,
MONTPELLIER.
demeurant à CANET
- **Monsieur BERTON Yann**
Unit plant manager, O-I FRANCE SAS, BEZIERS.
demeurant à PORTIRAGNES
- **Madame BERTRAND Karine**
Assistante méthodes, SODAPEM, SOMMIERES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BESSERER Claudine**
Cadre supérieur, ROYAL CANIN SAS, AIMARGUES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BESSIERES Cyril**
Conseiller de clientèle, BANQUE CIC SUD OUEST, BORDEAUX.
demeurant à SERVIAN
- **Monsieur BEZES Stéphane**
Responsable service technique, CASINO DE GRUISSAN, GRUISSAN.
demeurant à CERS
- **Monsieur BIBI Said**
Chef d'équipe, EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, JUVIGNAC.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BILAVARN Vathana**
Ingenieur de production si, POLE EMPLOI, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à FONTANES

- **Monsieur BLACHE Nicolas**
Conseiller commercial banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur BLANC Pierre-Alain**
Conseiller en evolution professionnelle, POLE EMPLOI, SETE.
demeurant à POUSSAN
- **Madame BLANC Rachel Mathilde**
Infirmiere diplômée d'etat, S A GESTION CLINIQUE DU PARC, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à Beaulieu
- **Monsieur BLANS Gregory**
Referent recouvrement, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur BLIN Richard**
Pilote de ligne, SOCIETE AIR FRANCE, MARIGNANE.
demeurant à LATTES
- **Madame BOBER Aurore Paulette Marie**
Vendeuse, MEUBLES IKEA FRANCE, PLAISIR.
demeurant à Valergues
- **Monsieur BOBER Steve**
Employé logistique, MEUBLES IKEA FRANCE, MONTPELLIER.
demeurant à VALERGUES
- **Madame BOLLE Muriel**
Responsable boutique, DAMART, SETE.
demeurant à SETE
- **Monsieur BOLOGNA Jean-Claude**
Agent de maitrise marbrerie, POMPES FUNEBRES LANGUEDOCIENNES BERTRAND
SARL, PALAVAS-LES-FLOTS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BONGIORNO Justine**
Gestionnaire de clientele, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à ASSAS
- **Monsieur BONICEL Benoit**
Chauffeur livreur, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, MONTPELLIER.
demeurant à Marsillargues
- **Monsieur BONNAFE Arnaud**
Ingénieur hydraulicien, SAFEGE, NANTERRE.
demeurant à MAS-DE-LONDRES
- **Madame BONNEL Sophie**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à Saint-Mathieu-de-Trévières
- **Monsieur BONNEVILLE David**
Directeur commercial regional, EBERHARDT, STRASBOURG.
demeurant à FABREGUES

- **Monsieur BORDONNE Pierre**
Agent technique de réseau, SUEZ EAU FRANCE, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS

- **Monsieur BOSC Stéphane**
Employer, SAUR, NIMES.
demeurant à GANGES

- **Madame BOSSA Séverine, Yvonne, Marguerite**
Hôtesse de caisse, AGDE DISTRIBUTION, AGDE.
demeurant à AGDE

- **Madame BOUARFA Aziza**
Technicienne biochimie, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur BOUCHAIB Bouchaib**
Conducteur de travaux principal, VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS,
NANTERRE.
demeurant à LATTES

- **Monsieur BOUSSIÈRE Sebastien**
Chef d'équipe, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.
demeurant à LA TOUR-SUR-ORB

- **Madame BOUKHOUNA Safia**
Directrice régionale, SAN MARINA, GEMENOS.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Monsieur BOULADOU Xavier**
Responsable achat, ARGEL SUD EST, NIMES.
demeurant à SAINT-GELY-DU-FESC

- **Monsieur BOULET Pascal**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à SOUMONT

- **Monsieur BOUMICH Mohamed**
Carrossier peintre, L'OCCITANE AUTOMOBILES, PEZENAS.
demeurant à Saint-André-de-Sangonis

- **Monsieur BOURCE Philippe**
Directeur territorial, CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER PROMOTION, MONTROUGE.
demeurant à FRONTIGNAN

- **Madame BOUSQUET Anne**
Comptable, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à MARSILLARGUES

- **Monsieur BOUSQUET Thierry**
Logisticien approvisionnement, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DES ADULTES, BEZIERS.
demeurant à USCLAS-DU-BOSC

- **Monsieur BOUTARANE Yazid**
Coupeur, SAINT-GOBAIN GLASS SOLUTIONS SUD-EST, VENDARGUES.
demeurant à LUNEL

- **Monsieur BRAGA Alfredo**
Directeur dev hematologie cellulaire, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIERES-SUR-SEINE.
demeurant à Mourèze
- **Monsieur BRAGER Patrick**
Directeur de site et de production, DEDIENNE SANTE, NIMES.
demeurant à Saint-Jean-de-Védas
- **Madame BRAIDA Sabrina**
Manager operationnel, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à Mauguio
- **Madame BRASSET Veronique**
Assistante encadrement, O-I FRANCE SAS, BEZIERS.
demeurant à CAPESTANG
- **Madame BRIAND Alexandra**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, AGDE.
demeurant à VIAS
- **Madame BRIFFA Denise**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, PEROLS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BROCARD Adrien**
Agent entretien infrastructure, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
LUNEL.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur BROCARD Jean-Luc**
Chef de secteur production, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.
demeurant à MAGALAS
- **Monsieur BRUNEL Julien**
Agent technique, ENGIE ENERGIE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur BRUNEL Julien**
Boulangier, AUCHAN HYPERMARCHE, SETE.
demeurant à SETE
- **Madame BRUN Valerie**
Directrice, HOTEL GRIL MONTPELLIER SUD, MONTPELLIER.
demeurant à SERVIAN
- **Monsieur BRUYANT David Rene Dominique**
Chauffeur, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, AGDE.
demeurant à Vias
- **Madame CABANEL Julia**
Clerc de notaire, NOTAIRES 8, LA GRANDE-MOTTE.
demeurant à LA GRANDE-MOTTE
- **Monsieur CABLAT Cédric**
Contrôleur pointeur qualifié, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à CASTRIES

- **Madame CACERES Sylvie**
Employé caisse epargne l-roussillon --- responsable service prestations bancaires - gestion crédits, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à PERET
- **Monsieur CAILLOUX Christophe**
Approvisionnement, EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, SAINT-THIBERY.
demeurant à POMEROLS
- **Monsieur CALMELS Mathieu**
Chef de laboratoire, COLAS FRANCE, AIX-EN-PROVENCE.
demeurant à COLOMBIERS
- **Monsieur CALMETTES Laurent**
Magasinier vendeur confirmé, METROPOLE AUTOMOBILE, SAINT-GELY-DU-FESC.
demeurant à Saint-Gély-du-Fesc
- **Monsieur CALMETTES Philippe**
Chef de depot, CARRIERES & MATERIAUX SUD-EST - CMSE, PÉZENAS.
demeurant à AUMES
- **Monsieur CALVO Jérôme**
Chauffeur de camion, SPIE BATIGNOLLES MALET, TOULOUSE.
demeurant à Vic-la-Gardiole
- **Monsieur CAMILLERI Stéphane**
Conseiller commercial vente equipements, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à LATTES
- **Monsieur CAMPOS Andre**
Gestionnaire atelier, CGC, LATTES.
demeurant à Castries
- **Monsieur CAMPOS Renaud**
Conducteur nettoyage pl, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, LUNEL.
demeurant à MARSILLARGUES
- **Madame CANAC Carole**
Cartographe, NICOLLIN SAS, MONTPELLIER.
demeurant à MONTBLANC
- **Monsieur CANAVAGGIA Eric**
Responsable centre de production energie, AXIONE, MALAKOFF.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CANO Nicolas**
Cadre aeronautique, AIRBUS HELICOPTERS, MARIGNANE.
demeurant à Saint-Mathieu-de-Trévières
- **Madame CANOVAS Laure**
Contrôleur, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à Lignan-sur-Orb
- **Monsieur CANTAGREL Christophe**
Exploitant transport, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à CLARET

- **Madame CAPDEVILLE Clémentine**
Auxiliaire puéricultrice, POLYCLINIQUE SAINT ROCH, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur CARAMANTE Albert**
Cuisinier, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER, LAMALOU-LES-
BAINS.
demeurant à Bédarieux

- **Monsieur CAREL Christophe**
Ingenieur, APERAM STAINLESS FRANCE, SAINT-DENIS.
demeurant à FRONTIGNAN

- **Monsieur CARLES Sylvain**
Conducteur de procédés, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.
demeurant à LUNAS

- **Monsieur CARPENTIER Benoît**
Responsable supply chain, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
demeurant à CASTRIES

- **Monsieur CARTAYRADE Jean Francois**
Charge de proximite 3, ACM HABITAT (OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE), MONTPELLIER.
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ

- **Monsieur CASCINO Patrick**
Ingenieur commercial, V W R INTERNATIONAL, ROSNY-SOUS-BOIS.
demeurant à VALERGUES

- **Monsieur CATARELLI Benjamin**
Juriste marches publics, ACM HABITAT (OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE), MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur CATHELIN Fabrice**
Expert - chef de projets, AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE,
MONTPELLIER.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ

- **Madame CATTAN Florence**
Secrtaire de direction, UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS, CHAMPS-
SUR-MARNE.
demeurant à PEROLS

- **Monsieur CAUBEL Sebastien**
Conducteur de travaux, PROVIBAT M I, PEROLS.
demeurant à GIGEAN

- **Monsieur CAUCANAS Eric**
Product owner, ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE PERSONNES,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur CAYROCHE Loic**
Facadier, SARL J.C. FACADES, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à JACOU

- **Monsieur CAZENOVE Nicolas**
Expert technique de région, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PARIS
8.
demeurant à POUSSAN
- **Monsieur CELESTE Nicolas**
Conducteur de ligne, LISTEL SAS, SETE.
demeurant à Sète
- **Madame CESSAT Laetitia**
Conseillère de mode, VETIR, BALARUC-LE-VIEUX.
demeurant à MEZE
- **Monsieur CHABRIER Bruno**
Conseiller banque privée, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à SAINT-GELY-DU-FESC
- **Monsieur CHALIES Nicolas**
Ingénieur responsable équipe technique, CABINET D'ETUDES RENE GAXIEU, ALES.
demeurant à PUISSALICON
- **Madame CHAPEL Patricia**
Aide-soignante, UGECAM OCCITANIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à Montpellier
- **Monsieur CHARBONNIER Thierry**
Gestionnaire de projet, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CASTELNAU-LE-
LEZ.
demeurant à Jacou
- **Madame CHARNEAU Nathalie**
Employée libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à MAUGUIO
- **Madame CHARPENTRAT Audrey**
Animatrice du développement rh, J. & C., NISSAN-LEZ-ENSERUNE.
demeurant à PAILHES
- **Madame CHARTIOT Céline**
Employée de banque, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
LUNEL.
demeurant à CASTRIES
- **Monsieur CHAUSSARD Stéphane**
Coordinateur d'équipe, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur CHAUSSEBOURG Yves**
Membre du comité de direction, CASINO DE LA GRANDE MOTTE, LA GRANDE-
MOTTE.
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Monsieur CHERMEUX Thierry**
Chef de centrale, CARRIERES & MATERIAUX SUD-EST - CMSE, THEZAN-LES-
BEZIERS.
demeurant à Saint-Étienne-Estréchoux
- **Madame CHEROT Nathalie**
Hôtesse relation client, AUCHAN HYPERMARCHÉ, BEZIERS.
demeurant à Béziers

- **Monsieur CHERVAUX Gabriel**
Chauffeur, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Madame CHISTEL Brigitte**
Secrétaire, L'OCCITANE AUTOMOBILES, PEZENAS.
demeurant à Le Bosc

- **Monsieur CHOIZIT Eric**
Magasinier, DIFFUSION AUTOMOBILE CLERMONTAISE, CLERMONT L'HERAULT.
demeurant à Saint-André-de-Sangonis

- **Madame CIBIEN Nathalie**
Comptable, YVELIN SAS, MONTPELLIER.
demeurant à FABREGUES

- **Madame CLAMOUR Amandine**
Technicien supérieur technico-administratif, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET
DEVELOPPEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à LAVERUNE

- **Madame CLAVEL Clémence**
Assistante administrative, CABINET D'ETUDES RENE GAXIEU, BEZIERS.
demeurant à VENDRES

- **Madame CLUZEL Julie Colette**
Technicien vérificateur, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à Vendres

- **Monsieur COCHON Frédéric**
Chef gérant, COMPASS GROUP FRANCE, GIGNAC.
demeurant à Saint-André-de-Sangonis

- **Madame COGNARD Virginie**
Responsable magasin, STRADIVARIUS FRANCE, PARIS 12.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ

- **Monsieur COMBES David**
Technico commercial itinérant, REXEL FRANCE, MONTPELLIER.
demeurant à MUDAISON

- **Monsieur COMBES Sébastien**
Adjoint de direction, HOTEL GRIL MONTPELLIER SUD, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame COPIN Marie-Josée**
Assistante de caisse, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Mireval

- **Madame COSTECALDE Marie-Priscilla**
Hotesse, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à Les Matelles

- **Madame COSTE Céline**
Personnel navigant commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à LUNEL

- **Monsieur COTINI Christophe**
Inspecteur d'immeuble, NEXITY LAMY, MONTPELLIER.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ
- **Madame COTTEUX Sylvie**
Cadre administratif, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, CHILLY-MAZARIN.
demeurant à GRABELS
- **Monsieur COURTÈS Jean-Noël**
Chauffeur, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, AGDE.
demeurant à AGDE
- **Madame COURTIAL Patricia**
Agent thermal, LES THERMES D'AVENE, AVENE.
demeurant à Le Bousquet-d'Orb
- **Monsieur CRETIN Sebastien**
Ingenieur informatique, ATOS FRANCE, MONTPELLIER.
demeurant à Bouzigues
- **Madame CRIBAILLET Géraldine**
Comptable, NOTAIRES 8, LA GRANDE-MOTTE.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur CROCHET Laurent**
Dbt, BAMBOOH SERVICES, PIERRE-BENITE.
demeurant à TOURBES
- **Madame CROQUISON Aurelie Anne Catherine**
Personnel navigant commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à Saint-Brès
- **Madame CUNY Fabienne**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, PEROLS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DABIENS Bertrand**
Ingenieur technico commercial, SICK, EMERAINVILLE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS
- **Madame DA FONSECA Sandrine**
Chef comptable, CASTEL FRERES, BEZIERS.
demeurant à CAPESTANG
- **Madame DAILLEAU Marie-Laure**
Aide-soignante, S A GESTION CLINIQUE DU PARC, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à LUNEL
- **Madame DARNEY Cecile**
Inspectrice du recouvrement, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à LOUPIAN
- **Madame DAVID Charlette**
Assistante de vie, ORPHELINAT MUTUAL POLICE NATIO ASSISTANCE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
demeurant à AGDE

- **Madame DE BRESSY DE GUAST Nathalie**
Conseiller de clientèle de particuliers, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à Lunel

- **Monsieur DEBRIE Eric**
Steward, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur DE CILLIA Laurent**
Chef après-vente, L'OCCITANE AUTOMOBILES, PEZENAS.
demeurant à Lignan-sur-Orb

- **Monsieur DE COURVILLE Yann**
Directeur de pilière vétérinaire, ROYAL CANIN FRANCE, AIMARGUES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur DE GARRIGUES Francois**
Directeur de concession, RUBIS AUTOMOBILES-GROUPE CAPEL, LE CRES.
demeurant à Valergues

- **Monsieur DEJONGHE Didier**
Agent de maîtrise, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, SAINT-GILLES.
demeurant à LUNEL

- **Madame DE KERPOISSON Peggy**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à Pérols

- **Madame DEKEYSER Carole**
Hôtesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHÉ, SETE.
demeurant à Sète

- **Madame DELESTREE Maite**
Agent de service hospitaliers, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER,
LAMALOU-LES-BAINS.
demeurant à LE POUJOL-SUR-ORB

- **Monsieur DELETANG Sebastien**
Technicien supérieur logistique, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à Argelliers

- **Madame DE LOS RIOS Alicia**
Gestionnaire administrative, I.S.S.U.E, MONTPELLIER.
demeurant à JUVIGNAC

- **Monsieur DELTOUR Christophe**
Chauffeur d'engin, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à GIGNAC

- **Monsieur DEMBELE Fode**
Mineur, SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES, VAUX-LE-
PENIL.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame DENIS KAROUI Dominique**
Médecin spécialiste, UGECAM OCCITANIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur DERHAGOPIAN Bruno**
Responsable de secteur animalerie, JARDI BEZIERS, BEZIERS.
demeurant à PAULHAN
- **Monsieur DÉRUE Jérôme**
Chef de groupe, GRAND LARGE YACHTING MEDITERRANEE, LA GRANDE-MOTTE.
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur DESBORDES Michel**
Technicien agent de réseau, SUEZ EAU FRANCE, BEZIERS.
demeurant à SAUVIAN
- **Madame DESHONS Annie Jeanne Yvette**
Secrétaire agent d'accueil, MUTUELLE NATIONALE DU BIEN VIEILLIR-MBV,
PALAVAS-LES-FLOTS.
demeurant à Montpellier
- **Monsieur DE SMET Olivier**
Technicien réseaux, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,
FRONTIGNAN.
demeurant à Villeveyrac
- **Monsieur DESPLATS Frédéric**
Responsable opérationnel, GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES PERSONNES
HANDICAPÉES PHYSIQUES OCCITANIE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à LE CRES
- **Monsieur DEVINCK David**
Responsable de centre service client, ROYAL CANIN FRANCE, AIMARGUES.
demeurant à SAINT-GENIES-DES-MOURGUES
- **Madame DEVOS Guylaine Simone Stephanie**
Agent de service hospitalier, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER,
LAMALOU-LES-BAINS.
demeurant à Les Aires
- **Monsieur DEVOS Sylvain**
Technicien de bureau d'études, CHUBB FRANCE, AIX-EN-PROVENCE.
demeurant à SAINT-JUST
- **Monsieur DIBLASI Christian**
Responsable opérations, ORANGE, MONTPELLIER.
demeurant à LE CRES
- **Madame DI CESARE Catherine**
Technicienne post vente, SCORI, FRONTIGNAN.
demeurant à LATTES
- **Madame DI DIO Valérie**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, SETE.
demeurant à Frontignan
- **Monsieur DIERAERT Herve**
Commercial, NESTLE FRANCE, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à GRABELS

- **Madame DI-LECCE Esdras**
Auxiliaire de vie, ASSOCIATION MOSELLANE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES, LE
BAN-SAINT-MARTIN.
demeurant à POUZOLS

- **Monsieur DINOT Franck**
Délégué hospitalier, NOVARTIS PHARMA SAS, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à CAUX

- **Madame DI PANE Sophie**
Kinésithérapeute, UGECAM OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Monsieur DIPAYEN Romain**
Référént technique litiges et créances, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE
SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à FRONTIGNAN

- **Madame D'ISANTO Jacqueline**
Assistante de vie, ORPHELINAT MUTUAL POLICE NATIO ASSISTANCE, FONTENAY-
SOUS-BOIS.
demeurant à BESSAN

- **Monsieur DOLLE Stéphane**
Attaché technique, VIESSMANN FRANCE, FAULQUEMONT.
demeurant à MIREVAL

- **Monsieur DOMENECH Julien**
Chauffeur machiniste, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à VENDARGUES

- **Monsieur DOMINGUEZ Laurent**
Chef d'équipe réseaux, COOP. ELECTRIQUE DE ST-MARTIN-DE-LONDRES, SAINT-
MARTIN-DE-LONDRES.
demeurant à GRABELS

- **Monsieur DOOKHEE David**
Ingénieur systèmes qualification industrialisation, GRID SOLUTIONS, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-GELY-DU-FESC

- **Monsieur DOUZAL Jeremy**
Conseiller en assurances, MAAF ASSURANCES SA, BEZIERS.
demeurant à AGDE

- **Madame DRELON Sandrine**
Employé de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à BALARUC-LE-VIEUX

- **Madame DROULIN Maribel**
Aide soignante, MUTUELLE NATIONALE DU BIEN VIEILLIR-MBV, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS

- **Monsieur DUBUS Eric**
Conseiller de clientele bancaire, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à BEZIERS

- **Monsieur DUCHAMP Maryan**
Vendeur itinérant p.r.a, A3PRO, PEZENAS.
demeurant à Pérols
- **Madame DUCROCQ Elodie**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, SAINT-GELY-DU-FESC.
demeurant à RESTINCLIERES
- **Monsieur DUFERMONT Stéphane**
Technicien méthodes d'atelier, MECANIC SUD INDUSTRIE, VILLENEUVE-LES-BEZIERS.
demeurant à SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT
- **Monsieur DUFRENE Bruno**
Afficheur publicitaire, CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à CEYRAS
- **Monsieur DUGARET David**
Consultant informatique - expert microsoft, SPIE ICS, BRON.
demeurant à SAINT-JUST
- **Monsieur DUMORTIER Nicolas**
Employé polyvalent de nuit, HOTEL GRIL MONTPELLIER SUD, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-GENIES-DES-MOURGUES
- **Madame DUPONT Martine**
Technicien vérificateur paie, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à Béziers
- **Monsieur DUPOUY Hervé**
Commercial, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, BEZIERS.
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
- **Monsieur DURAND Fabrice**
Approvisionnement, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur DURAND Thierry**
Pâtissier, AUCHAN HYPERMARCHE, PEROLS.
demeurant à Montpellier
- **Monsieur ERRIF Abdelkader**
Monteur chantier, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, PARON.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ
- **Monsieur ESPANA Christophe**
Assistant de gestion, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ESPINOSA Ronald**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, MONTPELLIER.
demeurant à Montpellier
- **Monsieur ESPITALIER Cyril**
Metteur en main de véhicule, TRESSOL, BEZIERS.
demeurant à Montady
- **Monsieur ESTRAYER Eric**
Ingénieur informatique, POLE EMPLOI, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à CASTRIES

- **Monsieur EXPERT Vincent**
Directeur de programmes immobiliers, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC
ROUSSILLON, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur EYSSETTE Richard**
Directeur de la restauration, ELRES, LUNEL.
demeurant à SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN
- **Monsieur FABREGUES Philippe**
Journaliste, FRANCE TELEVISIONS, MARSEILLE 8.
demeurant à saint-maurice de navacelles
- **Monsieur FABRY Frederic**
Coordonnateur d'etudes cliniques, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT,
CHILLY-MAZARIN.
demeurant à Saint-Georges-d'Orques
- **Monsieur FAIVRE-PIERRET Stéphane**
Préparateur superviseur, SERVICES ORGANISATION METHODES, MARTIGUES.
demeurant à SAINT-AUNES
- **Madame FALIZE Anne**
Secrétaire médicale, INOVIE LABOSUD, SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS.
demeurant à SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS
- **Madame FALLOT Viviane**
Employé qualifié libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à PEROLS
- **Madame FARROUJ Farida**
Secrétaire médicale, S A GESTION CLINIQUE DU PARC, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à VENDARGUES
- **Madame FAURE Isabelle**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à Montpellier
- **Madame FAURICHON FOSSE Corinne**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, LUNEL.
demeurant à MAUGUIO
- **Madame FELLER Alexia**
Cuisinière maison de retraite mbv béziers, COMPASS GROUP FRANCE, BEZIERS.
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
- **Madame FENOLL Gwenaëlle**
Hôtesse de l'air, SOCIÉTÉ AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à AGDE
- **Madame FERNANDES AYACOOTEE Sofia**
Conseillère en immobilier, FONCIA TRANSACTION FRANCE, BEZIERS.
demeurant à Béziers
- **Monsieur FERNANDEZ Laurent**
Opérateur préparateur véhicule, LES TRAVAUX DU CAPISCOL, VILLENEUVE-LES-
BEZIERS.
demeurant à Béziers

- **Madame FERRARI Edwina**
Pnc, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à LATTES
- **Monsieur FERRERI Jean François**
Conseiller client après-vente, SETE EXPLOITATION AUTOMOBILES, MEZE.
demeurant à Usclas-d'Hérault
- **Monsieur FERRIE Joel2**
Chef d'équipe, PROFILS SYSTEMES, BAILLARGUES.
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur FESSER Eric**
Technicien assistance bancaire, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à Valflaunès
- **Monsieur FIACRE Christophe**
Cariste, BONNA SABLA, VENDARGUES.
demeurant à Saint-Aunès
- **Monsieur FICHOU David**
Chef d'agence languedoc roussillon, APAVE SUDEUROPE, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX.
demeurant à VILLEVEYRAC
- **Madame FLORES Jessica**
Eqts, AUCHAN HYPERMARCHÉ, SETE.
demeurant à SETE
- **Madame FOLLANA Anne**
Assistante ressources humaines, MEUBLES IKEA FRANCE, MONTPELLIER.
demeurant à Mauguio
- **Monsieur FONTAINE Sebastien**
Ingenieur commercial, DELL, MONTPELLIER.
demeurant à JUVIGNAC
- **Madame FONTAINE STEPHANIE**
Hotesse relation client, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur FOUQUE Jerome**
Operateur-regleur tournage/fraisage, DEDIENNE SANTE, NIMES.
demeurant à Poussan
- **Monsieur FOURNEL Guilhem**
Responsable transport, POMONA, NIMES.
demeurant à Les Matelles
- **Madame FOURNIER HUTMAN Samantha**
Technicien conseil assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE
L HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-DREZERY
- **Monsieur FUENTES Daniel**
Coordinateur fin, ENGIE ENERGIE SERVICES, SAINT-DENIS.
demeurant à MARSILLARGUES

- **Madame FUENTES Martine**
Assistante technique, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL,
VILLENEUVE-LES-BEZIERS.
demeurant à MONTAGNAC

- **Madame GABASTON Sandra**
Technicienne de laboratoire, INOVIE LABOSUD, MONTPELLIER.
demeurant à LE CRES

- **Madame GABRIEL Florence**
Exoert-comptable, commissaire aux comptes salarié, KPMG, MONTPELLIER.
demeurant à GIGEAN

- **Madame GAILLARD Stéphanie**
Conseillère entreprise retraite, KLESIA AGIRC ARRCO, PARIS 17.
demeurant à JACOU

- **Monsieur GALDEANO Emmanuel**
Conseiller commercial, AUCHAN HYPERMARCHE, VILLENEUVE D'ASCQ.
demeurant à ABEILHAN

- **Monsieur GALIBERT Bruno, André, Frédéric**
Employé commercial mg, AGDE DISTRIBUTION, AGDE.
demeurant à Agde

- **Madame GALINET Audrey**
Conseillère en communication- key account, SOLOCAL, LE HAILLAN.
demeurant à Montpellier

- **Monsieur GALLOIS Alain**
Poseur, SIGNAUX GIROD SUD, BAILLARGUES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame GALON Sandra**
Technicienne verificatrice, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à JUVIGNAC

- **Monsieur GANDOUIN Eric**
Responsable relations sociales, ROYAL CANIN SAS, AIMARGUES.
demeurant à LE CRES

- **Monsieur GANGA Cyril**
Responsable nettoyage, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à VALERGUES

- **Madame GAOUZI Hafid**
Dispatcheur, EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, NARBONNE.
demeurant à VENDRES

- **Monsieur GARCIA Cedric**
Chauffeur pl, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à Adissan

- **Madame GARCIA Christelle**
Secretaire, SOC DE GESTION ET DE SURVEILLANCE, AGDE.
demeurant à BEZIERS

- **Madame GARENNI Cecile**
Gestionnaire des litiges et des créances, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Madame GARRIGUES Sandrine**
Employé cpam, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à FLORENSAC

- **Monsieur GASC Sébastien**
Chauffeur pl, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à JUVIGNAC

- **Monsieur GAUDEL Yves**
Chef de projet, MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE, PARIS 9.
demeurant à BALARUC-LES-BAINS

- **Monsieur GAUTHIER Damien, Henri, Dominique**
Manager rayon épicerie, AGDE DISTRIBUTION, AGDE.
demeurant à Valros

- **Monsieur GAYERIE Franck**
Grutier, ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL PORT SUD DE FRANCE, SETE.
demeurant à AGDE

- **Madame GEFFRAY Sophie**
Conseiller retraite, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR, BEZIERS.
demeurant à BESSAN

- **Monsieur GEFFRAY Sylvain**
Chauffeur pl et grue, TRANSPORTS MAUREL TARNAIS, MONTANS.
demeurant à BESSAN

- **Madame GEGONNE Dominique**
Comptable, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur GELLY Ludovic**
Employé de commerce, AUCHAN HYPERMARCHE, PEROLS.
demeurant à CLAPIERS

- **Monsieur GENE BRIER Samuel**
Technicien foncier, COLAS FRANCE, AIX-EN-PROVENCE.
demeurant à SAUVIAN

- **Madame GENIBREL Vanina**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame GERAUD Sandra**
Assistante principale - analyste de gestion, CTRE GESTION AGREE COMMERCE INDUSTRIE LR, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur GIL Bernard**
Agent d'entretien d'infrastructure, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
LUNEL.
demeurant à LUNEL

- **Monsieur GILLY Grégory**
Chef caissier jeux traditionnels, CASINO DE LA GRANDE MOTTE, LA GRANDE-MOTTE.
demeurant à LA GRANDE-MOTTE

- **Madame GINER Sophie**
Gestionnaire client individu, ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE
COMPLEMENTAIRE, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-PONS-DE-MAUCHIENS

- **Madame GIORDANO Fanny**
Comptable, ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL PORT SUD DE FRANCE, SETE.
demeurant à SETE

- **Monsieur GIRAULT Bruno**
Expéditionnaire, SOCIETE ANONYME COOPERATIVE GIPHAR, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à PRADES-LE-LEZ

- **Monsieur GIULIANI Romain**
Directeur d'exploitation, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC ROUSSILLON,
CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur GLEIZES Patrick**
Technicien de laboratoire, INOVIE LABOSUD, BOUJAN-SUR-LIBRON.
demeurant à CAMPAGNAN

- **Monsieur GOASDOUE Laurent**
Conseiller commercial, SFR DISTRIBUTION, BEZIERS.
demeurant à SERIGNAN

- **Monsieur GOMANNE Patrick**
Employé logistique, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à VALERGUES

- **Monsieur GOMEZ David**
Agent de fabrication, LE RESERVOIR MASSAL, AGDE.
demeurant à SAINT-THIBERY

- **Madame GOUAILLE Françoise**
Agent d'entretien, CARRIERES & MATERIAUX SUD-EST - CMSE, LES AIRES.
demeurant à LES AIRES

- **Madame GOUHENANT Sophie**
Hôtesse de caisse, LEROY MERLIN FRANCE, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Monsieur GOURJON Pierre**
Ingénieur en informatique, ATOS FRANCE, VILLEURBANNE.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame GOYET Elodie**
Clerc de notaire, NOTAIRES 8, LA GRANDE-MOTTE.
demeurant à LA GRANDE-MOTTE

- **Madame GRACIA Christelle**
Caviste, LISTEL SAS, SETE.
demeurant à Sète

- **Monsieur GRANDJEAN-PERRENOUD-COMTESSE Olivier**
Informaticien, POLE EMPLOI, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à SAINT-GENIES-DES-MOURGUES

- **Monsieur GRANERO Stephane**
Magasinier vendeur confirmé, RUBIS AUTOMOBILES-GROUPE CAPEL, LE CRES.
demeurant à Montpellier

- **Madame GRANGER Caroline**
Europe raw material sqd lead, ROYAL CANIN SAS, AIMARGUES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur GRAU I**
Conducteur d engins, EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à SERVIAN

- **Monsieur GROS Jérôme**
Chauffeur super lourd, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame GROSLIERE SOPHIE**
Aide soignant, CLINIQUE RECH, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Madame GROS Nelly**
Secrétaire médicale, AESIO SANTE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.
demeurant à GRABELS

- **Monsieur GROS Patrick**
Employé qualifié, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à COURNONTERRAL

- **Madame GROUZIS Audrey**
Manager de proximité, POLE EMPLOI, MONTPELLIER.
demeurant à BAILLARGUES

- **Madame GUIDAT Ginette**
Agent a domicile, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à MAGALAS

- **Monsieur HADJAM OLIVIER Olivier**
Chauffeur livreur, BOULPAT LITTORAL, VENDRES.
demeurant à SAUVIAN

- **Madame HALKIER NIELSEN Danielle**
Chargée de clientèle sédentaire, YVELIN SAS, MONTPELLIER.
demeurant à FRONTIGNAN

- **Monsieur HARGAM Mohamed**
Soudeur, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.
demeurant à Florensac

- **Monsieur HEISSAT Patrick**
Assistant caisses, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Saint-Jean-de-Védas

- **Monsieur HERAULT Fabien**
 Developpeur, PC SOFT INFORMATIQUE, MONTPELLIER.
 demeurant à MONTBLANC
- **Madame HERRERO Alicia**
 Conseillère d'insertion professionnel, POLE EMPLOI, CLERMONT L'HERAULT.
 demeurant à SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE
- **Madame HESSE Sonia**
 Preparatrice de commandes, SOCIETE ANONYME COOPERATIVE GIPHAR,
 CASTELNAU-LE-LEZ.
 demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ
- **Monsieur HIGOUNET Ludovic**
 Electromécanicien, LISTEL SAS, SETE.
 demeurant à Bouzigues
- **Monsieur HOARAU Dominique**
 Ouvriers, MERLIN GERIN ALES, ALES.
 demeurant à SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS
- **Madame HOFFMANN Florence**
 Auxiliaire de vie, ADMR CASTELNAU LE LEZ, LE CRES.
 demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ
- **Monsieur HOULETTE Sylvain**
 Chef de projet, SYND MIXTE TRAITEMENT INFORMATION ET NOUVELLES
 TECHNOLOGIES, MONTPELLIER.
 demeurant à PRADES-LE-LEZ
- **Madame HOUSSIN Jennifer**
 Secetaire livraison confirmee, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
 demeurant à SAUTEYRARGUES
- **Madame HUTAREK Sylvie**
 Comptable, MONTIMARAN AUTOMOBILE, CASTELNAU-LE-LEZ.
 demeurant à Montpellier
- **Madame JALBERT Sonia**
 Chargee de clientele marche des professionnels, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE
 LANGUEDOC ROUSSILLON, LA GRANDE-MOTTE.
 demeurant à SAINT-JUST
- **Madame JALU Elisa**
 Infirmière, POLYCLINIQUE SAINT ROCH, MONTPELLIER.
 demeurant à CURNONTERRAL
- **Monsieur JAMMES Mathieu**
 Expert viti agri, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
 demeurant à MEZE
- **Monsieur JARIELLE Vincent**
 Assistant téléphonique, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
 demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur JEANDOT Marc**
 Opérateur technique, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
 demeurant à Montpellier

- **Monsieur JEGAT Yann**
Pilote de ligne, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur JOGUET Joel**
Chef de projet en environnement, EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT,
GUYANCOURT.
demeurant à Pignan
- **Madame JOSEPH Carole**
Conseiller de clientèle, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
JACOU.
demeurant à VALFLAUNES
- **Monsieur JOSSE Olivier**
Technicien de production, SCORI, FRONTIGNAN.
demeurant à SETE
- **Madame JOURNET Leila**
Coordinateur d'équipe, AUCHAN HYPERMARCHÉ, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur JUGLARET Fabien**
Cadres commercial, PERNOD RICARD FRANCE, MARSEILLE 2.
demeurant à SUSSARGUES
- **Madame JUSTE Liliane**
Secrétaire, SOC DE GESTION ET DE SURVEILLANCE, AGDE.
demeurant à ROUJAN
- **Madame KAABECHE Nora**
Responsable de secteur, VITRESOL, SAINT-GELY-DU-FESC.
demeurant à SAUTEYRARGUES
- **Monsieur KAPPEL Geoffrey**
Salarié, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur KARMANN Maxime**
Cadre expert, A3PRO, PEZENAS.
demeurant à Servian
- **Madame KAWA RODRIGUEZ Stephanie**
Responsable du service support, INETUM, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
demeurant à PEROLS
- **Madame KEIFLIN Manuella**
Cariste, CASTEL FRERES, BEZIERS.
demeurant à Servian
- **Monsieur KLEIN Eric**
Chargé de clientèle particuliers, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL
MEDITERRANEEN, MARSEILLE 8.
demeurant à Candillargues
- **Madame KOPP Stephanie**
Chef de projet it, ALKOR, MORCOURT.
demeurant à SAINT-GELY-DU-FESC

- **Madame KOREN Catherine, Marie, Bernadette**
Responsable bijouterie, AGDE DISTRIBUTION, AGDE.
demeurant à Agde
- **Monsieur LACOULONCHE Jean-Pierre Alain Marc**
Commandant de bord, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à Les Matelles
- **Madame LAFITTE Sabrina**
Employée administratif, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LAGHOUATI Samia**
Agent administratif, ADECCO FRANCE, VILLEURBANNE.
demeurant à PUILACHER
- **Madame LAMBERT Cecile**
Contrôleur de gestion, POLE EMPLOI, MONTREUIL.
demeurant à MUDAISON
- **Monsieur LAMBERT Laurent**
Responsable systemes et reseaux, CHANTELLE, CACHAN.
demeurant à MAUGUIO
- **Madame LAMBERT Sandrine**
Assistante administrative, B.D.H., LUNEL-VIEL.
demeurant à LUNEL
- **Madame L'ANNEE Carole**
Employee, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
demeurant à LA GRANDE-MOTTE
- **Madame LASSAUX Hayat**
Responsable consolidation, BPCE, PARIS 13.
demeurant à Saint-Clément-de-Rivière
- **Madame LASSELIN Ingrid Marie**
Chargée de la gestion des carrières et des mobilités, POLE EMPLOI, PARIS 20.
demeurant à Montpellier
- **Monsieur LASSERRE Jerome**
Chaudronnier, LE RESERVOIR MASSAL, AGDE.
demeurant à CAZEDARNES
- **Monsieur LAURAS Vincent**
Responsable méthodes, MECANIC SUD INDUSTRIE, VILLENEUVE-LES-BEZIERS.
demeurant à SERVIAN
- **Monsieur LAURENTIN Stephane**
Directeur de projet, CEGELEC DEFENSE, TOULOUSE.
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur LAVAYSSIERE Eric**
Directeur, LOUVRE BANQUE PRIVEE, PARIS 1.
demeurant à CLAPIERS

- **Madame LEBBAD Léa**
Employée cnam, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LEBLOND Rémi**
Agent technique, DOCAPOSTE BPO IS, IVRY-SUR-SEINE.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LE BOHEC Yann**
Directeur commercial, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC ROUSSILLON,
CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à JACOU
- **Monsieur LE CLORENNEC Daniel**
Mécanicien spécialisé automobile, TRESSOL, BEZIERS.
demeurant à Béziers
- **Monsieur LEFEVRE David**
Projeteur, INEO MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON ET PAR ABREVIATION
INEO MPLR, LATTES.
demeurant à LUNEL-VIEL
- **Monsieur LE GARGEAN Franck**
Responsable d'exploitation cadre, ENTREPRISE BRONZO, AUBAGNE.
demeurant à Ganges
- **Madame LEKA Marie**
Conseiller en gdd, POLE EMPLOI, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à CLAPIERS
- **Madame LE LEUCH -PLONEVEZ Isabelle**
Chirurgien-dentiste salarié, VYV3 SUD EST, BEZIERS.
demeurant à PORTIRAGNES
- **Monsieur LE LOUARN ERWAN**
EMPLOYE DE BANQUE, BANQUE CIC SUD OUEST, BORDEAUX.
demeurant à LATTES
- **Monsieur LEMAIRE Pascal**
Conseiller a l'emploi, POLE EMPLOI, PARIS 20.
demeurant à SETE
- **Monsieur LEMERCIER Pierre**
Responsable activite logistique, U-LOGISTIQUE, CLERMONT L'HERAULT.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS
- **Madame LEMOUZY Catherine**
Assistante ressources humaines, UGECAM OCCITANIE, LAMALOU-LES-BAINS.
demeurant à LA TOUR-SUR-ORB
- **Madame LEOPOLD CHRISTINE**
Chargé de clientèle professionnels, ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET
INSTITUTIONNELS, BREST.
demeurant à VILLETELLE
- **Monsieur LE POL Jean-Philippe**
Technicien chauffagiste, PROXISERVE, FRONTIGNAN.
demeurant à SETE

- **Madame LE RHUN Sandrine Marie Sonia Danielle**
Référéncé assistante dentaire, AESIO SANTE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.
demeurant à Frontignan
- **Madame LEROUESNIER Estelle**
Chargée d'affaires professionnels, BANQUE CIC SUD OUEST, BORDEAUX.
demeurant à ADISSAN
- **Madame LEVEQUE Nathalie**
Hotesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHE, SETE.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame LEVI Catherine**
Conseillère de vente, SAS GOUIRAN, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LEVRAT Didier Eric**
Chauffeur poids lourd, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à Montpellier
- **Madame LIEVIN Joella**
Employée commerciale, SOCAPDIS, AGDE.
demeurant à PINET
- **Madame LIGUORI Carole**
Conseillère territoriale, MOBILIANS, MONTPELLIER.
demeurant à BALARUC-LE-VIEUX
- **Madame LILLO Genevieve**
Comptable, INVIVO GLOBAL SERVICES, PARIS 16.
demeurant à CEBAZAN
- **Monsieur LIMOUZY Claude**
Responsable d'atelier, ESPACE SUD AUTOMOBILES, BEZIERS.
demeurant à VAILHAN
- **Monsieur LINARES Alain**
Chef boucher, MAJAL, CASTRIES.
demeurant à VENDARGUES
- **Madame LIPARI Damien**
Technico-commercial, ENGIE HOME SERVICES, COURBEVOIE.
demeurant à JACOU
- **Madame LIVIEN Laetitia**
Comptable, POLE EMPLOI, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à LE CRES
- **Madame LOEUILLIETTE Nadia**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à LE CRES
- **Madame LOIZEAU Elodie**
Conseillère en indemnisation, POLE EMPLOI, SETE.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur LONARDONI Fernando**
Retraite, APR, ALBERTVILLE.
demeurant à LUNEL

- **Madame LOPEZ Dolores**
Gestionnaire contentieux a pole emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à SAINT-AUNES
- **Madame LOPEZ Ines**
Hotesse service client, RELAIS FNAC, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LOPEZ Marina**
Technicienne logistique, BOIRON, PEROLS.
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE
- **Madame LORENZO Celine**
Conseillère de vente, LEROY MERLIN FRANCE, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS
- **Madame LO RE Rose Marie**
Assistante exploitation, DALKIA, MONTPELLIER.
demeurant à Montpellier
- **Madame LORIN Serverine**
Gestionnaire des litiges et des créances, UNION DE RECouvreMENT DE SECURITE
SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à VAILHAUQUES
- **Madame LOUIS Katia**
Gestionnaire de clientèle, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, LUNEL.
demeurant à Boisseron
- **Monsieur LOUIS Lionel**
Directeur de groupe bancaire, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à AGDE
- **Madame LOURDOU Virginie**
Clerc de formalités, MAITRE REGIS MERLE ET MAITRE VANESSA NICOLAS,
NOTAIRES ASSOCIES DE LA SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE
D'UN OFFI, MEZE.
demeurant à MEZE
- **Madame LOUTRE Florence**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER.
demeurant à SETE
- **Madame LOUVIEAUX Stéphanie**
Assistante de direction travaux, BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD-OUEST,
ORLEANS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LUCAS Caroline**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT L'HERAULT.
demeurant à SETE
- **Madame LUCAS ÉPOUSE TREMBLAY Pascale**
Technicienne de paie, UGECAM OCCITANIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à MAUGUIO

- **Madame LOPEZ Dolores**
Gestionnaire contentieux a pole emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à SAINT-AUNES

- **Madame LOPEZ Ines**
Hotesse service client, RELAIS FNAC, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame LOPEZ Marina**
Technicienne logistique, BOIRON, PEROLS.
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE

- **Madame LO RE Rose Marie**
Assistante exploitation, DALKIA, MONTPELLIER.
demeurant à Montpellier

- **Madame LORIN Serverine**
Gestionnaire des litiges et des créances, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE
SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à VAILHAUQUES

- **Madame LOUIS Katia**
Gestionnaire de clientèle, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, LUNEL.
demeurant à Boisseron

- **Monsieur LOUIS Lionel**
Directeur de groupe bancaire, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à AGDE

- **Madame LOURDOU Virginie**
Clerc de formalités, MAITRE REGIS MERLE ET MAITRE VANESSA NICOLAS,
NOTAIRES ASSOCIES DE LA SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN
OFFI, MEZE.
demeurant à MEZE

- **Madame LOUTRE Florence**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER.
demeurant à SETE

- **Madame LOUVIEAUX Stéphanie**
Assistante de direction travaux, BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD-OUEST,
ORLEANS.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame LUCAS Caroline**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT L'HERAULT.
demeurant à SETE

- **Madame LUCAS ÉPOUSE TREMBLAY Pascale**
Technicienne de paie, UGECAM OCCITANIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à MAUGUIO

- **Madame LUNA Mylène**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Monsieur LUZIER Emmanuel**
Responsable commercial et développement fournisseur, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
demeurant à FRONTIGNAN

- **Madame MACIA Agnès**
Cadre technique, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTADY

- **Monsieur MACIA Cédric**
Cadre manager, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTADY

- **Monsieur MAFFRE Pierre**
Agent de maîtrise administratif, MARTY ET FILS, LACROUZETTE.
demeurant à LA GRANDE-MOTTE

- **Madame MAHUZIES Christine**
Conseillère, SFR DISTRIBUTION, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur MAIORANA Joseph**
Directeur travaux et services, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC ROUSSILLON,
CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à LATTES

- **Monsieur MALATRE Philippe**
Charge de gestion risque de credit, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à CANET

- **Madame MALLET Lauriane**
Conseillère, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à PORTIRAGNES

- **Monsieur MAMAN Sébastien**
Technicien supérieur, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à BAILLARGUES

- **Madame MANDE Christelle**
Assistante de direction, AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à MARSILLARGUES

- **Monsieur MANERO Jean-Christophe**
Attaché technico-commercial, SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à CAZOULS-LES-BEZIERS

- **Madame MANZANARES SYLVIE**
Aide médico psychologique, CLINIQUE RECH, MONTPELLIER.
demeurant à CASTRIES

- **Madame MARA Marie-Danièle**
Technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L
HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à Sussargues

- **Madame MARANGON Maud**
Chargée de missions rh, ACIERS DE CONSTRUCTION RATIONALISES, VAUVERT.
demeurant à BOISSERON
- **Madame MARCHAND Ginette**
Assisatante menagere, 2CLEAN, SAINT-GELY-DU-FESC.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MARCH Didier**
Conseiller des ventes, TRESSOL, BEZIERS.
demeurant à Colombiers
- **Monsieur MARC Olivier**
Employé commercial polyvalent, SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE GESTION ET DE
RESTAURATION, FABREGUES.
demeurant à Gigean
- **Monsieur MARC René**
Controleur qse, MEDITHAU, FRONTIGNAN.
demeurant à POMEROLS
- **Monsieur MARC Stephane**
Gérant, MARC CLAUDE, VILLENEUVE-LES-BEZIERS.
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
- **Madame MARROT Nadine**
Adjointe responsable administrative et financière, SODICRES, LE CRES.
demeurant à VENDARGUES
- **Madame MARTIN Cécile**
Cadre technico-administratif, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT,
CHILLY-MAZARIN.
demeurant à PEROLS
- **Monsieur MARTINEZ Nicolas**
Assureur, COVEA, PARIS 9.
demeurant à RESTINCLIERES
- **Monsieur MARTINEZ SANCHEZ Patrick**
Chef de chantier, FERRER CONSTRUCTION, GRABELS.
demeurant à Lunel
- **Madame MARTINEZ Virginie**
Comptable, VAD COLLECTIVITES, FLORENSAC.
demeurant à Bessan
- **Monsieur MARTIN Guillaume**
Responsable, MARANDIS, BEZIERS.
demeurant à Béziers
- **Madame MARTIN Violaine**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MARTY-MELLINAS Géraldine**
Assistante principale - analyste de gestion, CTRE GESTION AGREE COMMERCE
INDUSTRIE LR, MONTPELLIER.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ

- **Monsieur MASSONG DAVID**
CONSEILLER DE COMUNICATION, SOLOCAL, PARIS 15.
demeurant à SAUVIAN
- **Madame MASSOPTIER Patricia**
Commerciale, LIFESTONE, AIX-EN-PROVENCE.
demeurant à BEAULIEU
- **Madame MATAIX Youkis**
Responsable d'agence adjoint, ENGIE HOME SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à RESTINCLIERES
- **Madame MATHE Sophie**
Technicien qualifie allocataire, POLE EMPLOI, PEROLS.
demeurant à RESTINCLIERES
- **Madame MATHIEU Myriam**
Aide a domicile, ORIALYS, LUNEL.
demeurant à LUNEL
- **Madame MAURAN Stephanie**
Coordinateur equipe atelier, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame MAURAS Laurence**
Caissière, CASINO DE LA GRANDE MOTTE, LA GRANDE-MOTTE.
demeurant à LUNEL
- **Madame MAURICE Charline**
Assistante commerciale, APICIL SANTE PREVOYANCE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MAURI Philippe**
Responsable d'exploitation, GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES PERSONNES
HANDICAPEES PHYSIQUES OCCITANIE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à LA GRANDE-MOTTE
- **Madame MAURY Nathalie**
Responsable de parfumerie, MARIONNAUD PARFUMERIES, PARIS 2.
demeurant à Sussargues
- **Madame MAZOYER Gaelle**
Gestionnaire clientele, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à COURNONTERRAL
- **Madame MAZZEI Chantal**
Chauffeur livreur, SUD EST TRAITÉUR, MUDAISON.
demeurant à PRADES-LE-LEZ
- **Monsieur MEDY Xavier**
Conducteur de travaux principal, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC
ROUSSILLON, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à SAINTE-CROIX-DE-QUINTILLARGUES
- **Madame MEHENNAOUI Routia**
Responsable de magasin, DELTA LINGERIE, CACHAN.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur MEJEAN Laurent**
 Chef de chantier principal, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC ROUSSILLON,
 CASTELNAU-LE-LEZ.
 demeurant à LE CRES

- **Monsieur MELGARES Christophe**
 Directeur, ODALYS RESIDENCES, AIX-EN-PROVENCE.
 demeurant à COLOMBIERS

- **Madame MELKI Laurence**
 Conseillère emploi, POLE EMPLOI, PEROLS.
 demeurant à Prades-le-Lez

- **Madame MELONI Ariane**
 Chargée d'opération ent, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER.
 demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ

- **Monsieur MENABREA Gilles**
 Directeur projets transverses, SOC AUTEUR COMPOSITEUR EDITEUR MUSIQUE,
 NEUILLY-SUR-SEINE.
 demeurant à LA GRANDE-MOTTE

- **Madame MENU BOUZIGES Vanessa**
 Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, MONTPELLIER.
 demeurant à BAILLARGUES

- **Madame MESTRE LAETITIA Laetitia**
 Hotesse d'accueil, BARTHEZ BIS, THEZAN-LES-BEZIERS.
 demeurant à Agde

- **Monsieur METTLER Olivier**
 Cadre technique audiovisuel, FRANCE TELEVISIONS, VENDARGUES.
 demeurant à LE CRES

- **Madame MICHEL Audrey**
 Agent de restauration, UGECAM OCCITANIE, MONTPELLIER.
 demeurant à PIGNAN

- **Monsieur MICHEL Patrick**
 Livreur, CONFRATERNELLE D'EXPLOITATION ET DE REPARTITION
 PHARMACEUTIQUE RHIN RHONE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.
 demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Monsieur MIGAYROU Christophe**
 Commercial sédentaire, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, SAINT-ANDRE-
 DE-SANGONIS.
 demeurant à SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS

- **Madame MIGLIERINA LALAUZE Sophie**
 Responsable clientèle de proximité, SAUR, ISSY-LES-MOULINEAUX.
 demeurant à MONTAUD

- **Madame MILESI Géraldine**
 Ingénieur, TRACTEBEL ENGINEERING, GENNEVILLIERS.
 demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS

- **Madame MILETTO Anne**
 Pnc air france, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
 demeurant à MONTPELLIER

- **Madame MISTRETTA Emma**
Chargée d'affaires entreprises, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS
- **Madame MITROVIC Marijana**
Ingénieur, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à ENTRE-VIGNES
- **Madame MME FELLER AEXIA Bintou**
Cuisinière maison de retraite la meridienne beziers, COMPASS GROUP FRANCE, BEZIERS.
demeurant à Thézan-lès-Béziers
- **Madame MOIZAN Ludivine**
Responsable adjointe de mission, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE,
MONTPELLIER.
demeurant à CASTRIES
- **Monsieur MOLLO Jerome**
Agent clientèle, SUEZ EAU FRANCE, BEZIERS.
demeurant à Sérignan
- **Monsieur MONDIN Mickael**
Conducteur d'engin polyvalent, TRIADE ELECTRONIQUE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à Montpellier
- **Monsieur MONDON Laurent**
Boucher, AUCHAN HYPERMARCHÉ, SETE.
demeurant à SETE
- **Madame MONTEIL Angélique**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, LE VIGAN.
demeurant à BRISSAC
- **Monsieur MONTOURCY Frederic**
Ouvrier d'atelier pf, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS
- **Monsieur MONTSERRAT Jean**
Frigoriste, BILLARD ET CLINDOUX, BEZIERS.
demeurant à Vendres
- **Monsieur MOULINS Stéphane**
Technicien infrastructure, SYND MIXTE TRAITEMENT INFORMATION ET NOUVELLES
TECHNOLOGIES, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-GELY-DU-FESC
- **Monsieur MOUROUVIN Didier**
Conseiller de clientèle particuliers bancaires, BANQUE POPULAIRE DU SUD,
PERPIGNAN.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur MOURRUT Cyril**
Agent hôtelier qualifié, AGIR SOIGNER EDUQUER INCLURE, LA SALVETAT-SUR-
AGOUT.
demeurant à LA SALVETAT-SUR-AGOUT
- **Monsieur MOUSSA BENYACINE Benamar**
Inspecteur du recouvrement, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET
D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à BEZIERS

- **Madame MUGUET Sophie Andrée**
Vendeuse confirmée, DELTA LINGERIE, LATTES.
demeurant à Saint-Jean-de-Védas

- **Monsieur MUNOS Laurent**
Gestionnaire, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS

- **Monsieur MUSSIO Pascal**
Responsable d'affaires, GRID SOLUTIONS, MONTPELLIER.
demeurant à GIGEAN

- **Monsieur NADAL Olivier**
Représentant exclusif, SAS GOUIRAN, MONTPELLIER.
demeurant à BEAULIEU

- **Monsieur NAEGELE Eric**
Mécanicien spécialisé automobile, TRESSOL AUTO, FRONTIGNAN.
demeurant à Frontignan

- **Madame NALLET Christelle**
Conseillère en recrutement, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à GRABELS

- **Madame NAVAUD Bénédicte**
Hôtesse de caisse, RELAIS FNAC, MONTPELLIER.
demeurant à MAUGUIO

- **Madame NEGRE Jordine**
Responsable de service, ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE COMPLEMENTAIRE,
MONTPELLIER.
demeurant à Saint-Jean-de-Védas

- **Madame NEKROUF Fazila**
Chargé d'appui réglementaire, POLE EMPLOI, PARIS 20.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame NEUFCEUR Patricia**
Maitresse de maison, ORPHELINAT MUTUAL POLICE NATIO ASSISTANCE,
FONTENAY-SOUS-BOIS.
demeurant à AGDE

- **Madame NICOLAS Christelle**
Infirmière, INOVIE LABOSUD, MONTPELLIER.
demeurant à Le Crès

- **Madame NITSCH Sophie**
Contrôleur allocataire, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTBAZIN

- **Madame NOBILE Anne**
Directrice de programme, BIOMERIEUX SA, GRENOBLE.
demeurant à LUNEL

- **Madame NOGUERA Maria-Dolorés**
Agent de service, VITRESOL, SAINT-GELY-DU-FESC.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur NOROIS Laurent**
Commercial, LDC BOURGOGNE, BRANGES.
demeurant à SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL

- **Monsieur NOTEBAERT Sebastien**
Responsable de production, LPF AERO, LUNEL.
demeurant à BALARUC-LE-VIEUX

- **Madame NOUVEL Nathalie**
Technicienne en banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à AGDE

- **Madame NUNES Catherine**
Assistant de fabrication, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Lattes

- **Monsieur OLIVIER Bruno**
Ingénieur, EGIS, GUYANCOURT.
demeurant à VENDARGUES

- **Madame OREJUELA Sandra**
Agent de propreté, ONET SERVICES, LATTES.
demeurant à SAINT-BRES

- **Madame ORLOWIEZ Celine**
Technicienne de laboratoire, INOVIE LABOSUD, MONTPELLIER.
demeurant à Restinclières

- **Madame OUBENAÏSSA Najia**
Responsable financier, CDC HABITAT, MONTPELLIER.
demeurant à LUNEL

- **Monsieur OWSIANKA Jerome**
Grutier, ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL PORT SUD DE FRANCE, SETE.
demeurant à Mèze

- **Monsieur PACE Christian, Fabien, Vincent**
Operateur decoupe jet d'eau, TECHNILUM, BEZIERS.
demeurant à Béziers

- **Monsieur PACE Michael**
Employé de production, LUBRANO ET FILS, GIGEAN.
demeurant à SETE

- **Monsieur PALAZZO Fabrice**
Responsable ingénierie financière, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
demeurant à FABREGUES

- **Madame PANISELLO Christelle**
Referente technique administration des rh, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE
SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- **Monsieur PANISELLO Sebastien**
Coordonateur d exploitation, LAFARGE BETONS, VENDARGUES.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- **Monsieur PANSERRIEU Rudy**
Conducteur nettoyage poids lourds, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à VALFLAUNES

- **Monsieur PANTERA Wojciech**
Vco global finance director, ROYAL CANIN SAS, AIMARGUES.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ

- **Monsieur PARRA Jean-Philippe**
Responsable de la maintenance, ACM HABITAT (OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE), MONTPELLIER.
demeurant à FRONTIGNAN

- **Monsieur PASTOR Cedric**
Coordinateur logistique, J. & C., NISSAN-LEZ-ENSERUNE.
demeurant à CAZOULS-LES-BEZIERS

- **Madame PASTOR Veronique**
Chargée d'études juridiques, CDC HABITAT, MONTPELLIER.
demeurant à HEREPHAN

- **Monsieur PASTRE Christophe**
Responsable de préparation, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, SAINT-GILLES.
demeurant à LUNEL

- **Madame PEGAS Estelle**
Personnel navigant commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à LATTES

- **Madame PEIFFER-HALLER Caroline**
Gestionnaire de clientèle, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à LE CRES

- **Madame PELISSON Sandra**
Responsable metier location, NEXITY LAMY, MONTPELLIER.
demeurant à VENDARGUES

- **Madame PELLEQUIER Cécile, Andréa, Christine**
Employée de commerce, VINCENT GOLF, PEROLS.
demeurant à Saint-Jean-de-Védas

- **Madame PELLISSIER Anne Laure**
Gestionnaire client particulier, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à Valflaunès

- **Madame PEREZ Nathalie**
Hotesse relation client, AUCHAN HYPERMARCHÉ, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS

- **Monsieur PEREZ PIERRE**
Agent d'entretien infrastructure, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur PERIAND Bruno**
Conseiller clientele, AESIO MUTUELLE, PARIS 8.
demeurant à Lunel

- **Monsieur PETIT Dimitri**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame PETIT Sophie**
Assistante, SYND MIXTE TRAITEMENT INFORMATION ET NOUVELLES
TECHNOLOGIES, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PEYRE Boris**
Agent travaux de signalisation, SIGNAUX GIROD SUD, BAILLARGUES.
demeurant à SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
- **Monsieur PICHON Alain**
Médecin du travail, ENSANTE !, MONTPELLIER.
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame PICHOT Stephanie**
Cadre, AUCHAN HYPERMARCHÉ, BEZIERS.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur PIOLAT FRANCK**
OUVRIER DU LIVRE, L'IMPRIMERIE DU MIDI, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PISSOT Alain**
Directeur de projet, SYND MIXTE TRAITEMENT INFORMATION ET NOUVELLES
TECHNOLOGIES, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-GELY-DU-FESC
- **Monsieur PITHON Vincent**
Ingénieur informaticien, SMAG, MONTPELLIER.
demeurant à SERVIAN
- **Madame PLANCHON Corinne**
Gestionnaire contrat adp, ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE PERSONNES,
MONTPELLIER.
demeurant à LATTES
- **Madame PLANUS Stephanie**
Expert suivi risques et conformité, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à Juvignac
- **Madame PLATON Ophelie**
Gestionnaire de client particulier, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à LATTES
- **Madame POINTEAU Béatrice**
Chef de projet, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, PARIS 8.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur POLOMACK Patrick**
Responsable production, MECANIC SUD INDUSTRIE, VILLENEUVE-LES-BEZIERS.
demeurant à SAINT-GENIES-DE-FONTEDEIT

- **Madame PONTIC Fanny**
Employée qualifiée libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, SETE.
demeurant à BALARUC-LE-VIEUX

- **Madame POTHEAU Ingrid**
Conseillère de mode, VETIR, BALARUC-LE-VIEUX.
demeurant à GIGEAN

- **Madame POUPART Sandrine**
Aide soignante, POLYCLINIQUE SAINT PRIVAT, BOUJAN-SUR-LIBRON.
demeurant à VALRAS-PLAGE

- **Monsieur POURTALES Nils**
Agent de sécurité, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur PRIZZI Vincent**
Technicien, ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL PORT SUD DE FRANCE, SETE.
demeurant à SETE

- **Madame PUECH Christelle**
Responsable de projet informatique, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET
DEVELOPPEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à PRADES-LE-LEZ

- **Monsieur PUECH Yannick**
Employé administratif expert, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à GANGES

- **Monsieur PUISSANT Martial**
Agent air france, SOCIÉTÉ AIR FRANCE, MAUGUIO.
demeurant à VALERGUES

- **Madame QUETEL Marie-Odile, Jeanne, Hélène**
Manager rayon charcuterie, AGDE DISTRIBUTION, AGDE.
demeurant à Caux

- **Monsieur QUILLES Frédéric**
Ouvrier, L'IMPRIMERIE DU MIDI, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à CANET

- **Monsieur RADIONOFF Eric**
Magasinier, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, MONTPELLIER.
demeurant à Juvignac

- **Monsieur RAGUES Patrice**
Electricien, MARC CLAUDE, VILLENEUVE-LES-BEZIERS.
demeurant à LESPIGNAN

- **Madame RAHMANI Khamssa**
Contrôleuse de gestion, POLE EMPLOI, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à PRADES-LE-LEZ

- **Monsieur RAMIN Pascal**
Employé ligne de choix verrerie, O-I FRANCE SAS, BEZIERS.
demeurant à SERIGNAN

- **Monsieur RAMIREZ Herve**
Responsable commercial domaine professionnels, BANQUE CIC SUD OUEST,
BORDEAUX.
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB

- **Monsieur RAMIS Sebastien**
Ouvrier, ECM TECHNOLOGIES, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à MONTBAZIN

- **Monsieur RAMOS Juan**
Contrôleur flasheur, DHL SERVICES LOGISTIQUES, VILLENEUVE-LES-BEZIERS.
demeurant à MURVIEL-LES-BEZIERS

- **Madame RAMOS Sophie**
Agent administratif, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à LATTES

- **Madame RANC Sylvie**
Aide a domicile, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à LA TOUR-SUR-ORB

- **Monsieur REBHI Abdenor**
Opérateur de fabrication au contrôle final, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur REDON Jerome**
Cadre technique, A3PRO, PEZENAS.
demeurant à Margon

- **Monsieur REFREGE Jerome**
Peintre, LE RESERVOIR MASSAL, AGDE.
demeurant à FLORENSAC

- **Madame RENAULT Florence**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS

- **Monsieur RESSOT Jérôme**
Designer infographiste, TECHNILUM, BEZIERS.
demeurant à Béziers

- **Monsieur RIBAUT Cyril**
Directeur, LE RESERVOIR MASSAL, AGDE.
demeurant à VIAS

- **Monsieur RIBOURG Fabrice**
President directeur general, ROYAL CANIN FRANCE, AIMARGUES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur RICARD Jean-Luc**
Technicien de prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L
HERAULT, BEZIERS.
demeurant à FOUZILHON

- **Monsieur RICHARD Julien**
Conseiller bancaire, CREDIT LYONNAIS, MONTPELLIER.
demeurant à LA GRANDE-MOTTE

- **Monsieur RICROT Joel**
Membre comité de direction, CASINO DE LA GRANDE MOTTE, LA GRANDE-MOTTE.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame RIERE Veronique**
Assistante comptable, SARL DG HELP, SETE.
demeurant à MONTBAZIN

- **Madame RIET Muriel**
Ash, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER, LAMALOU-LES-BAINS.
demeurant à GRAISSESSAC

- **Monsieur RIGOLLET Nicolas**
Directeur d'agence, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à FRONTIGNAN

- **Madame RIVET Virginie**
Secrétaire médicale, AESIO SANTE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTARNAUD

- **Monsieur ROBIN Laurent**
Gérant, PATRI IMMO, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur ROCHETTE Christophe**
Cariste de production, ANGIBAUD - DEROME ET SPECIALITES, BEZIERS.
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE

- **Madame ROCHETTE Nadege**
Cadre, SOCIETE GENERALE, LA GRANDE-MOTTE.
demeurant à LATTES

- **Madame ROGUET Muriel**
Technicien méthodes qualité, SOCAH DISTRIBUTION, CLERMONT L'HERAULT.
demeurant à LEZIGNAN-LA-CEBE

- **Monsieur ROMANO AFONSO Jose Louis**
Chef de chantier, FERRER CONSTRUCTION, GRABELS.
demeurant à Montpellier

- **Monsieur RONDEAU Jonas**
Responsable de service de planification, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET
DEVELOPPEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à GRABELS

- **Madame ROQUE Magali**
Gestionnaire de flotte, VCF MANAGEMENT OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur ROSADO Jean Jacques**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à BEZIERS

- **Monsieur ROSSETTO Vincent**
Manager en cyber sécurité, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-CUCULLES

- **Madame ROUAIX Colette**
Assistante de gestion, EURO-FAC, MONTPELLIER.
demeurant à LUNEL

- **Monsieur ROUAULT Patrice**
Cadre commercial, LIEBHERR DISTRIBUTION ET SERVICES FRANCE SAS,
NIEDERHERGHEIM.
demeurant à SAINT-BRES

- **Madame ROUHAUD Delphine**
Directrice commerciale, SOCIETE GENERALE, PUTEAUX.
demeurant à ASSAS

- **Monsieur ROUMEGOUX Eric**
Magasinier vendeur confirmé, L'OCCITANE AUTOMOBILES, PEZENAS.
demeurant à Castelnaud-de-Guers

- **Madame ROUQUETTE Sandra**
Cadre technique, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à VENDEMIAN

- **Madame ROUSSEAU Sophie**
Chargée des ressources humaines, LABORATOIRE ETUDES RECHERCHE MATERIAUX,
ARLES.
demeurant à LATTES

- **Madame ROUX Dominique**
Cadre référent démocratie en santé, AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur ROUX Philippe**
Ouvrier paysagiste hautement qualifié, BRL ESPACES NATURELS, NIMES.
demeurant à LANSARGUES

- **Monsieur ROUZIER Stephane**
Animateur service, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Montbazin

- **Monsieur ROYER Jean-Benoît Royer**
Directeur de succursale, POMONA, NIMES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame RUGGERI Celine**
Directrice d'agence, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS

- **Madame RUISAN Valerie**
Responsable d unite rh, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE,
MONTPELLIER.
demeurant à ENTRE-VIGNES

- **Monsieur RUIZ Nicolas**
Directeur d agence, CREDIT LYONNAIS, LYON 2EME.
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur RUIZ Salvador**
Formateur mathématiques/sciences, BTP CFA OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à CLERMONT-L'HERAULT
- **Monsieur SAES Benoît**
Directeur commercial, TECHNILUM, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur SAINT-ANDRE David**
Charge d affaires, MAAF ASSURANCES SA, JUVIGNAC.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SALADIÉ Yannick**
Salarié. éducateur sportif, HERAULT SPORT, MONTPELLIER.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Madame SALASC Cécile**
Chef de projet, SYND MIXTE TRAITEMENT INFORMATION ET NOUVELLES
TECHNOLOGIES, MONTPELLIER.
demeurant à Gignac
- **Madame SALAS THENON Maud**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, PEZENAS.
demeurant à Montagnac
- **Madame SALLES Evelyne**
Chargee de secteur, SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES -
SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-THIBERY
- **Monsieur SALOM Michel**
Technicien bureautique, XEROX TECHNOLOGY SERVICES, VILLEPINTE.
demeurant à LAVERUNE
- **Monsieur SANCHEZ Emeterio**
Chef apres-vente, ABCIS BITERROIS BY AUTOSPHERE, BEZIERS.
demeurant à Le Bosc
- **Monsieur SANCHEZ-HORCAJUELO Michaël**
Technicien, ENGIE ENERGIE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS
- **Monsieur SANCHEZ Julien**
Grutier chaudronnier, ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL PORT SUD DE FRANCE,
SETE.
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Monsieur SANLAVILLE David**
Chauffeur poids lourds agent de collecte, ATEMAX FRANCE, BEZIERS.
demeurant à MARAUSSAN
- **Monsieur SANZ Guillermo**
Gestionnaire contentieux, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS
- **Madame SANZ SOPHIE**
Employée CPAM, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur SASSOON Jeremy**
Directeur ventes et marketing, ROYAL CANIN SAS, AIMARGUES.
demeurant à LA GRANDE-MOTTE

- **Monsieur SAUVAGE Samuel**
Agenceur, MEUBLES IKEA FRANCE, MONTPELLIER.
demeurant à ENTRE-VIGNES

- **Madame SCHATZ Nathalie**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, PEROLS.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur SCHMITZ Nicolas**
Technicien de maintenance, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame SCHULHOF Florelle**
Conseillère développement relation client, MAAF ASSURANCES SA, CHAURAY.
demeurant à LATTES

- **Madame SEBALTE Nathalie**
Technicien logistique et technicien préparatoire, BOIRON, PEROLS.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- **Madame SEGARD Nathalie**
Conseillère relation client, MAAF ASSURANCES, CHAURAY.
demeurant à LE CRES

- **Madame SEPTFONDS Virginie**
Spécialiste canin félin, ROYAL CANIN SAS, AIMARGUES.
demeurant à MARSILLARGUES

- **Monsieur SERIS Christophe**
Agent entretien infras.dechets, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur SERRANO Cyril**
Equipier magasin, AUCHAN HYPERMARCHE, PEROLS.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame SEYNAEVE Stéphanie**
Technicienne en information médicale, AESIO SANTE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.
demeurant à COMBAILLAUX

- **Madame SIEMIANO Cathy**
Hôtesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHE, SETE.
demeurant à MIREVAL

- **Madame SIMON Corinne**
Conseiller accompagnement entreprise, POLE EMPLOI, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à PORTIRAGNES

- **Madame SIMON Nathalie**
Auxiliaire de vie sociale, ORIALYS, LUNEL.
demeurant à LUNEL

- **Monsieur SIREJACOB Gregory**
Conseiller assurance, MAAF ASSURANCES SA, CHAURAY.
demeurant à VAILHAUQUES

- **Monsieur SOLAS-BEAUMONT Jérémy**
Technicien expert automobile, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ

- **Madame SOLOMAS ISABELLE**
Gestionnaire client individu, ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE
COMPLEMENTAIRE, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE

- **Monsieur SORBI Abdallah**
Opérateur préparateur véhicule, MONTIMARAN AUTOMOBILE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à Saint-André-de-Sangonis

- **Monsieur SOULIER Arnaud**
Employé, ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE PERSONNES, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-DREZERY

- **Madame SOURIMANT Sylvie**
Assistant technique et qualité, ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE
PERSONNES, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-PAUL-ET-VALMALLE

- **Monsieur SPITALERI Christophe**
Electricien, MARC CLAUDE, VILLENEUVE-LES-BEZIERS.
demeurant à PUISSALICON

- **Madame STAHL Emmanuelle**
Technicienne de paie, UGECAM OCCITANIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à Clapiers

- **Monsieur SUC Guilhem**
Directeur caisse de crédit mutuel, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL
MEDITERRANEEN, MARSEILLE 8.
demeurant à MAUGUIO

- **Madame SULIK Christine**
Auxiliaire de vie sociale, ORIALYS, LUNEL.
demeurant à MARSILLARGUES

- **Monsieur SWIETCZAK Lionel**
Tourneur fraiseur, INOVIE LABOSUD, MONTPELLIER.
demeurant à Le Crès

- **Monsieur SYLVESTRE Jérôme**
Directeur de groupe adjoint, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, SETE.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame TALHA Jamila**
Ash, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER, LAMALOU-LES-BAINS.
demeurant à LA TOUR-SUR-ORB

- **Madame TALLEC Carine**
Personnel navigant commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur TETARD Lionel**
Commercial sédentaire, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, MONTPELLIER.
demeurant à GIGEAN

- **Monsieur THOMAS David**
Mécanicien spécialisé automobile, TRESSOL, BEZIERS.
demeurant à Béziers

- **Madame THORE Christelle**
Gestionnaire des litiges et des creances, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE
SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à LESPIGNAN

- **Madame TIMBE NGOUNZA Félicité**
Aide à domicile, GAMMES - UNION DES ASSOCIATIONS DU CSP ESPOIR,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur TISSOT Fabrice**
Contrôleur de gestion, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, MONTPELLIER.
demeurant à BAILLARGUES

- **Madame TITEUX Rachel**
Chargée d'affaires gestion privée, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, AGDE.
demeurant à MEZE

- **Madame TOPPIN-MINGO Mélanie**
Aide-soignante, S A GESTION CLINIQUE DU PARC, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à ADISSAN

- **Madame TORROGLOSA Sandrine**
Responsable activité (cadre), COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
demeurant à PRADES-LE-LEZ

- **Madame TOULOUZE Marielle**
Monitrice educatrice, ORPHELINAT MUTUAL POLICE NATIO ASSISTANCE, AGDE.
demeurant à PORTIRAGNES

- **Madame TOURNANT Aurélia**
Gestionnaire appui, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à CAUX

- **Monsieur TSAKONAS Jean Christophe**
Responsable client, BASF FRANCE SAS, MERVILLE.
demeurant à LATTES

- **Monsieur TUECH Nicolas**
Logisticien, U-LOGISTIQUE, CLERMONT L'HERAULT.
demeurant à BAILLARGUES

- **Madame VAGHETTI Vanessa**
Agent d'assurance, POLE EMPLOI, PEROLS.
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur VAILLANT Patrick**
Chef de service administratif et financier, ASS DEP ADMINIST GESTION ETS
SPECIALISES, LATTES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame VALETTE Celine**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à Puimisson

- **Monsieur VALLENCANT Virgile**
Chef de chantier, SPIE BATIGNOLLES MALET, TOULOUSE.
demeurant à Aspiran

- **Monsieur VALLET Alain**
Technicien de maintenance, CASINO DE PALAVAS, PALAVAS-LES-FLOTS.
demeurant à MIREVAL

- **Monsieur VANTHUYNE Frederic**
Chef de service adjoint maitrise, BOUYGUES BATIMENT INTERNATIONAL,
GUYANCOURT.
demeurant à VALRAS-PLAGE

- **Madame VARENAS Florence**
Responsable usagers, REGIE DES EAUX DE MONTPELLIER MEDITERRANEE
METROPOLE, MONTPELLIER.
demeurant à Saint-Drézéry

- **Monsieur VARGAS Cedric**
Magasinier, RELAIS FNAC, MONTPELLIER.
demeurant à LE CRES

- **Monsieur VAROTEAUX Herve**
Responsable de point de vente, LAGARDERE TRAVEL RETAIL FRANCE, LEVALLOIS-
PERRET.
demeurant à GRABELS

- **Monsieur VAYSSE Wilfried**
Ouvrier, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à FABREGUES

- **Madame VAZ Angelique**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à PINET

- **Madame VEDEL Sandrine**
Cadre, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame VERGNET Patricia**
Réfèrent technique prestations cpam herault, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE
MALADIE DE L HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à CLAPIERS

- **Monsieur VERRAES Emmanuel**
Technicien logistique, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur VETTESE Alexandre**
Responsable de service, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET D
ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à TEYRAN

- **Madame VIAFORA Bénédicte**
Responsable d'unité de production, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L
HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à Courmonterral
- **Monsieur VIDAL Franck**
Vendeur fnac, RELAIS FNAC, NIMES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame VIDAL Magali**
Equipier de commerce, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame VIDAL Virginie**
Documentaliste, UGECAM OCCITANIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à BEZIERS
- **Madame VILLALBA Nadege**
Technicienne de laboratoire, INOVIE LABOSUD, CLAPIERS.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-CORNIES
- **Madame VILLETTE Valerie**
Chargee de proximite, ACM HABITAT (OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE), MONTPELLIER.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ
- **Madame VISINTIN Agnes**
Agent de tiers-payant, AESIO SANTE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-GEORGES-D'ORQUES
- **Madame VISTUER Hélène**
Conseiller clientèle, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
BEZIERS.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur VIVANT Christophe**
Maitre ouvrier paysagiste chef d'équipe, BRL ESPACES NATURELS, NIMES.
demeurant à FONTANES
- **Madame VOLPELLIERE Catherine Marie Rose**
Assistante administrative, PLG, SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU.
demeurant à Lunel
- **Monsieur VOLPI GAETAN**
RESPONSABLE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL, CNP ASSURANCES, ISSY-
LES-MOULINEAUX.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur WAGNER David**
Chef de secteur, JT INTERNATIONAL FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à MONTBLANC
- **Monsieur WAGNER Pierre**
General manager royal canin brésil, ROYAL CANIN SAS, AIMARGUES.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ
- **Monsieur WERON Bernard**
Gestionnaire p.r.a, L'OCCITANE AUTOMOBILES, PEZENAS.
demeurant à Frontignan

- **Monsieur WILLIAM NICOLAS MUNUERA-GARCIA William**
Chef de secteur, GSF PHOCEA, SAINT-AUNES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur WUYAM Nicolas**
Vp services bu, LATELEC, VENDARGUES.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ
- **Monsieur YASSINE Ali**
Foreur, FORACO, LUNEL.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur YHUEL Philippe**
Technicien conseil accueil expert, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à Teyran
- **Monsieur ZAMBOTTI Michael**
Assureur, MAAF ASSURANCES SA, CHAURAY.
demeurant à Cournonterral
- **Monsieur ZARAGOZA Jean-Claude**
Technicien maintenance, MADIC, TOULOUSE.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ZHAR Hicham**
Conducteur ligne conditionnements, ROYAL CANIN SAS, AIMARGUES.
demeurant à LUNEL

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur ABRAHAM Thierry**
Cadre conseiller, CIE IBM FRANCE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS
- **Monsieur AGUILAR Stephane**
Convoyeur de fonds, BRINK'S EVOLUTION, ROISSY-EN-FRANCE.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur ALBANO Christophe**
Technicien expert, SETE EXPLOITATION AUTOMOBILES, SETE.
demeurant à Balaruc-le-Vieux
- **Monsieur ALBO Philippe**
Responsable service maintenance, CASTEL FRERES, BEZIERS.
demeurant à Puisserguier
- **Madame ALLIES Nathalie Brigitte**
Secrétaire administrative, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER,
LAMALOU-LES-BAINS.
demeurant à Taussac-la-Billière
- **Monsieur ALVAREZ Didier**
Chef des ventes, TRESSOL CHABRIER MONTPELLIER, MONTPELLIER.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ
- **Monsieur ANGER Philippe**
Adjoint exploitation, BAMBOOH SERVICES, GEMENOS.
demeurant à BEZIERS

- **Monsieur ARNOUX Francois**
Conseiller des ventes, TRESSOL, BEZIERS.
demeurant à Béziers

- **Monsieur ASSIER Stéphane**
Directeur de travaux, SOGEA SUD BATIMENT, MONTPELLIER.
demeurant à SAUSSAN

- **Monsieur AUGUSTE Francis**
Technicien automobile, RUBIS AUTOMOBILES-GROUPE CAPEL, LE CRES.
demeurant à Lunel

- **Madame AUZIER Carole**
Responsable pôle communication evenementielle, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
demeurant à SUSSARGUES

- **Madame AZAM Christine**
Assistante commerciale et transport, UNIVAR SOLUTIONS, MONTREUIL.
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB

- **Monsieur AZEMARD Frederic**
Directeur adjoint, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET D
ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à Sète

- **Monsieur BAILEN Christophe**
Agent logistique, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, VILLENEUVE-
LES-BEZIERS.
demeurant à MONTAGNAC

- **Monsieur BALDELLOU Patrick**
Cadre technique p.r.a, A3PRO, PEZENAS.
demeurant à Saint-Thibéry

- **Madame BALLAGNY SANDRINE Sandrine**
Hôtesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHÉ, SETE.
demeurant à SETE

- **Madame BARRE NATHALIE**
Conseiller en gestion des droits, POLE EMPLOI, SETE.
demeurant à BALARUC-LES-BAINS

- **Monsieur BARTHEZ Patrick**
Cariste, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à MONTBAZIN

- **Madame BASSE Dominique**
Directrice d'agence, CSE POLE EMPLOI OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à MIREVAL

- **Madame BEAUDIER Veronique**
Responsable région des ventes, PPG AC-FRANCE, MOREUIL.
demeurant à MONTBLANC

- **Madame BEAU Patricia**
Directeur de programmes digitaux, SANOFI-AVENTIS GROUPE, LYON 7EME.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur BEBRIHANE Faride**
 Chef d'équipe ouvrier routier, EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, BEZIERS.
 demeurant à BEZIERS

- **Madame BEGUERIE Muriel**
 Conseiller de clientèle professionnel, BANQUE POPULAIRE DU SUD, MONTPELLIER.
 demeurant à MONTARNAUD

- **Monsieur BELAN Jean-Christophe**
 Conducteur receveur, LES COURRIERS DU MIDI, MONTPELLIER.
 demeurant à CLERMONT-L'HERAULT

- **Monsieur BENEDETTI Olivier**
 Technicien expert, GUINTOLI, SAINT-ETIENNE-DU-GRES.
 demeurant à La Grande-Motte

- **Madame BENHAMMOU Jany**
 Gestionnaire pole appui, POLE EMPLOI, BALMA.
 demeurant à BEZIERS

- **Monsieur BENOIT Olivier**
 Chauffeur livreur, CONFRATERNELLE D'EXPLOITATION ET DE REPARTITION
 PHARMACEUTIQUE RHIN RHONE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.
 demeurant à PUIMISSON

- **Monsieur BENOIT Olivier**
 Responsable dpo, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
 MONTPELLIER.
 demeurant à COMBAILLAUX

- **Madame BEQUIGNON Patricia**
 Educatrice spécialisée, AGIR SOIGNER EDUQUER INCLURE, LA SALVETAT-SUR-
 AGOUT.
 demeurant à SAINT-CHINIAN

- **Madame BEREL Christine**
 Employée commerciale, SOCAPDIS, AGDE.
 demeurant à AGDE

- **Madame BESSERER Claudine**
 Cadre supérieur, ROYAL CANIN SAS, AIMARGUES.
 demeurant à MONTPELLIER

- **Madame BESSIÈRE Nathalie**
 Salarié, SOCIETE AIR FRANCE, MAUGUIO.
 demeurant à LAGAMAS

- **Monsieur BETTE Alexandre**
 Approvisionneur, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
 demeurant à Montpellier

- **Monsieur BIANCO Joseph**
 Chef de secteur vente p.r.a, METROPOLE AUTOMOBILE, SAINT-GELY-DU-FESC.
 demeurant à Saint-Gély-du-Fesc

- **Monsieur BIRARDA Vincent**
 Cadre commercial, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON.
 demeurant à MURLES

- **Madame BLANC Clotilde**
Directrice agence, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER.
demeurant à PEROLS

- **Madame BLAYAC Florence**
Gestionnaire conseil expert, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à BEZIERS

- **Madame BOMBAL Michele**
Preparatrice de commandes, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, BEZIERS.
demeurant à SERIGNAN

- **Madame BONNEMAISON Sylvie**
Conseillère de mode, VETIR, BALARUC-LE-VIEUX.
demeurant à GIGEAN

- **Madame BONNET Odile**
Secrétaire, A2H AUDIT - HARDTMEYER-HUC, BOUJAN-SUR-LIBRON.
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE

- **Monsieur BOUCHAIB Bouchaib**
Conducteur de travaux principal, VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS,
NANTERRE.
demeurant à LATTES

- **Madame BOUISRI Rosa**
Acheteuse, PROFILS SYSTEMES, BAILLARGUES.
demeurant à SAINT-BRES

- **Monsieur BOULET Lilian**
Chef de quart, SAIPOL, SETE.
demeurant à CURNONTERRAL

- **Monsieur BOULET Pascal**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à SOUMONT

- **Monsieur BOURGEOIS Nicolas**
Responsable opérations sur puits, KEM ONE, VAUVERT.
demeurant à Manguio

- **Madame BOURGNOUX Agnès**
Aide laborantine, CONTRALCO, GIGNAC.
demeurant à POUZOLS

- **Madame BOUTELOUP Corinne**
Salarié, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- **Monsieur BRANCHU Erik**
Magasinier, DIFFUSION AUTOMOBILE CLERMONTAISE, CLERMONT L'HERAULT.
demeurant à Montesquieu

- **Madame BROUILLET Pascale**
Assistante commerciale administrative, SIGNAUX GIROD SUD, BAILLARGUES.
demeurant à BAILLARGUES

- **Monsieur BRUANDET Emmanuel**
Responsable activite logisitque, U-LOGISTIQUE, CLERMONT L'HERAULT.
demeurant à CEYRAS

- **Madame BRUN Valerie**
Directrice, HOTEL GRIL MONTPELLIER SUD, MONTPELLIER.
demeurant à SERVIAN

- **Madame BRUSQUE CELINE**
Chef comptable, CLINIQUE RECH, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-GEORGES-D'ORQUES

- **Madame CACERES Sylvie**
Employé caisse epargne l-roussillon --- responsable service prestations bancaires – gestion
crédits, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à PERET

- **Madame CANTOS Viviane**
Comptable, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à SAINT-BRES

- **Monsieur CARPENTIER Benoît**
Responsable supply chain, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
demeurant à CASTRIES

- **Madame CARUANA SOLANGE Solange**
Agent administrative, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, LATTES.
demeurant à GIGEAN

- **Monsieur CARUSO Jean-Marc**
Assistant de gestion, EGIS EAU SA, MONTPELLIER.
demeurant à LA GRANDE-MOTTE

- **Monsieur CASCINO Patrick**
Ingenieur commercial, V W R INTERNATIONAL, ROSNY-SOUS-BOIS.
demeurant à VALERGUES

- **Monsieur CASTAN André**
Responsable devis, LE RESERVOIR MASSAL, AGDE.
demeurant à BEZIERS

- **Madame CATANZANO Sylvie**
Employe commercial, MARANDIS, BEZIERS.
demeurant à CAZOULS-LES-BEZIERS

- **Madame CATUSSE Maryvonne**
Conseiller a l emploi, POLE EMPLOI, PARIS 20.
demeurant à SETE

- **Monsieur CAUMEIL Laurent**
Contrôleur allocataires, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE

- **Monsieur CAVELIER Marc**
Technicien de maintenance, ACM HABITAT (OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE), MONTPELLIER.
demeurant à Cournonterral

- **Madame CEBULA Corinne**
Cadre de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS 9.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Madame CERVERA Nathalie**
Agent d'exploitation, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, BEZIERS.
demeurant à BASSAN

- **Madame CHAFIOL Muriel**
Assistante caisses, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Les Matelles

- **Monsieur CHANON Brice**
Employé de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à LE CRES

- **Madame CHAPEL Patricia**
Aide-soignante, UGECAM OCCITANIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à Montpellier

- **Madame CHARNEAU Nathalie**
Employée libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur CHAUSSARD Stephane**
Coordinateur d'équipe, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à JUVIGNAC

- **Monsieur CHEBAUT Nicolas**
Technicien méthodes, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
demeurant à SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL

- **Madame CHENU Armelle**
Employée de banque celr, CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE MIDI
PYRÉNÉES, TOULOUSE.
demeurant à FRONTIGNAN

- **Monsieur CHERVAUX Gabriel**
Chauffeur, SOCIÉTÉ MÉDITERRANÉENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Monsieur CIMAS FERNANDEZ Juan Carlos**
Commercial, CREDIT MUTUEL FACTORING, COURBEVOIE.
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur CLAPIER Olivier**
Contrôleur pointeur, U-LOGISTIQUE, CLERMONT L'HERAULT.
demeurant à GIGNAC

- **Madame CLARA Sylvie**
Gestionnaire approvisionnements, SOCIÉTÉ ANONYME DES EAUX MINÉRALES D
EVIAN, LA SALVETAT-SUR-AGOUT.
demeurant à LA SALVETAT-SUR-AGOUT

- **Madame CLEMENTE Karine**
Agent hospitalier, CENTRE DE REÉDUCATION MOTRICE DU DR STER, LAMALOU-
LES-BAINS.
demeurant à BEDARIEUX

- **Madame CLEMENT Muriel**
Secrétaire confirmée, L'OCCITANE AUTOMOBILES, AGDE.
demeurant à Agde

- **Madame COLLET Gwénaëlle**
Ingénieur recherche et développement / spécialiste ergonomie, HORIBA ABX SAS,
GRABELS.
demeurant à PRADES-LE-LEZ

- **Madame COMBES Anne**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, PEROLS.
demeurant à CASTRIES

- **Monsieur COMBETTES Bruno**
Chef de chantier, INEO MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON ET PAR
ABREVIATION INEO MPLR, LATTES.
demeurant à PEROLS

- **Monsieur CORNU Fabrice**
Manager metier, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Saint-Jean-de-Védas

- **Madame COSTE Céline**
Personnel navigant commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à LUNEL

- **Monsieur COURTÈS Jean-Noël**
Chauffeur, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, AGDE.
demeurant à AGDE

- **Madame COURTIAL Patricia**
Agent thermal, LES THERMES D'AVENE, AVENE.
demeurant à Le Bousquet-d'Orb

- **Monsieur DAUMAS Didier**
Chef d'équipe monteur, LAROSA INDUSTRIE, SETE.
demeurant à POUSSAN

- **Monsieur DEBRIE Eric**
Steward, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur DECEUNINCK Yann**
Technicien comptable, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à CANDILLARGUES

- **Madame DEGARDIN Christine**
Conseillère pole emploi, POLE EMPLOI, LUNEL.
demeurant à SAINT-BRES

- **Monsieur DEGREMONT Pascal**
Cariste, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à TEYRAN

- **Monsieur DEHON David**
Personnel navigant commercial chef de cabine, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY-VIEILLE-
POSTE.
demeurant à NEFFIES

- **Monsieur DE LA ASUNCION Jean Francois**
Agent administratif, CSE POLE EMPLOI OCCITANIE, BALMA.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur DELPREE Stephane**
Ouvrier de chantier, EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, BEZIERS.
demeurant à SAUVIAN
- **Madame DEMONTES Isabelle**
Animatrice piano solfège, FOYER RURAL, GIGEAN.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame DEMOUSTIER Nathalie**
Chargée rh, SYND MIXTE TRAITEMENT INFORMATION ET NOUVELLES
TECHNOLOGIES, MONTPELLIER.
demeurant à MURVIEL-LES-MONTPELLIER
- **Madame DEQUEKER Sylvie**
Infirmière, UGECAM OCCITANIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame DESCAMPS Corinne Eliane Nadia**
Agent exploitation, MAZET MESSAGERIE, SAINT-AUNES.
demeurant à Mèze
- **Madame DESHONS Annie Jeanne Yvette**
Secrétaire agent d'accueil, MUTUELLE NATIONALE DU BIEN VIEILLIR-MBV,
PALAVAS-LES-FLOTS.
demeurant à Montpellier
- **Monsieur D'HAESE Stephane**
Approvisionnement, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ
- **Madame DI MAIDA Maria-Stella**
Conseillère bancaire, BANQUE POPULAIRE DU SUD, LA GRANDE-MOTTE.
demeurant à LA GRANDE-MOTTE
- **Madame DI-ROSA Corinne Rose**
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à Marsillargues
- **Madame DJAFARI SANDIANI Parvaneh**
Auxiliaire de puériculture, POLYCLINIQUE SAINT ROCH, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DO FUNDO Antoine**
Chef de chantier, FOURNIE GROSPAUD ENERGIE, LABEGE.
demeurant à LIEURAN-LES-BEZIERS
- **Madame DOGIMONT MIREILLE**
INFIRMIERE DIPLOME D ETAT, S A GESTION CLINIQUE DU PARC, CASTELNAU-LE-
LEZ.
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur DOLLE Stéphane**
Attaché technique, VIESSMANN FRANCE, FAULQUEMONT.
demeurant à MIREVAL

- **Monsieur DOMENECH Julien**
Chauffeur machiniste, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à VENDARGUES

- **Monsieur DONNADILLES Jean Philippe**
Gestionnaire clientele caisse d'epargne languedoc roussillon, CAISSE EPARGNE
PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS

- **Madame DOUILLARD Virginie**
Hôtesse de l'air, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à POUSSAN

- **Madame DROULIN Maribel**
Aide soignante, MUTUELLE NATIONALE DU BIEN VIEILLIR-MBV, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS

- **Madame DUCOTTERD Sophie**
Technicienne superieur, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Madame DUMAS Agnes**
Comptable, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à TEYRAN

- **Monsieur DUPONT Jean-Marie**
Technicien confirmé mécanique automobile, MONTIMARAN AUTOMOBILE, BEZIERS.
demeurant à Cazedarnes

- **Monsieur DUPONT Ludovic**
Employe logistique, U-LOGISTIQUE, CLERMONT L'HERAULT.
demeurant à MEZE

- **Madame DUPONT Martine**
Technicien verificateur paie, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à Béziers

- **Madame DURAND Jackie**
Chargée d'affaires, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-DREZERY

- **Monsieur DURAND Thierry**
Pâtissier, AUCHAN HYPERMARCHE, PEROLS.
demeurant à Montpellier

- **Madame EL KAIM Patricia**
Documentaliste, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR,
MONTPELLIER.
demeurant à JACOU

- **Madame ENGELMANN Caroline**
Cadre, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame ESCRIVA Nathalie**
Conseiller liquidation retraite, KLESIA AGIRC ARRCO, MONTPELLIER.
demeurant à Manguio
- **Madame EUDES Corinne**
Informaticienne, AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE,
MONTPELLIER.
demeurant à Castries
- **Monsieur EXPOSITO Jean-Pierre**
Responsable qualité et pilotage des risques, CREDIT LYONNAIS, MARSEILLE 8.
demeurant à CASTRIES
- **Monsieur EYSSETTE Richard**
Directeur de la restauration, ELRES, LUNEL.
demeurant à SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN
- **Madame FABREGOUL BOURGUET Nathalie**
Responsable contenu digitaux, ROYAL CANIN FRANCE, AIMARGUES.
demeurant à VILLETELLE
- **Monsieur FABREGUES Philippe**
Journaliste, FRANCE TELEVISIONS, MARSEILLE 8.
demeurant à saint-maurice de navacelles
- **Madame FALIZE Anne**
Secrétaire médicale, INOVIE LABOSUD, SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS.
demeurant à SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS
- **Monsieur FALLAL Noureddine**
Chauffeur poids lourd, PRUNIERES BTP, POUSSAN.
demeurant à GIGEAN
- **Madame FARACO Magali**
Secrétaire administrative, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER.
demeurant à GIGNAC
- **Madame FARROUJ Farida**
Secrétaire médicale, S A GESTION CLINIQUE DU PARC, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur FASSIO Vincent**
Responsable coordination territoriale, AESIO MUTUELLE, PARIS 8.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS
- **Madame FAURE Isabelle**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à Montpellier
- **Madame FAYNOT Laurence**
Contrôleur de gestion, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, LATTES.
demeurant à SAINT-GELY-DU-FESC
- **Madame FEMENIA Maryline**
Infirmière, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.
demeurant à Montpellier
- **Madame FERNANDEZ Marlene**
Technicienne d'intégration, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
demeurant à MONTAGNAC

- **Monsieur FERRER ORTEGA Francisco**
Employé logistique polyvalent, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à LANSARGUES

- **Madame FOSSAT Véronique**
Ash, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER, LAMALOU-LES-BAINS.
demeurant à Le Poujol-sur-Orb

- **Madame FOUGERE Michele**
Ash, ACCUEIL MEUNIERES, LUNEL.
demeurant à SAINT-SERIES

- **Madame FRAISSE Myriam**
Chargée du support systèmes, réseaux et télécoms, UNION DE RECOUVREMENT DE
SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MONTADY

- **Monsieur FRANCES Philippe**
Magasinier receptionnaire, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, BEZIERS.
demeurant à CESSENON-SUR-ORB

- **Monsieur FUENTES Daniel**
Coordinateur fm, ENGIE ENERGIE SERVICES, SAINT-DENIS.
demeurant à MARSILLARGUES

- **Madame GABRIEL Florence**
Exoert-comptable, commissaire aux comptes salarié, KPMG, MONTPELLIER.
demeurant à GIGEAN

- **Madame GAILLARD Catherine**
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, GRABELS.
demeurant à SAINT-GELY-DU-FESC

- **Monsieur GALIBERT Jean Francois**
Conseiller pole emploi, POLE EMPLOI, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame GALTIER Colette Rolande**
Technicien vérificateur expert, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à Saint-Georges-d'Orques

- **Monsieur GANGA Cyril**
Responsable nettoyage, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à VALERGUES

- **Madame GANZIN Laurence**
Assistante de direction, CDC HABITAT, PARIS 13.
demeurant à LATTES

- **Madame GARDE Dominique**
Responsable de centre, ENSANTE !, MONTPELLIER.
demeurant à LE CRES

- **Madame GASQUEZ Isabelle**
Assistante confirmée, CTRE GESTION AGREE COMMERCE INDUSTRIE LR,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame GATTA Fabienne**
Gestionnaire de clientèle patrimoniale, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à ALIGNAN-DU-VENT

- **Madame GERARD Christel**
Employée de banque, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-AUNES

- **Madame GHANMI Saliha**
Technicienne dessinatrice, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, LATTES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur GIL Bernard**
Agent d'entretien d'infrastructure, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
LUNEL.
demeurant à LUNEL

- **Madame GILLI Valerie**
Employée administrative, ENTREPRISE TRAVESSET, TEYRAN.
demeurant à SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL

- **Madame GIMENES Isabelle**
Employée principale, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, BEZIERS.
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS

- **Monsieur GIMENEZ Cyril**
Chauffeur bom jour, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame GIRAUD Christèle, Nathalie**
Responsable administratif, AGDE DISTRIBUTION, AGDE.
demeurant à Agde

- **Monsieur GOMEZ Jean**
Acheteur projets, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS, GRENOBLE.
demeurant à LUNEL

- **Madame GOUHENANT Sophie**
Hôtesse de caisse, LEROY MERLIN FRANCE, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Madame GRACIA ZAMELCZYK Lydie Helene Janine**
Technicien conseil prestations as, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L
HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à Béziers

- **Madame GRAFF Valerie**
Conseillère a l'emploi, POLE EMPLOI, PEROLS.
demeurant à LATTES

- **Madame GRANDADAM Nancy**
Employée de banque, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à BAILLARGUES

- **Monsieur GRAS Stephane**
Technicien bureau d'études, PROJET IRRIGARONNE, AIMARGUES.
demeurant à SAINT-GENIES-DES-MOURGUES

- **Monsieur GROSJEAN Marc**
Ingénieur études, SAUR, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à SAINT-GENIES-DES-MOURGUES

- **Monsieur HANNE Philippe**
Conducteur de travaux, EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- **Madame HASTRON Valerie**
Analyste risques crédits, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à CASTRIES

- **Monsieur HELBECQUE Pascal**
Cariste, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, VILLENEUVE-LES-
BEZIERS.
demeurant à CAUX

- **Madame HELLIER Nathalie**
Chargée de gestion recettes, REGIE DES EAUX DE MONTPELLIER MEDITERRANEE
METROPOLE, MONTPELLIER.
demeurant à Mireval

- **Monsieur HERNANDEZ Alfredo**
Responsable de secteur, VILMORIN JARDIN, SAINT-QUENTIN-FALLAVIER.
demeurant à Portiragnes

- **Monsieur HERNANDEZ Sebastien**
Technicien, PROXISERVE, NIMES.
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur HILAIRE Luc**
Cariste, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à BEAULIEU

- **Madame HISTE Karine**
Conseillère indemnisation, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à CASTRIES

- **Monsieur HUGOL Laurent**
Cariste, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, VILLENEUVE-LES-
BEZIERS.
demeurant à PERET

- **Monsieur IBANEZ Patrice**
Coordinateur, L'OCCITANE AUTOMOBILES, PEZENAS.
demeurant à Nézignan-l'Évêque

- **Monsieur IMPINNA Jean-Francois**
Employé commercial, AUCHAN HYPERMARCHE, PEROLS.
demeurant à PRADES-LE-LEZ

- **Monsieur JACQUEMIER François Thierry Jean Louis**
Directeur adjoint agence pole emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à Castries

- **Madame JEDRZEJEWSKI Stéphanie**
Chargée de conseil ressources humaines, COVEA, PARIS 9.
demeurant à PEROLS

- **Monsieur JENTILE Didier**
Directeur des machines a sous, CASINO DE PALAVAS, PALAVAS-LES-FLOTS.
demeurant à LUNEL-VIEL

- **Monsieur JIMENEZ Grégoire**
Ingénieur, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, LATTES.
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur JOGUET Joel**
Chef de projet en environnement, EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT,
GUYANCOURT.
demeurant à Pignan

- **Madame JOUAULT Virginie**
Expert en cyber securité, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-CUCULLES

- **Monsieur JOUVE Jeanluc**
Chef de secteur magasin, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à LE BOUSQUET-D'ORB

- **Madame JULIA Myriam**
Preparatrice de commandes, OCP REPARTITION, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame JUSTE Sophie**
Manager relation client, AUCHAN HYPERMARCHE, SETE.
demeurant à SETE

- **Madame KANCELLARY Isabelle**
Ash, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER, LAMALOU-LES-BAINS.
demeurant à LAMALOU-LES-BAINS

- **Monsieur KLEPMAN FREDERIC**
FORMATEUR INTERNE, PROSJET IRRIGARONNE, AIMARGUES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur KULIKOWSKI Fabrice**
Responsable des ventes internes, SEFI, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à ANIANE

- **Madame LACAN Pascale Irene Louise**
Chef de service, ESSILOR INTERNATIONAL, PARIS 12.
demeurant à Laroque

- **Madame LAFAGE Sandrine**
Coordinateur, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à FRONTIGNAN

- **Madame LAGRAVE Isabelle**
Secrétaire, POLYCLINIQUE SAINT ROCH, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur LANNOY Hervé**
Responsable prod/traitement, SAUR, LES MATELLES.
demeurant à LATTES

- **Monsieur LASSALLE Alain**
Technicien, FRAMATOME, LYON 7EME.
demeurant à VAILHAUQUES

- **Madame LAUTIER Florence**
Chargé de missions, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à JUVIGNAC

- **Madame LECLERC Marie Christine**
Conseillère a l'emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à BEZIERS

- **Monsieur LE GARGEAN Franck**
Responsable d'exploitation cadre, ENTREPRISE BRONZO, AUBAGNE.
demeurant à Ganges

- **Madame LEMERAY Sylvie**
Comptable, INFOGEM, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame LE Minh-Thu**
Assistante de direction, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame LEMOUZY Catherine**
Assistante ressources humaines, UGECAM OCCITANIE, LAMALOU-LES-BAINS.
demeurant à LA TOUR-SUR-ORB

- **Monsieur LERAT Olivier**
Responsable partenariats, ALLIANZ I.A.R.D., PUTEAUX.
demeurant à CLAPIERS

- **Madame LE RHUN Sandrine Marie Sonia Danielle**
Référence assistante dentaire, AESIO SANTE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.
demeurant à Frontignan

- **Monsieur LEVRAT Didier Eric**
Chauffeur poids lourd, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à Montpellier

- **Monsieur LINARES Alain**
Chef boucher, MAJAL, CASTRIES.
demeurant à VENDARGUES

- **Monsieur LOMBARDO David**
Lancier, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur LONARDONI Fernando**
Retraite, APR, ALBERTVILLE.
demeurant à LUNEL

- **Monsieur LONQUETY Patrick Philippe Maurice Eugène**
Conseiller en gestion de patrimoine, BANQUE CIC SUD OUEST, MONTPELLIER.
demeurant à Mauguio

- **Monsieur LOPEZ Alain Domingo**
Chef de cuisine, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL, CARCASSONNE.
demeurant à Montady

- **Madame LORENZO Celine**
Conseillère de vente, LEROY MERLIN FRANCE, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Madame LORIETTE Isabelle**
Cadre responsable e commerce, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à VENDRES

- **Madame LOYAL Nathalie**
Dide groupe adjointe, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
SETE.
demeurant à FRONTIGNAN

- **Monsieur LOZANO Jean-François**
Cariste, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à MUDAISON

- **Madame LUCAS ÉPOUSE TREMBLAY Pascale**
Technicienne de paie, UGECAM OCCITANIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à MAUGUIO

- **Madame MADERN Nathalie**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, AGDE.
demeurant à Agde

- **Monsieur MAFFRE Pierre**
Agent de maitrise administratif, MARTY ET FILS, LACROUZETTE.
demeurant à LA GRANDE-MOTTE

- **Madame MANOGIL Bernabela**
Responsable ressources humaines, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-THIBERY

- **Madame MARI Pascale**
Hotesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à LATTES

- **Monsieur MARTIN Christian**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, LATTES.
demeurant à LATTES

- **Monsieur MARTINEZ Christophe**
Charge de clientele, CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE NARBONNE HOTEL DE VILLE,
NARBONNE.
demeurant à Béziers

- **Monsieur LONARDONI Fernando**
Retraite, APR, ALBERTVILLE.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur LONQUETY Patrick Philippe Maurice Eugène**
Conseiller en gestion de patrimoine, BANQUE CIC SUD OUEST, MONTPELLIER.
demeurant à Mauguio
- **Monsieur LOPEZ Alain Domingo**
Chef de cuisine, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL, CARCASSONNE.
demeurant à Montady
- **Madame LORIETTE Isabelle**
Cadre responsable e commerce, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à VENDRES
- **Madame LOYAL Nathalie**
Dide groupe adjointe, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
SETE.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur LOZANO Jean-François**
Cariste, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à MUDAISON
- **Madame LUCAS ÉPOUSE TREMBLAY Pascale**
Technicienne de paie, UGECAM OCCITANIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à MAUGUIO
- **Madame MADERN Nathalie**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, AGDE.
demeurant à Agde
- **Monsieur MAFFRE Pierre**
Agent de maitrise administratif, MARTY ET FILS, LACROUZETTE.
demeurant à LA GRANDE-MOTTE
- **Madame MANOGIL Bernabela**
Responsable ressources humaines, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-THIBERY
- **Madame MARI Pascale**
Hotesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à LATTES
- **Monsieur MARTIN Christian**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, LATTES.
demeurant à LATTES
- **Monsieur MARTINEZ Christophe**
Charge de clientele, CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE NARBONNE HOTEL DE VILLE,
NARBONNE.
demeurant à Béziers
- **Monsieur MARTINEZ Olivier**
Geometre, EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, VITROLLES.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Madame MARTIN Marie-Josefe**
Assistante commerciale administrative, SIGNAUX GIROD SUD, BAILLARGUES.
demeurant à BAILLARGUES

- **Monsieur MARTY Benoit**
Responsable secteur logistique, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à SATURARGUES

- **Madame MARTY Corinne**
Employee commerciale, CSF, LE CRES.
demeurant à Le Crès

- **Monsieur MARZAL David**
Cantonnier, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, AGDE.
demeurant à AGDE

- **Monsieur MATHIEU Philippe**
Responsable informatique, CASINO DE LA GRANDE MOTTE, LA GRANDE-MOTTE.
demeurant à LUNEL

- **Monsieur MAURI Philippe**
Responsable d'exploitation, GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES PERSONNES
HANDICAPEES PHYSIQUES OCCITANIE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à LA GRANDE-MOTTE

- **Madame MAURRAS Marie Jose**
Conseillere clientele, APAVE EXPLOITATION FRANCE, SAINT-AUNES.
demeurant à LATTES

- **Monsieur MAZEL Vincent**
Chargé de coordination, AUCHAN RETAIL FRANCE, CROIX.
demeurant à BEZIERS

- **Madame MEAUZOONE LYDIE**
Hôtesse caisses, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à LAVERUNE

- **Monsieur MEJRI Patrice**
Directeur de segment pole sante, GERFLOR, VILLEURBANNE.
demeurant à Castries

- **Monsieur MEMBRIBE Philippe**
Responsable supply chain, APF FRANCE HANDICAP, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur MENOUD Christophe**
Magasinier receptionnaire, SOCIETE ANONYME COOPERATIVE GIPHAR, CASTELNAU-
LE-LEZ.
demeurant à BAILLARGUES

- **Monsieur MERLIN Frédéric**
Controleur pointeur, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à Vendargues

- **Madame MESTRE Celine**
Accompagnant educatif et social, UGECAM OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- **Monsieur MONTEILLER Frederic**
Personnel navigant commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à LATTES
- **Monsieur MONTOURCY Frederic**
Ouvrier d atelier pf, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS
- **Monsieur MONTREUIL Philippe**
Directeur agence bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU
LANGUEDOC, LATTES.
demeurant à SAINT-GELY-DU-FESC
- **Monsieur MORANT Michel**
Delegue syndical national, ALLIANZ VIE, LYON 3EME.
demeurant à BEZIERS
- **Madame MORELLE MARIE- PASCALE**
AGENT DE MAITRISE, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MORETO Marc**
Gestionnaire de stock, LANGUEDOC MUTUALITE AMBULATOIRE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MORNICO Yvan**
Cariste, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à GUZARGUES
- **Monsieur MOULIN Stéphane**
Technicien machine à sous, SOC DU CASINO DU CAP D AGDE, AGDE.
demeurant à BEZIERS
- **Madame MULET Corinne**
Salariée, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MUNOS Laurent**
Gestionnaire, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Monsieur MUSSIO Pascal**
Responsable d'affaires, GRID SOLUTIONS, MONTPELLIER.
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur NASRI Elbahi**
Vendeur magasin, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, MONTPELLIER.
demeurant à Saint-Bauzille-de-la-Sylve
- **Madame NICOLAS Christelle**
Infirmiere, INOVIE LABOSUD, MONTPELLIER.
demeurant à Le Crès
- **Monsieur NICOLAS Stéphane**
Conseiller à l'emploi + formateur occasionnel, POLE EMPLOI, CLERMONT L'HERAULT.
demeurant à MONTPEYROUX
- **Madame NOFRE Catherine**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à LAURENS

- **Monsieur NOZERAND Jean-Jacques**
Conducteur d'engins, EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, BAILLARGUES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur NURIT Serge**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à CLAPIERS
- **Madame OCLER Martine**
Responsable d'études, gestion et pilotage, COVEA PROTECTION JURIDIQUE, LE MANS.
demeurant à PUISSESGUIER
- **Madame OFFEN Françoise**
Responsable de service adjointe formation et gestion de compétences, POLE EMPLOI,
BALMA.
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur OSTALRICH Jean Philippe**
Responsable preparation, DISTRISUD, FRONTIGNAN.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame OUATHIK Ilham**
Agent de service, ONET SERVICES, LATTES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame PAITRY Ariel**
Responsable qualite country group france / espagne, O-I FRANCE SAS, BEZIERS.
demeurant à PUISSESGUIER
- **Madame PAPINI Catherine, Jeanne**
Aide comptable, AGDE DISTRIBUTION, AGDE.
demeurant à Néziguan-l'Évêque
- **Monsieur PASQUIER Philippe**
Conducteur de travaux, EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, AIX-EN-PROVENCE.
demeurant à Fabrègues
- **Madame PASTOR Chantal**
Secrétaire confirmée, TRESSOL, BEZIERS.
demeurant à Villeneuve-lès-Béziers
- **Monsieur PÉAN PHILIPPE Philippe**
Cadre, UNIBETON, LAMBESC.
demeurant à GIGNAC
- **Monsieur PEDRO Carlos**
Reponsable support international technique & application, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur PEREZ PIERRE**
Agent d'entretien infrastructure, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PETIOT Laurent**
Magasinier vendeur confirmé, A3PRO, PEZENAS.
demeurant à Béziers

- **Madame PETIT Bernadette**
Conseillère de ventes, LEROY MERLIN FRANCE, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à CANET
- **Monsieur PEZET Pascal**
Chef de chantier, SPIE BATIGNOLLES MALET, TOULOUSE.
demeurant à Montaud
- **Madame PIBRE Marie-Laurence**
Salarie, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L HERAULT, BEZIERS.
demeurant à VENDRES
- **Monsieur PIERRE André**
Technicien de maintenance, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DES ADULTES, MONTREUIL.
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur PIOLAT FRANCK**
OUVRIER DU LIVRE, L'IMPRIMERIE DU MIDI, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PIQUET Philippe**
Technicien pilote, ROYAL CANIN SAS, AIMARGUES.
demeurant à LATTES
- **Madame PONCE Marie-Joseph**
Infirmière coordinatrice, ACCUEIL MEUNIERES, LUNEL.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur POZOULS Stéphane**
Responsable activité logistique, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à SAINT-DREZERY
- **Monsieur PRADEILLE Serge**
Responsable bureau d'etudes, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE,
CONTRISSON.
demeurant à SAINT-FELIX-DE-LODEZ
- **Monsieur PUISSANT Martial**
Agent air france, SOCIETE AIR FRANCE, MAUGUIO.
demeurant à VALERGUES
- **Madame PUJOL-CASES Florence**
Psychologue, UGECAM OCCITANIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ
- **Monsieur PY Gilles**
Inspecteur d'assurance, AXA FRANCE IARD, NANTERRE.
demeurant à SAINT-BRES
- **Monsieur RAMADE Jean Claude**
Chef d'equipe, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, VILLENEUVE-
LES-BEZIERS.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur RAMIN Pascal**
Employe ligne de choix verrerie, O-I FRANCE SAS, BEZIERS.
demeurant à SERIGNAN

- **Monsieur RAMIREZ Herve**
Responsable commercial domaine professionnels, BANQUE CIC SUD OUEST,
BORDEAUX.
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB

- **Monsieur RAYNAUD Christophe**
Réceptionniste matières premières, ROYAL CANIN SAS, AIMARGUES.
demeurant à VILLETTELLE

- **Madame RENAUD Nathalie**
Attachée commerciale, MPB SAS, LUNEL-VIEL.
demeurant à Saint-Brès

- **Monsieur RENOARD Christophe**
Agent de prévention de sécurité, MONDIAL PROTECTION, MONTPELLIER.
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur REVERBEL Serge**
Responsable logistique, FERRER CONSTRUCTION, GRABELS.
demeurant à Montpeyroux

- **Monsieur REYMOND Olivier**
Vice president marché professionnel et affaires insitutionnelles, ROYAL CANIN SAS,
AIMARGUES.
demeurant à TEYRAN

- **Monsieur REYNAUD Frédéric**
Pilote de ligne, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à LATTES

- **Monsieur RIBAULT Cyril**
Directeur, LE RESERVOIR MASSAL, AGDE.
demeurant à VIAS

- **Monsieur RICARD Jean-Luc**
Technicien de prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L
HERAULT, BEZIERS.
demeurant à FOUZILHON

- **Monsieur RIGOLLOT Hervé**
Vendeur expert, CASTORAMA FRANCE, LATTES.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ

- **Madame ROBERT Muriel**
Assistante de direction, AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SECURITE
SOCIALE, MONTREUIL.
demeurant à Mauguio

- **Madame RODIERE Nadine**
Responsable recrutement, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
demeurant à Saussines

- **Monsieur RODRIGUEZ Bernard**
Carrossier peintre, TRESSOL, BEZIERS.
demeurant à Béziers

- **Madame ROGUET Muriel**
Technicien methodes qualité, SOCAH DISTRIBUTION, CLERMONT L'HERAULT.
demeurant à LEZIGNAN-LA-CEBE

- **Madame ROLIN Hélène**
Chargée du service hôtellerie, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER,
LAMAÏOU-LES-BAINS.
demeurant à Laurens

- **Madame ROQUE Magali**
Gestionnaire de flotte, VCF MANAGEMENT OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur ROSE Guy**
Responsable de site, TRESSOL AUTO, FRONTIGNAN.
demeurant à Maraussan

- **Madame ROUAIX Colette**
Assistante de gestion, EURO-FAC, MONTPELLIER.
demeurant à LUNEL

- **Madame ROUANET Sandrine**
Agent de service hôtelier hospitalier, UGECAM OCCITANIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à VALERGUES

- **Monsieur ROUAULT Patrice**
Cadre commercial, LIEBHERR DISTRIBUTION ET SERVICES FRANCE SAS,
NIEDERHERGHEIM.
demeurant à SAINT-BRES

- **Madame ROUSSEAU Sandrine**
Agent de reception, CONFRATERNELLE D'EXPLOITATION ET DE REPARTITION
PHARMACEUTIQUE RHIN RHONE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.
demeurant à POUSSAN

- **Monsieur ROUVIERE Bertrand**
Cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-GENIES-DES-MOURGUES

- **Madame ROUX Dominique**
Cadre référent démocratie en santé, AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur ROY Alain**
Ingenieur informatitien, CIE IBM FRANCE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur RUTH Antoine**
Responsable de point de vente, COULEURS DE TOLLENS, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur SABATIER Lionel**
Agent de maitrise, POLE EMPLOI, PEROLS.
demeurant à PEROLS

- **Monsieur SABLAYROLLES Gilles**
Receptionnaire, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, VILLENEUVE-
LES-BEZIERS.
demeurant à AGDE

- **Madame SALA Nadine**
Gestionnaire paie, ABCIS BITERROIS BY AUTOSPHERE, BEZIERS.
demeurant à Portiragnes

- **Madame SALLES Evelyne**
 Chargée de secteur, SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES -
 SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, MONTPELLIER.
 demeurant à SAINT-THIBERY

- **Monsieur SALMERON David**
 Employé logistique polyvalent, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
 demeurant à SAINT-JUST

- **Monsieur SANCHEZ Emeterio**
 Chef après-vente, ABCIS BITERROIS BY AUTOSPHERE, BEZIERS.
 demeurant à Le Bosc

- **Monsieur SANCHEZ Manuel**
 Chaudronnier, LE RESERVOIR MASSAL, AGDE.
 demeurant à Lieuran-lès-Béziers

- **Monsieur SANCHEZ Patrick**
 Charge de clientèle banque dupuy de parseval, BANQUE POPULAIRE DU SUD, SETE.
 demeurant à FRONTIGNAN

- **Madame SANDOVAL Karine**
 Superviseur, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT, MONTPELLIER.
 demeurant à LANSARGUES

- **Madame SATABIN Nathalie Annick**
 Conseillère, MARIONNAUD LAFAYETTE, LE CRES.
 demeurant à Saussines

- **Madame SEGARD Nathalie**
 Conseillère relation client, MAAF ASSURANCES, CHAURAY.
 demeurant à LE CRES

- **Monsieur SEGRETTIN Didier**
 Chargé d'affaire, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, MONTPELLIER.
 demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur SEGUI Raphaël**
 Assistant logistique, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
 demeurant à MAUGUIO

- **Madame SELLE Michele**
 Employé à domicile et familial, ASSOCIATION MOSELLANE D'AIDE AUX PERSONNES
 AGEES, SETE.
 demeurant à SETE

- **Monsieur SERIS Christophe**
 Agent entretien infras.dechets, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
 CASTELNAU-LE-LEZ.
 demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur SERRE Pascal**
 Magasinier/cariste, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.
 demeurant à Saint-Gervais-sur-Mare

- **Monsieur SIMARD Jean-Marc**
 Animateur process, ROYAL CANIN SAS, AIMARGUES.
 demeurant à BAILLARGUES

- **Monsieur SINGIER Dominique**
Agent d'entretien d'infrastructure, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
LA GRANDE-MOTTE.
demeurant à Courmonterral
- **Madame SIREYJOL Muriel**
Réfèrent métier, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur SOLA Philippe**
Chef de partie, CASINO DE LA GRANDE MOTTE, LA GRANDE-MOTTE.
demeurant à Montpellier
- **Monsieur SPIRGEL Yves**
Inspecteur du recouvrement, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET
D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
- **Madame STEFANI Sabine**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame SUC Virginie**
Responsable d'unité, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET D
ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à LA GRANDE-MOTTE
- **Madame SUDRES Cathy**
Conseillère emploi, CSE POLE EMPLOI OCCITANIE, BALMA.
demeurant à ASPIRAN
- **Madame SUZANNE Nathalie**
Responsable commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à Lattes
- **Monsieur TAMONE Franck**
Chef de chantier, COLAS FRANCE, LES AIRES.
demeurant à COLOMBIERES-SUR-ORB
- **Monsieur TANNE Thierry**
Agent maîtrise encadrement, SOCIETE AIR FRANCE, MAUGUIO.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame TEIXEIRA Corinne**
Responsable projet qualités systèmes, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
demeurant à JUVIGNAC
- **Madame TERRASSE Nathalie**
Employée caisse d'épargne, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame TETU Sylvie**
Approvisionneur, LATELEC, VENDARGUES.
demeurant à PRADES-LE-LEZ
- **Monsieur TEULON Frédéric**
Cariste, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à BEAULIEU

- **Madame TEYSSIER Christine**
Gestionnaire conseil expert, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à SERVIAN

- **Madame THEILLER Pascale**
Agent escale, SOCIETE AIR FRANCE, MAUGUIO.
demeurant à LA BOISSIERE

- **Monsieur THERON Jean-Luc**
Chargé de mission, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à AGDE

- **Monsieur THOUIN Alain**
Responsable secteur, NESTLE PURINA PETCARE COMMERCIAL OPERATIONS
FRANCE OU NPPCOF, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à CEYRAS

- **Madame TINTI Simone**
Referent metier, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER.
demeurant à FABREGUES

- **Monsieur TIZIEN Yann**
Responsable des services avancés - ingénieur en automatique, SCHNEIDER ELECTRIC
FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à BEAULIEU

- **Monsieur TORRE Gregory**
Conducteur mini benne, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, LA
GRANDE-MOTTE.
demeurant à La Grande-Motte

- **Madame TOUCHY Marie-Christine Sophie Michelle**
Diplome universitaire de technologie genie thermique et energie, ETS BAURES-PRODUITS
METALLURGIQUES, MONTPELLIER.
demeurant à Montpellier

- **Madame TOUVEREY Véronique**
Déléguée médicale hospitalière, VIIV HEALTHCARE SAS, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à MURLES

- **Monsieur VACCA David**
Responsable production, LE RESERVOIR MASSAL, AGDE.
demeurant à ABEILHAN

- **Monsieur VAILLANT Patrick**
Chef de service administratif et financier, ASS DEP ADMINIST GESTION ETS
SPECIALISES, LATTES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur VALERY Alain**
Manager commerce, AUCHAN HYPERMARCHE, PEROLS.
demeurant à VENDARGUES

- **Monsieur VALLIERE Alain**
Chef de service comptable et financier, CDC HABITAT, MONTPELLIER.
demeurant à SAUSSAN

- **Madame VARENAS Florence**
Responsable usagers, REGIE DES EAUX DE MONTPELLIER MEDITERRANEE
METROPOLE, MONTPELLIER.
demeurant à Saint-Drézéry

- **Madame VARON Florence**
Animatrice socio-culturel, AESIO SANTE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.
demeurant à LATTES

- **Monsieur VERNET Eric**
Employe de banque, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTARNAUD

- **Madame VEYRINQUE Sandrine**
Directrice adjointe, POLE EMPLOI, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à SETE

- **Monsieur VIDAL Angel**
Gestionnaire conseil expert, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à Montpellier

- **Madame VIDAL Magali**
Equipier de commerce, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur VITO Thierry**
Employe de banque, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à ENTRE-VIGNES

- **Madame VIVENT Carole**
Directrice adjointe agence pole emploi montpellier cevennes, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur VOLLEREAU Thomas**
Régleur robot, ouvrier, contrôle qualité, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.
demeurant à Roujan

- **Madame VOLPELLIERE Catherine Marie Rose**
Assistante administrative, PLG, SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU.
demeurant à Lunel

- **Monsieur WAGNER Patrick**
Chauffeur routier hautement qualifié, GEFCO FRANCE, ETUPES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur WILLIAM NICOLAS MUNUERA-GARCIA William**
Chef de secteur, GSF PHOCEA, SAINT-AUNES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur WORMSER OLIVIER**
DIRECTEUR PROJETS INDUSTRIELS, NESTLE WATERS MARKETING &
DISTRIBUTION, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur YASSINE Ali**
Foreur, FORACO, LUNEL.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur ZAMBELLI LAURENT**
commercial, FRONERI FRANCE SAS, PLOUEDERN.
demeurant à SETE
- **Madame ZAMOUCI Sabine**
Agent de service hospitalier, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER,
LAMALOU-LES-BAINS.
demeurant à Bédarieux

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur ABRAHAM Thierry**
Cadre conseiller, CIE IBM FRANCE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS
- **Monsieur AGUILAR Stephane**
Convoyeur de fonds, BRINK'S EVOLUTION, ROISSY-EN-FRANCE.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur ALBO Philippe**
Responsable service maintenance, CASTEL FRERES, BEZIERS.
demeurant à Puisserguier
- **Madame ALCARAZ Angelique**
Leader service clients, SOCIETE AIR FRANCE, MAUGUIO.
demeurant à VALERGUES
- **Monsieur ANDRE Eric**
Employe commercial, MARANDIS, BEZIERS.
demeurant à MONTBLANC
- **Madame ANDREONI Josiane**
Conseillère vente, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Fabrègues
- **Monsieur ANELLI Daniel**
Employe, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à LAMALOU-LES-BAINS
- **Monsieur APRILE Eric**
Contrôleur pointeur, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à SUSSARGUES
- **Madame ARENA Anne Marie**
Vendeuse, CL DISTRIBUTION, PEROLS.
demeurant à Lattes
- **Madame ARNAL Catherine**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur ARNAL Laurent**
Gestionnaire appui, COMITE D'ETABLISSEMENT POLE EMPLOI LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur AUBERT Olivier**
Cariste, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur AUPETIT Christophe**
Cadre de gestion locative, CDC HABITAT, MONTPELLIER.
demeurant à LE SOULIE
- **Madame AUVERGNE Nathalie**
Employé qualifié service logistique, AUCHAN HYPERMARCHÉ, SETE.
demeurant à SETE
- **Madame AVINENS Fabienne**
Aide soignante, S A GESTION CLINIQUE DU PARC, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à ARGELLIERS
- **Madame AYARI Veronique**
Conseiller technicien service financier, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-
DE-VEDAS.
demeurant à Montpellier
- **Monsieur AZIBERT Claude**
Employé commercial, MARANDIS, BEZIERS.
demeurant à CEBAZAN
- **Monsieur AZORIN Ludovic**
Magasinier vendeur p.r.a, DIFFUSION AUTOMOBILE CLERMONTAISE, CLERMONT
L'HERAULT.
demeurant à Nébian
- **Madame BADAL Valerie**
Employée, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN,
MONTPELLIER.
demeurant à CERS
- **Madame BARASCUD Corinne**
Responsable équipe, POLE EMPLOI, MONTREUIL.
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur BASTIDE Thierry**
Informaticien, GIE AXA GROUP OPERATIONS FRANCE, PARIS 17.
demeurant à Agde
- **Monsieur BEAUDOUIN Philippe**
Manager équipe comptable, RTE RESEAU DE TRANSPORT D ELECTRICITE, BEZIERS.
demeurant à SERIGNAN
- **Madame BELDA Celia**
Employée commerciale, CSF, LE CRES.
demeurant à Le Crès
- **Madame BELLANGER Agnes**
Conseillère administ compta, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Saint-André-de-Sangonis
- **Monsieur BELMANI Youssef**
Agent d'entretien, VITRESOL, SAINT-GELY-DU-FESC.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BENBETKA Rachid**
Receptionnaire, MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX,
MONTPELLIER.
demeurant à Argelliers

- **Monsieur BENEZECH Franck**
Agent technique 1er degré bureau d'études cartographie, COOP. ELECTRIQUE DE ST-MARTIN-DE-LONDRES, SAINT-MARTIN-DE-LONDRES.
demeurant à VIOLS-LE-FORT
- **Monsieur BENEZECH Pascal**
Vendeur conseil, SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION, MONTPELLIER.
demeurant à VAILHAUQUES
- **Madame BENHAMMOU Jany**
Gestionnaire pole appui, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur BENOIT JEAN MARC**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à LAURET
- **Madame BENSIALI Frederic**
Responsable site materiel, GTM SUD, MARSEILLE 9.
demeurant à FLORENSAC
- **Madame BLASCO Corine**
Comptable taxateur, GINIEYS-ABIAD, SERIGNAN.
demeurant à SAUVIAN
- **Monsieur BOHÉ Christophe**
Conseiller, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à SAINT-JUST
- **Madame BOMBART Marie-Christine**
Retraite, GUINTOLI, SAINT-ETIENNE-DU-GRES.
demeurant à Lunel
- **Monsieur BOMBEAU Patrick**
Technicien méthodes, DALKIA, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BONNETIN Marylene Marianne**
Attachee clientele entreprises, BANQUE CIC SUD OUEST, BORDEAUX.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BONOMO Annie**
Secrétaire médicale, INOVIE LABOSUD, BEZIERS.
demeurant à LESPIGNAN
- **Monsieur BOREL Eric**
Technicien de production, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
demeurant à VIOLS-LE-FORT
- **Monsieur BOUADI Mohammed**
Conducteur de machine, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à VAILHAUQUES
- **Monsieur BOUCHAIB Bouchaib**
Conducteur de travaux principal, VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS,
NANTERRE.
demeurant à LATTES

- **Monsieur BOUGARAN Olivier**
Directeur travaux principal, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC ROUSSILLON,
CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à LOUPIAN

- **Monsieur BOUISSET Patrick Gabriel Fernand**
Cuisinier, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER, LAMALOU-LES-
BAINS.
demeurant à Hérépian

- **Madame BOULADOU Corinne**
Responsable animation commerciale, AESIO MUTUELLE, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-AUNES

- **Monsieur BOULET Pascal**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à SOUMONT

- **Madame BOURGNOUX Agnès**
Aide laborantine, CONTRALCO, GIGNAC.
demeurant à POUZOLS

- **Madame BRAU Sylvie**
Assistante caisses, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Pignan

- **Monsieur BROUSSAL Christian**
Infirmier de bloc opératoire diplômé d'état, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- **Monsieur BRU Andre**
Conseiller vente, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Saint-Jean-de-Védas

- **Madame BRUNEL Sylvie**
Assistante commerciale, AREAS DOMMAGES, PARIS 8.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur BUFFARD Frederic**
Responsable regional des ressources humaines, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-
ETIENNE.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ

- **Monsieur CARPENTIER Benoît**
Responsable supply chain, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
demeurant à CASTRIES

- **Monsieur CASCINO Patrick**
Ingenieur commercial, V W R INTERNATIONAL, ROSNY-SOUS-BOIS.
demeurant à VALERGUES

- **Monsieur CASTEL Jean-François**
Assistant sécurité, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame CATANZANO Sylvie**
Employe commercial, MARANDIS, BEZIERS.
demeurant à CAZOULS-LES-BEZIERS

- **Monsieur CATHALA Michel**
Gestionnaire système informatique local, UGECAM OCCITANIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS
- **Madame CATUSSE Maryvonne**
Conseiller a l emploi, POLE EMPLOI, PARIS 20.
demeurant à SETE
- **Monsieur CAVAILLÉ Patrick**
Coordinateur hotline, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame CHAPEL Patricia**
Aide-soignante, UGECAM OCCITANIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à Montpellier
- **Madame CHARNEAU Nathalie**
Employee libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur CHARPENTIER Alain**
Ingenieur support international, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
demeurant à ARGELLIERS
- **Monsieur CHAUSSARD Stephane**
Coordinateur d equipe, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à JUVIGNAC
- **Madame CHEVALIER Martine**
Comptable, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame CLAPIER Genevieve**
Referent technique prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L
HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à PIERRERUE
- **Madame CLERC Marie France**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur COBOS Pascal Robert Claude**
Conducteur nettoyage pl, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à Saint-Geniès-des-Mourgues
- **Madame COHEN Martine**
Salariee, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à SAUSSINES
- **Madame COLOSSO Nathalie**
Conseillère admin compta, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Pignan
- **Monsieur COUDERT Patrick**
Conseiller client apres-vente, ABCIS BITERROIS BY AUTOSPHERE, BEZIERS.
demeurant à Villeveyrac

- **Monsieur COULET Philippe**
Agent de fabrication, LPF AERO, LUNEL.
demeurant à MAS-DE-LONDRES

- **Monsieur COUPRIE Laurent**
Préventeur qse, NICOLLIN SAS, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPEYROUX

- **Monsieur COUPRY Patrick**
Réfèrent métiers, KLESIA AGIRC ARRCO, MONTPELLIER.
demeurant à LUNEL

- **Madame COURTIAL Patricia**
Agent thermal, LES THERMES D'AVENE, AVENE.
demeurant à Le Bousquet-d'Orb

- **Madame CRAVIOLINI Catherine**
Assistante de communication commerciale, LABORATOIRE CHAUVIN, MONTPELLIER.
demeurant à SAUTEYRARGUES

- **Monsieur DATHY Laurent**
Acheteur de production, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
demeurant à VALERGUES

- **Madame DAUVERCHAIN Véronique**
Responsable de service, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à CLAPIERS

- **Madame DAUZATS Catherine**
Responsable de rayon, LEROY MERLIN FRANCE, LEZENNES.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Monsieur DEBRIE Eric**
Steward, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur DE CASTRO José**
Employé logistique, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à LE CRES

- **Madame DECOOL Nathalie**
Conseillère emploi pole emploi, POLE EMPLOI, MONTPELLIER.
demeurant à SAUSSINES

- **Monsieur DEFROMONT Raphael**
Responsable d'atelier, ABCIS BITERROIS BY AUTOSPHERE, BEZIERS.
demeurant à Portiragnes

- **Monsieur DE JESUS Joaquim**
Chef de chantier, EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ

- **Monsieur DELMAS Gerald**
Chef d'équipe carrosserie, RUBIS AUTOMOBILES-GROUPE CAPEL, LE CRES.
demeurant à Lavérune

- **Monsieur DELORME Jean**
Manager pâtissier, MARANDIS, BEZIERS.
demeurant à MAUREILHAN

- **Madame DELPECH Sylvie**
Employee, BANQUE DE FRANCE, TOULOUSE.
demeurant à MEZE
- **Madame DEMOUSTIER Nathalie**
Chargée rh, SYND MIXTE TRAITEMENT INFORMATION ET NOUVELLES
TECHNOLOGIES, MONTPELLIER.
demeurant à MURVIEL-LES-MONTPELLIER
- **Madame DENIS Frederique**
Responsable de service, GIE AG2R, BEZIERS.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame DEQUEKER Sylvie**
Infirmière, UGECAM OCCITANIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame DEROTHE Laurence**
Hôtesse d'accueil, AUCHAN HYPERMARCHÉ, SETE.
demeurant à SETE
- **Madame DESHONS Annie Jeanne Yvette**
Secrétaire agent d'accueil, MUTUELLE NATIONALE DU BIEN VIEILLIR-MBV,
PALAVAS-LES-FLOTS.
demeurant à Montpellier
- **Monsieur DESHORS Sylvain**
Ingénieur, VEOLIA WATER STI, SAINT-MAURICE.
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
- **Monsieur DOMENECH Julien**
Chauffeur machiniste, SOCIÉTÉ MÉDITERRANÉENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à VENDARGUES
- **Madame DRON PARDO Frederique**
Chargée de mission, POLE EMPLOI, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à SAINT-DREZERY
- **Monsieur DUMONT Dominique**
Gestionnaire de clientèle, CAISSE ÉPARGNE PRÉVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, VILLENEUVE-LES-BEZIERS.
demeurant à CAPESTANG
- **Monsieur DUNEZ Olivier**
Ingénieur software, MARELLI FRANCE, TRAPPES.
demeurant à MARSEILLAN
- **Madame DUPONT Martine**
Technicien vérificateur paie, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à Béziers
- **Madame DURA Marie-Ange**
Conseiller, POLE EMPLOI, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur DURAND Thierry**
Pâtissier, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à Montpellier

- **Monsieur ESCURET Guy**
Contrôleur conseil, CONGES INTEMPERIES BTP CAISSE REGION MEDITERRANEE,
PEROLS.
demeurant à VENDARGUES

- **Madame ETIENNE Silvia**
Vendeur produits et services, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Fabrègues

- **Monsieur EYSSETTE Richard**
Directeur de la restauration, ELRES, LUNEL.
demeurant à SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN

- **Monsieur FABREGUES Philippe**
Journaliste, FRANCE TELEVISIONS, MARSEILLE 8.
demeurant à saint-maurice de navacelles

- **Madame FAURE Agnes**
Chargée de mission ressources humaines, POLE EMPLOI, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-GELY-DU-FESC

- **Monsieur FAVERON Alain**
Ouvrier, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION,
RODILHAN.
demeurant à Castelnaud-le-Lez

- **Madame FEIGNA Véronique**
Chargé de gestion sinistres, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à FLORENSAC

- **Madame FERNANDEZ Karine Noelle**
Gestionnaire, AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à Montpellier

- **Monsieur FERNANDEZ Santiago**
Gestionnaire des biens et services, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE
SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame FINIDORI-POUJOL Mireille**
Infirmière de, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ

- **Madame FOURCADE Marie-Anne**
Responsable de groupe centre d'acquisition communautaire, KLESIA AGIRC ARRCO,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur FOURNIER Edy**
Pilote de ligne, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame FRANCOIS Anne**
Employé, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à BESSAN

- **Madame FREULARD Veronique**
Retraite, LILY FLEURS, SAINT-GELY-DU-FESC.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur FUENTES Daniel**
Coordinateur fm, ENGIE ENERGIE SERVICES, SAINT-DENIS.
demeurant à MARSILLARGUES
- **Madame GABRIEL Florence**
Exoert-comptable, commissaire aux comptes salarié, KPMG, MONTPELLIER.
demeurant à GIGEAN
- **Madame GAILLARD Catherine**
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, GRABELS.
demeurant à SAINT-GELY-DU-FESC
- **Madame GALIBERT Odile**
Assistante caisses, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Saint-Jean-de-Védas
- **Madame GALLAND Christine**
Chef de projet, POLE EMPLOI, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à SAINT-GENIES-DES-MOURGUES
- **Madame GARCIA Nadine**
Agent de service hospitalier faisant fonction d'aide-soignantekori, ACCUEIL MEUNIERES,
LUNEL.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur GARCIA Xavier**
Referent metiers, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à MEZE
- **Madame GAUTHIER Odile Marie Jeanne**
Conseillère en gestion des droits, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à Le Crès
- **Monsieur GAYET Pierre**
Technicien d'archivage, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à CEBAZAN
- **Monsieur GAY Michael**
Receptionnaire apres-vente, ABCIS BITERROIS BY AUTOSPHERE, BEZIERS.
demeurant à Lignan-sur-Orb
- **Madame GAYTE-EZMIRO Michele**
Animatrice service, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Frontignan
- **Madame GENICQ LAURENCE**
AIDE SOIGNANTE, ACCUEIL MEUNIERES, LUNEL.
demeurant à SAINT-JUST.
- **Madame GERVAIS Anne-Marie**
Cadre banque de france, BANQUE DE FRANCE, MONTPELLIER.
demeurant à LES MATELLES

- **Madame GHANASSIA Sylvie**
Vendeuse produits et services, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Fabrègues

- **Monsieur GIL Bernard**
Agent d'entretien d'infrastructure, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
LUNEL.
demeurant à LUNEL

- **Monsieur GIL Bruno**
Magasinier, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, MONTPELLIER.
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur GILLOT Pascal**
Formateur, PC SOFT INFORMATIQUE, MONTPELLIER.
demeurant à RESTINCLIERES

- **Monsieur GIMENEZ Stéphane**
Field technical specialist, IVECO FRANCE, VENISSIEUX.
demeurant à AGDE

- **Monsieur GIROUSSENS Alain**
Technico commercial, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, MONTPELLIER.
demeurant à Castelnaud-le-Lez

- **Monsieur GISBERT Vincent**
Magasinier cariste, CASTEL FRERES, BEZIERS.
demeurant à MAUREILHAN

- **Monsieur GODARD Jean-Pascal**
Ingenieur, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, LATTES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur GOMEZ Jean**
Acheteur projets, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS, GRENOBLE.
demeurant à LUNEL

- **Monsieur GONCALVES Marc**
Responsable de groupe, KLESIA AGIRC ARRCO, MONTPELLIER.
demeurant à MAUGUIO

- **Madame GONZALEZ Nathalie**
Agent administratif, APAVE EXPLOITATION FRANCE, SAINT-AUNES.
demeurant à MIREVAL

- **Monsieur GOSSET Bruno**
Employe commercial, CHAMPAGNE LAURENT-PERRIER, TOURS-SUR-MARNE.
demeurant à AGDE

- **Madame GOURDAN Corinne**
Animatrice service rh, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Pignan

- **Monsieur GOURHAND Benoit**
Rssi, GRID SOLUTIONS, MONTPELLIER.
demeurant à SUSSARGUES

- **Madame GRAILLE Chantal**
Cheffe de service, AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE,
MONTPELLIER.
demeurant à Montpellier

- **Madame GRELLEPOIX Christine**
Assistante caisses, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Villeneuve-lès-Maguelone

- **Monsieur GRIMAL Olivier**
Operateur production, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à MARSILLARGUES

- **Monsieur GUARDIALO Luc**
Opérateur préparateur véhicule, METROPOLE AUTOMOBILE, SAINT-GELY-DU-FESC.
demeurant à Juvignac

- **Madame GUARINIELLO Valerie**
Conseillère vente relations clients, LA MUTUELLE GENERALE, MONTPELLIER.
demeurant à Lattes

- **Monsieur GUASCH Jean-Marc**
Chef de secteur, LACTALIS BEURRES & CREMES, BOURGBARRE.
demeurant à PEROLS

- **Madame GUILLERMO Marcelle**
Technicienne de laboratoire, INOVIE LABOSUD, MONTPELLIER.
demeurant à VALERGUES

- **Madame GUILLOU Françoise**
Secrétaire, OC-SANTE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur GUIRAUD Bruno**
Responsable informatique, ALTRAD INVESTMENT AUTHORITY, FLORENSAC.
demeurant à Béziers

- **Monsieur GUITARD Michel Pierre**
Gestionnaire clientèle particuliers, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, BEDARIEUX.
demeurant à La Tour-sur-Orb

- **Madame HABIBECHE Samia**
Aide soignante, CLINIQUE STELLA, ENTRE-VIGNES.
demeurant à LUNEL

- **Monsieur HANNE Philippe**
Conducteur de travaux, EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- **Madame HERNANDEZ Monique**
Infirmière de bloc opératoire, AESIO SANTE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Monsieur HERRERO Alain**
Employé de caisse d'épargne, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame HURALT Muriel**
Employée banque, BANQUE DE FRANCE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame IBANEZ Marie-France**
Responsable de secteur, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE,
MONTPELLIER.
demeurant à Caux
- **Madame JOFFRE Odile**
Cadre banque de France, BANQUE DE FRANCE, NIMES.
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
- **Monsieur JOUVE Jeanluc**
Chef de secteur magasin, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à LE BOUSQUET-D'ORB
- **Madame LABORDE Annick**
Ergothérapeute, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER, SAINT-
CLEMENT-DE-RIVIERE.
demeurant à TAUSSAC-LA-BILLIERE
- **Madame LACOMBE Dominique**
Hotesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHÉ, SETE.
demeurant à SETE
- **Monsieur LAFORGE Frédéric**
Technicien de maintenance, ENGIE HOME SERVICES, COURBEVOIE.
demeurant à LE CRES
- **Madame LAGUENS Monique**
Conseillère gestion des droits, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur LALEQUE Guilhem**
Responsable mètres achat, PROVIBAT M I, PEROLS.
demeurant à ASSAS
- **Monsieur LAMAGNERE Marc**
Préparateur vendeur, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, MONTPELLIER.
demeurant à LAVERUNE
- **Monsieur LAMBERT Ba Thong**
Tourneur monteur, TECHNILUM, BEZIERS.
demeurant à Béziers
- **Monsieur LAMOUCHE Denis**
Cuisinier, UGECAM OCCITANIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-LONDRES
- **Madame LANDREAU Fatima**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, PEROLS.
demeurant à CANDILLARGUES
- **Monsieur LANNETTE Patrick**
Administrateur des systèmes d'information, GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE
SERM-SA3M, MONTPELLIER.
demeurant à TEYRAN

- **Madame LAUB Denise**
Assistante, ENGIE ENERGIE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame LAVASTRE Valérie**
Y.s de laboratoire, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, CHILLY-MAZARIN.
demeurant à JUVIGNAC

- **Monsieur LEBASQUE Laurent**
Inspecteur du recouvrement, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à LUNEL

- **Madame LE BRIS Patricia**
Assistante, BANQUE DE FRANCE, MONTPELLIER.
demeurant à CEYRAS

- **Monsieur LECLERC Ludovic**
Réfèrent métiers, POLE EMPLOI, MONTPELLIER.
demeurant à LA VACQUERIE-ET-SAINT-MARTIN-DE-CASTRIES

- **Madame LECLERC Marie Christine**
Conseillère a l'emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à BEZIERS

- **Madame LECLERC Marie-Claude/ Pierette**
Psychologue, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à Béziers

- **Monsieur LECOINTRE Michel**
Agent de collecte chauffeur, ATEMAX FRANCE, BEZIERS.
demeurant à MAUREILHAN

- **Madame LE GOFF Elisabeth**
Géologue, BRGM, ORLEANS.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur LEGRAND Pascal**
Responsable commercial de secteur, EBERHARDT, STRASBOURG.
demeurant à SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS

- **Monsieur LEMENT Claude**
Chauffeur livreur, POMONA, BERRE L'ETANG.
demeurant à SAINT-GEORGES-D'ORQUES

- **Madame LEMOUZY Catherine**
Assistante ressources humaines, UGECAM OCCITANIE, LAMALOU-LES-BAINS.
demeurant à LA TOUR-SUR-ORB

- **Madame LERICHE Brigitte**
Conseiller technicien service financier, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Villeneuve-lès-Maguelone

- **Madame LEROY Florence**
Technicien supérieur préparations magistrales, BOIRON, PEROLS.
demeurant à PEROLS

- **Madame LEROY Florence**
Technicien superieur preparations magistrales, BOIRON, PEROLS.
demeurant à PEROLS
- **Monsieur LEVEQUE Stéphane**
Magasinier, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS
- **Monsieur LEVRAT Didier Eric**
Chauffeur poids lourd, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à Montpellier
- **Monsieur LIBERTI Didier**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à SETE
- **Monsieur LINARES Alain**
Chef boucher, MAJAL, CASTRIES.
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur LONARDONI Fernando**
Retraite, APR, ALBERTVILLE.
demeurant à LUNEL
- **Madame LORENZO Celine**
Conseillère de vente, LEROY MERLIN FRANCE, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS
- **Madame LOUPY Cathie**
Assistante formation, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DES ADULTES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur LUGANT Yves**
Contrôleur d'exploitation régional, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DES ADULTES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à MURVIEL-LES-MONTPELLIER
- **Monsieur MAFFRE Pierre**
Agent de maîtrise administratif, MARTY ET FILS, LACROUZETTE.
demeurant à LA GRANDE-MOTTE
- **Monsieur MAFFRE Thierry**
Assistant technique, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE,
MONTPELLIER.
demeurant à Caux
- **Madame MAILLARD Veronique**
Directrice de magasin, PEGASE, CHARMES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MAI SIMORRE Thi Bich**
Monteuse ajusteuse, TECHNILUM, BEZIERS.
demeurant à Béziers
- **Madame MALLEA Nathalie**
Aide soignante, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.
demeurant à PRADES-LE-LEZ

- **Monsieur LEVEQUE Stéphane**
Magasinier, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS

- **Monsieur LEVRAT Didier Eric**
Chauffeur poids lourd, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à Montpellier

- **Monsieur LIBERTI Didier**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à SETE

- **Monsieur LINARES Alain**
Chef boucher, MAJAL, CASTRIES.
demeurant à VENDARGUES

- **Monsieur LONARDONI Fernando**
Retraite, APR, ALBERTVILLE.
demeurant à LUNEL

- **Madame LOUPY Cathie**
Assistante formation, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DES ADULTES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à FRONTIGNAN

- **Monsieur LUGANT Yves**
Contrôleur d'exploitation régional, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DES ADULTES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à MURVIEL-LES-MONTPELLIER

- **Monsieur MAFFRE Pierre**
Agent de maitrise administratif, MARTY ET FILS, LACROUZETTE.
demeurant à LA GRANDE-MOTTE

- **Monsieur MAFFRE Thierry**
Assistant technique, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE,
MONTPELLIER.
demeurant à Caux

- **Madame MAILLARD Veronique**
Directrice de magasin, PEGASE, CHARMES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame MAI SIMORRE Thi Bich**
Monteuse ajusteuse, TECHNILUM, BEZIERS.
demeurant à Béziers

- **Madame MALLEA Nathalie**
Aide soignante, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.
demeurant à PRADES-LE-LEZ

- **Monsieur MARCHESE Jean-Luc**
Chaudronnier soudeur, LE RESERVOIR MASSAL, AGDE.
demeurant à ALIGNAN-DU-VENT

- **Madame MARLETTA Isabelle**
Ingénieur de production, POLE EMPLOI, MONTREUIL.
demeurant à Lunel-Viel

- **Madame MARQUIE Nicole**
Technicienne de laboratoire, INOVIE LABOSUD, BEZIERS.
demeurant à COLOMBIERS
- **Madame MARTIN Christine**
Responsable service comptabilite, MUTUELLE ENTRAIN, MARSEILLE 1.
demeurant à LANSARGUES
- **Monsieur MARTIN Daniel**
Technicien de maintenance, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.
demeurant à AVENE
- **Monsieur MARTINEZ Alexandre**
Chauffeur pl, COLAS FRANCE, SETE.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur MARTINEZ Michel**
Responsable transport, LOOMIS FRANCE, LUNEL.
demeurant à LUNEL
- **Madame MARTINEZ Veronique**
Aide soignante, AESIO SANTE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.
demeurant à Paulhan
- **Madame MARTIN Marie-Claude**
Juriste, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DE MIDI PYRENEES, LABEGE.
demeurant à SETE
- **Madame MARTIN SABINE**
GESTIONNAIRE DE COPROPRIETE, FONCIA MONTPELLIER, MONTPELLIER.
demeurant à LATTES
- **Madame MAS Catherine**
Responsable des ressources humaines, SOGEA SUD BATIMENT, MONTPELLIER.
demeurant à LATTES
- **Madame MASSERINI Sylvie**
Conseillère vente, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Fabrègues
- **Monsieur MASSON Jean Marc**
Inspecteur d'assurances, GENERALI VIE, MARSEILLE 15.
demeurant à VAILHAUQUES
- **Madame MAURIN Catherine**
Responsable financier, CDC HABITAT, MONTPELLIER.
demeurant à GRABELS
- **Monsieur MAURIN Christophe**
Opérateur logistique, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à MARSILLARGUES
- **Madame MAUX Natalie**
Conseillère vente, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Saint-Bauzille-de-la-Sylve
- **Madame MELIM Maria**
Opérateur fabrication montage, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
demeurant à SAINT-GELY-DU-FESC

- **Madame MELLOULI Mébarka**
Infirmière, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur MERARD Alain**
Directeur maintenance et patrimoine, KEOLIS SA, PARIS 9.
demeurant à MARSEILLAN

- **Madame MIGLIACCIO Florence**
Secrétaire générale, GRAND DELTA HABITAT, AVIGNON.
demeurant à LA GRANDE-MOTTE

- **Madame MIRANDA Véronique**
Secrétaire commerciale, MAGASINS GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER.
demeurant à Lunel-Viel

- **Monsieur MOLLARD Jean-Claude / Alain**
Ingénieur, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à Saint-Just

- **Monsieur MONTOURCY Frederic**
Ouvrier d'atelier pf, AUCHAN HYPERMARCHE, PEROLS.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS

- **Monsieur MOUSSEAU Jean-Michel**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
demeurant à CLAPIERS

- **Madame MOUTHAN Laurence**
Responsable commerciale, MARANDIS, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS

- **Monsieur MUSSIO Pascal**
Responsable d'affaires, GRID SOLUTIONS, MONTPELLIER.
demeurant à GIGEAN

- **Madame NADAL Sophie**
Secrétaire d'accueil, LATTES IMMOBILIER, LATTES.
demeurant à LES MATELLES

- **Madame NAZON Andrée**
Gestion action sociale, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur NEGRE Jean-Luc**
Directeur, COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE CENTRAL DE LA BANQUE DE
FRANCE, PORTIRAGNES.
demeurant à PORTIRAGNES

- **Monsieur NOBLEAUX Jean-Marc**
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, MONTPELLIER.
demeurant à CERS

- **Monsieur NOZERAND Jean-Jacques**
Conducteur d'engins, EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, BAILLARGUES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame OCLER Martine**
Responsable d'études, gestion et pilotage, COVEA PROTECTION JURIDIQUE, LE MANS.
demeurant à PUISSENGUIER
- **Monsieur ODORICO Thierry**
Responsable achats, LE RESERVOIR MASSAL, AGDE.
demeurant à AGDE
- **Monsieur OGER Raphael**
Conducteur pl, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, GALLARGUES-LE-MONTUEUX.
demeurant à LUNEL-VIEL
- **Madame OMS Sylvie**
Assistante de caisses, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Cournonterral
- **Monsieur PACHECO Thierry**
Directeur, ENGIE HOME SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à MAUGUIO
- **Madame PALMIER Nathalie**
Référente technique recouvrement, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PASSET Roland**
Ingénieur, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame PEIRO Françoise**
Référente rh, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR, MONTPELLIER.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Madame PELISSIER Sandra**
Chargée de développement de compétences et de la formation, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PERGENTINI THIERRY**
DIRECTEUR REGIONAL SUD EST RHONE-ALPES, ARRIVE, SAINT-FULGENT.
demeurant à SAINT-DREZERY
- **Monsieur PERROTIN Eric**
Responsable de patrimoine, SA DELTAGER, MONTPELLIER.
demeurant à LES MATELLES
- **Madame PETIT VEUVE BRUNET Laurence**
Assistante de direction, POLE EMPLOI, MONTPELLIER.
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur PETOTON Philippe**
Inspecteur d'assurance vie, COVEA, PARIS 9.
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
- **Monsieur PHILIPPON Francis**
Opérateur de fabrication, ORANO CHIMIE-ENRICHISSEMENT, NARBONNE.
demeurant à LESPIGNAN

- **Madame PICARD Monique**
Assistante de gestion, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-AUNES

- **Monsieur PIERRE Jean Claude**
Commercial, AESIO MUTUELLE, MONTPELLIER.
demeurant à LATTES

- **Monsieur PILLIARD Patrick**
Directeur d'établissement confirmé, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE.
demeurant à Gigean

- **Monsieur PINSON Eric**
Acheteur dir indir, BORGWARNER FRANCE SAS, BLOIS.
demeurant à FLORENSAC

- **Monsieur PIOLAT FRANCK**
OUVRIER DU LIVRE, L'IMPRIMERIE DU MIDI, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur PORTELA Jean-Claude**
Cuisinier, DOMINICAINES DES TOURELLES, SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS.
demeurant à SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS

- **Monsieur POSO Louis**
Agent de maintenance, UGECAM OCCITANIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à VIOLS-LE-FORT

- **Monsieur POUGAULT Bruno**
Chef de produit international, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
demeurant à LOUPIAN

- **Madame POUJOL Karinne**
Aide-soignante, ACCUEIL MEUNIERES, LUNEL.
demeurant à MARSILLARGUES

- **Madame POURCINE Marie-Francoise**
Responsable commercial confirme, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à Béziers

- **Monsieur PRINGAULT Christian**
Conducteur de travaux, COLAS FRANCE, LES AIRES.
demeurant à ALIGNAN-DU-VENT

- **Monsieur PRIOR Philippe**
Chef de projets, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Madame PUJOL Dominique**
Assistante trésorerie, ALTRAD PLETTAC MEFRAN, ROISSY-EN-BRIE.
demeurant à Bessan

- **Monsieur RAMIN Pascal**
Employé ligne de choix verrerie, O-I FRANCE SAS, BEZIERS.
demeurant à SERIGNAN

- **Monsieur RAYNAUD Philippe**
Conducteur d engins referent, GUINTOLI, SAINT-ETIENNE-DU-GRES.
demeurant à Villetelle

- **Madame RENAUD Marie Fernande**
Responsable equipe, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à Puimisson
- **Monsieur REY Andre**
Cadre expert technique, CAP 3000 CARROSSERIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à Le Crès
- **Monsieur RICARD Jean-Luc**
Technicien de prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L
HERAULT, BEZIERS.
demeurant à FOUZILHON
- **Monsieur RICO Laurent Raymond Jacky**
Responsable nettoyage, MERCADIS - SOMIMON, MONTPELLIER.
demeurant à Montpellier
- **Madame RIDAO Nathalie**
Hôtesse relation client, AUCHAN HYPERMARCHÉ, SETE.
demeurant à SETE
- **Madame RIO DESTRUEL Catherine**
Chargée d'affaires professionnels, CAISSE CREDIT MUTUEL MONTPEL ANTIGONE,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ROLLAND Guillaume**
Cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS, LYON 2EME.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ
- **Monsieur RONDELAUD Jean-Philippe**
Expert assurances, GIE EUROPAC, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur RONGIER Olivier**
Adjoint, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, MONTPELLIER.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame ROQUE Magali**
Gestionnaire de flotte, VCF MANAGEMENT OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à MAUGUIO
- **Madame ROQUE Sylvie**
Employé de banque, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ROSADO Jean Jacques**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à BEZIERS
- **Madame ROS Isabelle**
Gestionnaire de projets, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, LATTES.
demeurant à MAUGUIO
- **Madame ROUAIX Colette**
Assistante de gestion, EURO-FAC, MONTPELLIER.
demeurant à LUNEL

- **Madame ROUANET Sandrine**
Agent de service hôtelier hospitalier, UGECAM OCCITANIE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à VALERGUES

- **Monsieur ROUAULT Patrice**
Cadre commercial, LIEBHERR DISTRIBUTION ET SERVICES FRANCE SAS,
NIEDERHERGHEIM.
demeurant à SAINT-BRES

- **Madame ROUBY Patricia**
Employée commerciale confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à Béziers

- **Monsieur ROUCOULES Jean-Luc**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, LATTES.
demeurant à SAUSSAN

- **Madame ROUX Dominique**
Cadre référent démocratie en santé, AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame ROUY Nora**
Assistante de production, LATELEC, VENDARGUES.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ

- **Monsieur RUIZ Maxime**
Conducteur pl collecte, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
GALLARGUES-LE-MONTUEUX.
demeurant à SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN

- **Madame RUIZ Sylvie**
Assistante comptable, ALTRAD COLLECTIVITES, FLORENSAC.
demeurant à Pézenas

- **Madame RUSQUE Fabienne**
Conseillère vente, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Villeveyrac

- **Madame SAINTPEYRE Fabienne**
Assistante de caisse, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Villeveyrac

- **Madame SAIS Lilia**
Assistante administrative, CONFRATERNELLE D'EXPLOITATION ET DE REPARTITION
PHARMACEUTIQUE RHIN RHONE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Madame SAURY Catherine**
Cadre, S A GESTION CLINIQUE DU PARC, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à MAUGUIO

- **Madame SEGARD Nathalie**
Conseillère relation client, MAAF ASSURANCES, CHAURAY.
demeurant à LE CRES

- **Monsieur SEGRETTIN Didier**
Chargé d'affaire, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur SELLE Philippe**
Directeur activité travaux centre-est et sud-est, SAUR, LYON 7EME.
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur SENDRA Thierry**
Technicien réalisation credits, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur SERIS Christophe**
Agent entretien infras.dechets, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SGANGA Vince**
Caviste, LISTEL SAS, SETE.
demeurant à Sète
- **Madame SILVESTRE DE SACY Josette**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur SINDATRY Jean Bernard**
Brancardier, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.
demeurant à PRADES-LE-LEZ
- **Monsieur SINGIER Dominique**
Agent d'entretien d'infrastructure, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
LA GRANDE-MOTTE.
demeurant à Courmonterral
- **Madame SOLDEVILA Carole**
Operatrice retours, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, BEZIERS.
demeurant à CORNEILHAN
- **Madame SUCHAIRE Sylviane**
Retraitee, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur SZUKICS Bruno**
Responsable commerciale, MARANDIS, BEZIERS.
demeurant à BOUJAN-SUR-LIBRON
- **Madame THIAU Pascale**
Gestionnaire de clientèle, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, LUNEL.
demeurant à RESTINCLIERES
- **Madame TINTI Simone**
Referent metier, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER.
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur TOLEDANO Alain**
Conseiller vente, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Fabrègues
- **Madame TOQUET Claudine**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER.
demeurant à PEROLS

- **Monsieur TOUROUGUI Mohamed**
Conseiller client après-vente, L'OCCITANE AUTOMOBILES, PEZENAS.
demeurant à Pézenas

- **Monsieur TUDELA Patrick**
Coordinateur service relation enseigne, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
demeurant à VENDARGUES

- **Monsieur URENA Gabriel**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS

- **Monsieur VAILLANT Patrick**
Chef de service administratif et financier, ASS DEP ADMINIST GESTION ETS
SPECIALISES, LATTES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame VALENTIN Lukrezia**
Aide soignant, UNION MUTUALISTE PROPARA, MONTPELLIER.
demeurant à JACOU

- **Madame VALETTE Nathalie**
Assistante santé travail, ENSANTE !, LATTES.
demeurant à FABREGUES

- **Madame VALLIER Eliane**
Assistante caisse, CARREFOUR HYPERMARCHES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à Villeneuve-lès-Maguelone

- **Monsieur VANEL Christian**
Employé de fabrication, MPB SAS, LUNEL-VIEL.
demeurant à LUNEL

- **Madame VAN ELST Sonia**
Responsable de restaurant scolaire, ELRES, LUNEL.
demeurant à JUVIGNAC

- **Madame VAN HOEGAERDEN Frederique**
Secrétaire, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à CASTRIES

- **Madame VANHULST Beatrice**
Conseillère entreprise retraite, KLESIA AGIRC ARRCO, MONTPELLIER.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- **Monsieur VARELA Jean Charles**
Employé de banque, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à Vacquières

- **Madame VERNEUIL Sylviane**
Comptable, ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL PORT SUD DE FRANCE, SETE.
demeurant à Sète

- **Monsieur VEUX Didier**
Technicien, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à MARSILLARGUES

- **Madame VIDAL Magali**
Equiper de commerce, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame VITI Fabienne**
Gestionnaire sante, AESIO MUTUELLE, PARIS 8.
demeurant à LUNEL-VIEL
- **Madame VOLPELLIERE Catherine Marie Rose**
Assistante administrative, PLG, SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU.
demeurant à Lunel
- **Monsieur WILLIAM NICOLAS MUNUERA-GARCIA William**
Chef de secteur, GSF PHOCEA, SAINT-AUNES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur YASSINE Ali**
Foreur, FORACO, LUNEL.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur YAZIGI GEORGES**
Responsable commercial, B.BRAUN MEDICAL, SAINT-CLOUD.
demeurant à GRABELS

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ABRAHAM Thierry**
Cadre conseiller, CIE IBM FRANCE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS
- **Monsieur ADICEOM Michel**
Technicien tarification, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR,
MONTPELLIER.
demeurant à JONQUIERES
- **Monsieur ALBACETE Sylvain**
Grutier chaudronnier, ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL PORT SUD DE FRANCE,
SETE.
demeurant à SETE
- **Monsieur ALBO Philippe**
Responsable service maintenance, CASTEL FRERES, BEZIERS.
demeurant à Puisserguier
- **Madame ASTRUC Caroline**
Technicien des metiers de la banque, SOCIETE GENERALE, PARIS 9.
demeurant à ROUJAN
- **Monsieur AUGE GUY**
Chargé de proximité, ACM HABITAT (OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE), MONTPELLIER.
demeurant à MONTARNAUD
- **Monsieur AVALLONE Patrice**
Coordinateur livraison, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à MONTARNAUD

- **Monsieur BALESTRIERE Yves**
Responsable de l'animation commerciale, AESIO MUTUELLE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame BANON Claudine**
Aide soignante, LES ACACIAS, MAGALAS.
demeurant à GABIAN

- **Madame BAQUERRE Catherine**
Directeur de succursale, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à NEZIGNAN-L'EVEQUE

- **Monsieur BEAUMONT Serge**
Responsable unité maintenance, SOCIETE ANONYME DES EAUX MINERALES D EVIAN,
LA SALVETAT-SUR-AGOUT.
demeurant à LA SALVETAT-SUR-AGOUT

- **Madame BELOTTI Catherine**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Madame BENHAMMOU Jany**
Gestionnaire pole appui, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à BEZIERS

- **Monsieur BERTOUX Christian**
Retraite, LES COMPAGNONS DE MAGUELONNE, VILLENEUVE-LES-MAGUELONE.
demeurant à FABREGUES

- **Monsieur BONNEL Michel**
Ouvrier d'entretien, AGIR SOIGNER EDUQUER INCLURE, SAINT-PONS-DE-
THOMIERES.
demeurant à SAINT-PONS-DE-THOMIERES

- **Madame BOUCHE Corinne**
Responsable comptable et contrôle de gestion, ALTRAD COLLECTIVITES, FLORENSAC.
demeurant à Servian

- **Monsieur BOUDOUX Eric**
Assistant responsable d affaires, INEO MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON ET
PAR ABREVIATION INEO MPLR, LATTES.
demeurant à FLORENSAC

- **Monsieur BOULET Pascal**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à SOUMONT

- **Monsieur BOUQUET Thierry**
Informaticien, POLE EMPLOI, MONTREUIL.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Monsieur BOYER Bernard**
Employé de banque, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, SERIGNAN.
demeurant à BEZIERS

- **Monsieur BOYER Thierry**
Référent expéditions, HORIBA ABX SAS, GRABELS.
demeurant à SUSSARGUES

- **Madame BRIENDO Clotilde**
Technicien service client, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à LATTES

- **Monsieur BRUN Michel**
Employé carsat, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Madame BRUN Mireille**
Employée commercial, SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE GESTION ET DE
RESTAURATION, FABREGUES.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Monsieur BUGEIA Didier**
Techn. gestion environnements et patrimoine, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,
CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à Teyran

- **Madame BUTTARO Pascale**
Cadre responsable de secteur, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE,
MONTPELLIER.
demeurant à SETE

- **Monsieur CABRILLAC Bruno Robert Marie**
Directeur, BANQUE DE FRANCE, PARIS 1.
demeurant à Castelnau-le-Lez

- **Madame CALVENTUS Michele**
Employé commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame CALVO Sabine**
Assistant confirmé, CTRE GESTION AGREE COMMERCE INDUSTRIE LR,
MONTPELLIER.
demeurant à LUNEL

- **Monsieur CANTO Patrick**
Chef de service, ASS DEP ADMINIST GESTION ETS SPECIALISES, VILLENEUVE-LES-
MAGUELONE.
demeurant à LATTES

- **Madame CAREMOLI Isabelle**
Employée de banque en activité, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame CATUSSE Maryvonne**
Conseiller a l'emploi, POLE EMPLOI, PARIS 20.
demeurant à SETE

- **Madame CAUQUIL Helene**
Agent de service hospitalier, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER,
LAMALOU-LES-BAINS.
demeurant à LAMALOU-LES-BAINS

- **Madame CHABALIER véronique**
Conseiller de vente, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PEROLS.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- **Monsieur CHALEY Florent**
 Directeur d'établissement, CONFRATERNELLE D'EXPLOITATION ET DE REPARTITION
 PHARMACEUTIQUE RHIN RHONE MEDITERRANEE, BELFORT.
 demeurant à VENDARGUES

- **Madame CHARBONNIER Christiane**
 A.s.h, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER, LAMALOU-LES-BAINS.
 demeurant à LE POUJOL-SUR-ORB

- **Monsieur CORBEILLA Serge**
 Eboueur, SOCIETE MEDITERRANEEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.
 demeurant à SAINT-GEORGES-D'ORQUES

- **Monsieur COUPRY Patrick**
 Référent métiers, KLESIA AGIRC ARRCO, MONTPELLIER.
 demeurant à LUNEL

- **Madame COURTOIS Christine**
 Référente métiers, POLE EMPLOI, BALMA.
 demeurant à Lattes

- **Madame CROS Elisabeth**
 Chargée de relations partenariales, POLE EMPLOI, MONTPELLIER.
 demeurant à FRONTIGNAN

- **Monsieur DAUMAS Philippe**
 Technicien supérieur administratif, SANOFI, PARIS 17.
 demeurant à LES MATELLES

- **Monsieur DAURES Philippe**
 Chauffeur livreur, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, BEZIERS.
 demeurant à MONTADY

- **Monsieur DAVID Olivier**
 Directeur adjoint, CDC HABITAT, MONTPELLIER.
 demeurant à MONTPELLIÈR

- **Monsieur DEDRYVER Olivier**
 Technicien de maintenance, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, BEZIERS.
 demeurant à BOUJAN-SUR-LIBRON

- **Madame DEGASNE Yannick**
 Chargée de clientèle, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN,
 MARSEILLE 8.
 demeurant à FABREGUES

- **Monsieur DELAUNE Eric**
 Responsable d'exploitation, DALKIA, MONTPELLIER.
 demeurant à LATTES

- **Madame DELESCLUSE Antonia**
 Assistante commerciale, MECANIC SUD INDUSTRIE, VILLENEUVE-LES-BEZIERS.
 demeurant à Cébazan

- **Monsieur DELOISY Marc**
 Comptable, CAISSE FRANCAIS DE L'ETRANGER, RUBELLES.
 demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur DELON Michel**
Magasinier, PROXISERVE, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à CEYRAS

- **Monsieur DERRAMOND Jacques Andre**
Ouvrier professionnel 3 boulan, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à Le Pouget

- **Monsieur DESFOUR Jean Marie**
Redacteur, AXA FRANCE IARD, NANTERRE.
demeurant à MAUGUIO

- **Madame DESHONS Annie Jeanne Yvette**
Secrtaire agent d'accueil, MUTUELLE NATIONALE DU BIEN VIEILLIR-MBV,
PALAVAS-LES-FLOTS.
demeurant à Montpellier

- **Monsieur DOMENGE Yvan**
Technicien alarme, FICHET SECURITY SOLUTIONS FRANCE, CHATEAUNEUF-LES-
MARTIGUES.
demeurant à GIGEAN

- **Madame DUPONT Martine**
Technicien verificateur paie, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à Béziers

- **Monsieur DURAND Serge**
Gestionnaire de stock, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à VENDARGUES

- **Madame EDJEA Evelyne**
Aide soignante, CHAMPEAU MEDITERRANEE, BEZIERS.
demeurant à VILLESPASSANS

- **Madame EL KAIM Patricia**
Documentaliste, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR,
MONTPELLIER.
demeurant à JACOU

- **Monsieur ESCARGUEL Christian**
Employe de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS 1.
demeurant à BEZIERS

- **Madame ESCURET Nicole**
Employée administratif, CONGES INTEMPERIES BTP CAISSE REGION
MEDITERRANEE, PEROLS.
demeurant à VENDARGUES

- **Monsieur FABREGUES Philippe**
Journaliste, FRANCE TELEVISIONS, MARSEILLE 8.
demeurant à saint-maurice de navacelles

- **Madame FAUDOT Caroline**
Conseiller emploi, CSE POLE EMPLOI OCCITANIE, BALMA.
demeurant à BESSAN

- **Monsieur FAVERON Alain**
Ouvrier, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION,
RODILHAN.
demeurant à Castelnaud-le-Lez

- **Madame FERNANDEZ Corinne**
Chargée d'activité, ACM HABITAT (OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE MONTPELLIER
MEDITERRANEE METROPOLE), MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur FERREIRA Georges**
Directeur de centre d'affaires, BANQUE DU BATIMENT & DES TRAVAUX PUBLICS,
PARIS 16.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame FINA Corinne**
Chargée de prévention sociale et impayés, ACM HABITAT (OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE), MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame FINIDORI-POUJOL Mireille**
Infirmière de, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ

- **Madame FORTIER Mireille**
Cadre immobilier, CDC HABITAT, PARIS 13.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ

- **Monsieur FOUILHE Pierre**
Agent administratif, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L HERAULT,
BEZIERS.
demeurant à LA SALVETAT-SUR-AGOUT

- **Monsieur FOURNIL-MOUSSE Dominique**
Informaticien, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à VALFLAUNES

- **Madame GALANT Marie-Pierre**
Comptable, NESTLE EXCELLENCE SUPPORTS FRANCE OU NES FRANCE, ISSY-LES-
MOULINEAUX.
demeurant à MARSILLARGUES

- **Madame GARRIGUES MARIE AGNES**
Chargé de mission, POLE EMPLOI, PARIS 20.
demeurant à ASSAS

- **Monsieur GELLAT Bruno**
Employé logistique, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à LUNEL-VIEL

- **Monsieur GELLY Eric**
Conducteur matériel de collecte, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
LUNEL.
demeurant à LUNEL

- **Madame GENDRE Christine**
Gestionnaire bancaire, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur GIL Bernard**
Agent d'entretien d'infrastructure, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
LUNEL.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur GOMEZ Jean**
Acheteur projets, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS, GRENOBLE.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur GOSSET Bruno**
Employe commercial, CHAMPAGNE LAURENT-PERRIER, TOURS-SUR-MARNE.
demeurant à AGDE
- **Madame GRESSET Patricia**
Gestionnaire assurance specialise, ACM, PARIS 8.
demeurant à LANSARGUES
- **Monsieur HARTMANN Joel**
Acheteur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
demeurant à COLOMBIERS
- **Madame HERNANDO Pascale**
Assistante de service social, ENSANTE !, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-GEORGES-D'ORQUES
- **Monsieur HOMPS Michel**
Conseiller developpement agriculture, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS
- **Monsieur HUC Philippe**
Ingénieur de production si, POLE EMPLOI, MONTREUIL.
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ
- **Monsieur ILLY Jean-Paul, Marie,louis**
Cadre bancaire, CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK,
MONTROUGE.
demeurant à Montpellier
- **Monsieur ITALIANO Philippe**
Pilote de conditionnement, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.
demeurant à AVENE
- **Madame JACQUET Valerie**
Conseillere a l'emploi, POLE EMPLOI, PARIS 20.
demeurant à GANGES
- **Monsieur KEDZIOR Eric**
Ingénieur d'affaires, UNIBETON, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.
demeurant à LODEVE
- **Monsieur KREMER Jean**
Directeur d'agence, CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A
LOYER MODERE, MONTPELLIER.
demeurant à COURNONSEC
- **Madame LACROIX Roselyne**
Retraitée, AESIO SANTE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur LANDES José**
 Assistant gestion clientèle, ACM HABITAT (OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE), MONTPELLIER.
 demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS

- **Madame LARDAT Christine**
 Retraitée, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L HERAULT,
 MONTPELLIER.
 demeurant à MAUGUIO

- **Madame LARSON Catherine**
 Chargée de recouvrement et contentieux, SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, AIX-EN-PROVENCE.
 demeurant à LUNEL

- **Monsieur LAURANT Jacky**
 Responsable formation fabrication, O-I FRANCE SAS, VAULX-EN-VELIN.
 demeurant à CREISSAN

- **Monsieur LAURENCY Alain**
 Ingénieur de production si, POLE EMPLOI, MONTREUIL.
 demeurant à MAUGUIO

- **Madame LEFEVRE Geneviève**
 Technicien retraite, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR,
 MONTPELLIER.
 demeurant à BAILLARGUES

- **Monsieur LIAUTAUD Thierry**
 Manager operationnel informatique, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR, MONTPELLIER.
 demeurant à SAINT-GELY-DU-FESC

- **Monsieur LINARES Alain**
 Chef boucher, MAJAL, CASTRIES.
 demeurant à VENDARGUES

- **Monsieur LONARDONI Fernando**
 Retraite, APR, ALBERTVILLE.
 demeurant à LUNEL

- **Monsieur MAFFRE Pierre**
 Agent de maitrise administratif, MARTY ET FILS, LACROUZETTE.
 demeurant à LA GRANDE-MOTTE

- **Madame MAILLARD Odile**
 Employée de banque, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON,
 FRONTIGNAN.
 demeurant à FRONTIGNAN

- **Monsieur MAILLARD Vincent**
 Employe de caisse d epargne, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
 demeurant à PIGNAN

- **Madame MALLET Nadeje**
 Agent accueil, AESIO SANTE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.
 demeurant à POUZOLS

- **Monsieur MARAJO Patrick**
Electromécanicien, SUEZ EAU FRANCE, BEZIERS.
demeurant à MONTAGNAC
- **Monsieur MARCILHAC Jean-Michel**
Chef de chantier, SA PISTRE ET FILS, LABASTIDE-ROUAIROUX.
demeurant à COURNIOU
- **Madame MARTINEZ Francoise**
Cadre de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS 9.
demeurant à AGDE
- **Monsieur MATEU Fernando**
Informaticien, POLE EMPLOI, MONTREUIL.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MENGUAL Nathalie**
Employée banque france, BANQUE DE FRANCE, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur MERARD Alain**
Directeur maintenance et patrimoine, KEOLIS SA, PARIS 9.
demeurant à MARSEILLAN
- **Monsieur MERIAUD Pierre**
Agent de maintenance, U-LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à CASTRIES
- **Monsieur MONJO Pierre**
Administrateur poste de travail, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU
TRAVAIL LR, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-GELY-DU-FESC
- **Monsieur MONTAIGNE Michel**
Polyvalent, SAINT-GOBAIN GLASS SOLUTIONS SUD-EST, VENDARGUES.
demeurant à LUNEL
- **Madame MORIN Mahboub**
Agent de service hospitalier, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER,
LAMALOU-LES-BAINS.
demeurant à Lunas
- **Monsieur MOULIN Stephane**
Gestionnaire de paie, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à POMEROLS
- **Madame NAZON Andrée**
Gestion action sociale, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur NEVEU Thierry**
Mécanicien spécialiste automobile, TRESSOL CHABRIER LE CRES, LE CRES.
demeurant à LE CRES
- **Monsieur NOBLEAUX Jean-Marc**
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, MONTPELLIER.
demeurant à CERS

- **Monsieur NOUVEL Richard**
Agent très qualifié de services, ONET SERVICES, LATTES.
demeurant à JACOU
- **Monsieur NOZERAND Jean-Jacques**
Conducteur d'engins, EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, BAILLARGUES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur OURNAC Jean-Christophe**
Manager de service local, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,
MONTPELLIER.
demeurant à Castelnau-le-Lez
- **Monsieur PANOS Didier**
Coordinateur atelier, AUCHAN HYPERMARCHÉ, SETE.
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE
- **Monsieur PARE Alain**
Agent d'exploitation, JCDECAUX FRANCE, MONTPELLIER.
demeurant à LE CRES
- **Monsieur PEREZ Serge**
Agent de relève, REGIE DES EAUX DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE,
MONTPELLIER.
demeurant à Adissan
- **Madame PETIT CHRISTELLE**
Chargé de clientèle, KPMG ESC & GS, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PEYRIÈRE Lionel**
Responsable encadrement logistique, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION
RADIO FRANCE, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL
- **Madame PIECHTA Catherine**
Referente legislation et systemes, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU
TRAVAIL LR, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VEDAS
- **Madame PINATEL Odile**
Responsable de succursale, BANQUE DE FRANCE, GRENOBLE.
demeurant à LATTES
- **Monsieur PINSON Eric**
Acheteur dir indir, BORGWARNER FRANCE SAS, BLOIS.
demeurant à FLORENSAC
- **Madame PIQUES Evelyne**
Agent de service hospitalier, CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE DU DR STER,
LAMALOU-LES-BAINS.
demeurant à Les Aires
- **Madame PONS Isabelle**
Gestionnaire contentieux, POLE EMPLOI, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur PONS Michel**
Gestionnaire conseil, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à LATTES
- **Madame RAMEYE RECORD Joelle**
Responsable adjointe d agence importante, SOCIETE GENERALE, BEDARIEUX.
demeurant à ABEILHAN
- **Monsieur RAVIER Jean-Louis**
Grutier, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC ROUSSILLON, CASTELNAU-LE-
LEZ.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame REBESCO Joelle**
Réfèrent technique, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, TOULOUSE.
demeurant à VALRAS-PLAGE
- **Monsieur RICARD Jean-Luc**
Technicien de prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE L
HERAULT, BEZIERS.
demeurant à FOUZILHON
- **Monsieur RICO Jean Michel**
Agent réseaux fontainier, REGIE DES EAUX DE MONTPELLIER MEDITERRANEE
METROPOLE, MONTPELLIER.
demeurant à Pérols
- **Madame RIDAO Nathalie**
Hôtesse relation client, AUCHAN HYPERMARCHÉ, SETE.
demeurant à SETE
- **Madame RIGHI Jacqueline**
Technicien supérieur ventes, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à MUDAISON
- **Monsieur ROBIN Pierrick**
Responsable rayon alimentaire, MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX,
MONTPELLIER.
demeurant à Montpellier
- **Monsieur RODRIGUEZ Christian**
Chef d'équipe, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC ROUSSILLON, CASTELNAU-
LE-LEZ.
demeurant à Lodève
- **Monsieur RONDELAUD Jean-Philippe**
Expert assurances, GIE EUROPAC, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame ROQUES Marylène**
Responsable service syndic, AGENCE PROBY - SOCIETE COMMERCIALE ET
IMMOBILIERE DE TRANSACTIONS SCIT, MONTPELLIER.
demeurant à CASTRIES
- **Madame ROUGE Sabine**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS 1.
demeurant à SAINT-GELY-DU-FESC

- **Monsieur ROUSSEAU Gilles**
Contrôleur de gestion, POLE EMPLOI, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à SAINT-GENIES-DES-MOURGUES

- **Madame ROUX Dominique**
Cadre référent démocratie en santé, AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur ROUZAUD Alain**
Employé caisse épargne languedoc roussillon, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE
LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à SETE

- **Monsieur RUGGERI Armand**
Conducteur de travaux, INEO MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON ET PAR
ABREVIATION INEO MPLR, LATTES.
demeurant à LATTES

- **Monsieur SANABRÉ Jean-Marc**
Administrateur de production informatique, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE
AU TRAVAIL LR, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur SANCHEZ André**
Cadre technique atelier, LES TRAVAUX DU CAPISCOL, VILLENEUVE-LES-BEZIERS.
demeurant à Murviel-lès-Béziers

- **Monsieur SANCHEZ Francisco**
Chauffeur machiniste, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à CANDILLARGUES

- **Madame SANNA Christine Lydie Henriette**
Employé commerciale, MARANDIS, BEZIERS.
demeurant à Béziers

- **Monsieur SAUBOA Bruno**
Directeur international, ROYAL CANIN SAS, AIMARGUES.
demeurant à ASSAS

- **Madame SEGARD Nathalie**
Conseillère relation client, MAAF ASSURANCES, CHAURAY.
demeurant à LE CRES

- **Monsieur SERIS Christophe**
Agent entretien infras.dechets, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur SOILLY Gilles**
Directeur d'enseigne hydraulians, DC MANAGEMENT, PARIS 12.
demeurant à VENDARGUES

- **Monsieur SORIANO Jean-Pierre**
Conducteur d'engins, EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, SAINT-THIBERY.
demeurant à Péret

- **Monsieur TOMAS Jean Marc**
Technicien validation systèmes, GRID SOLUTIONS, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-VINCENT-DE-BARBEYRARGUES

- **Madame TURCOT Christine**
Conseiller en gestion patrimonial, BANQUE PALATINE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
demeurant à COMBAILLAUX

- **Monsieur VAILLANT Patrick**
Chef de service administratif et financier, ASS DEP ADMINIST GESTION ETS
SPECIALISES, LATTES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur VAREA Marc**
Conducteur materiel de nettoyage, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
LA GRANDE-MOTTE.
demeurant à Villeneuve-lès-Maguelone

- **Monsieur VASCO Patrick**
Employé de securite, SECURITAS FRANCE SARL, MAUGUIO.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame VAYRETTE Marie-Claude**
Employée, INVIVO GLOBAL SERVICES, PARIS 16.
demeurant à BEZIERS

- **Monsieur VEISTROFFER Christophe Claude Bruno**
Gestionnaire de clientele particulier, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à Frontignan

- **Madame VERBITCHI Corinne**
Chargée de gestion clientèle, ACM HABITAT (OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE), MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame VERDAN Marie Helene**
Assistante administrative, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR,
MONTPELLIER.
demeurant à LE CRES

- **Monsieur VICEDO Thierry**
Agent caf, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à LESPIGNAN

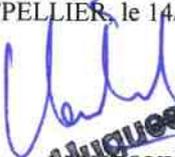
- **Monsieur VIGNAL Gil**
Agent d'accueil, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS

- **Madame VILAPLANA Irene**
Technicienne administrative, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL
LR, MONTPELLIER.
demeurant à LAVERUNE

- **Monsieur YASSINE Ali**
Foreur, FORACO, LUNEL.
demeurant à MONTPELLIER

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

MONTPELLIER, le 14/07/2023


Hugues MOUTOUH

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents administratifs des Finances publiques dans le département de l'Hérault

Le directeur général des Finances publiques,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-984 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents administratifs des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2023 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2023 d'un recrutement sans concours d'agents administratifs des Finances publiques.

ARRÊTE :

Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des agents administratifs des Finances publiques dans le département de l'Hérault

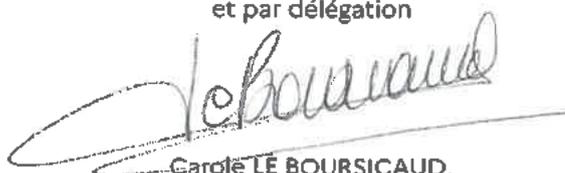
- M. Michel MARTINEZ, Administrateur général des Finances publiques, Directeur Ressources de la Direction départementale des Finances publiques de l'Hérault ;
- Mme Nathalie CABROL, Inspectrice divisionnaire hors classe, Responsable de la Trésorerie hospitalière Ouest Hérault de la Direction départementale des Finances publiques de l'Hérault ;
- M. David KERMARREC, Inspecteur, Adjoint au Responsable du Service de gestion comptable Biterrois de la Direction départementale des Finances publiques de l'Hérault ;
- Mme Priscilla PERRIN, Inspectrice, Responsable du Pôle recrutement, Adjointe à la Division des ressources humaines de la Direction départementale des Finances publiques de l'Hérault ;
- Mme Isabelle FAURE, Conseillère en relation entreprise, Pôle emploi.

Article 2 : est nommé en qualité de président de la commission de sélection précitée M. Michel MARTINEZ, Administrateur général des Finances publiques, Directeur Ressources de la Direction départementale des Finances publiques de l'Hérault.

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet au 19 juillet 2023.

Fait à Paris, le 19 juillet 2023

Pour le Directeur général des Finances publiques,
et par délégation



Carole LE BOURSICAUD,
La cheffe du bureau Affectation, mobilité et carrière des B et C,
Administratrice des Finances publiques



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques de l'Hérault**
334 Allée Henri II de Montmorency
CS 17788
34954 MONTPELLIER cedex 2

Arrêté portant délégation de signature en matière de conciliateur fiscal

Le Directeur départemental des Finances publiques du département de l'Hérault

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

DECIDE

Article 1^{er} – à compter du 30 juin 2023, M. Lionel COLOMB, Administrateur des Finances publiques, est désigné conciliateur fiscal du département de l'Hérault.

Article 2 – Mme Caroline PILLIN, Administratrice des Finances publiques adjointe, M. Philippe JEAN, Inspecteur principal des Finances publiques et Mme Gaëlle LECHEVESTRIER, Inspectrice divisionnaire, sont désignés conciliateurs fiscaux adjoints du département de l'Hérault.

Article 3 – la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Montpellier, le 17/07/2023

Le Directeur départemental des Finances publiques


Laurent GUILLON
Administrateur général des Finances publiques



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer

Affaire suivie par : Nans RICHAUD
Téléphone : 04 34 46 60 25
Mél : nans.richaud@herault.gouv.fr

Montpellier, le **17 JUIL. 2023**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023/00008

Portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault

Le préfet de l'Hérault

- VU** la loi n°80-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions de l'État ;
- VU** le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles
- VU** le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de l'Hérault (hors classe) Monsieur Hugues MOUTOUH;
- VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 23 mars 2023 nommant M. Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2021-08-12258 du 23 août 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Abrogation

L'arrêté n°2021-08-12258 du 23 août 2021 portant organisation de la direction des territoires de la mer de l'Hérault est abrogé.

ARTICLE 2 : Attributions

La direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault (DDTM34) exerce, sous l'autorité du préfet de l'Hérault, les attributions définies à l'article 3 du décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles.

ARTICLE 3 : Organisation de la DDTM34

Les services de la DDTM34 sont organisés comme suit :

- la direction,
- deux missions :
 - mission connaissance, étude et prospective (MCEP), en charge de la connaissance , du SIG et des études ,
 - mission gestion de crise ;
- six services techniques :
 - délégation à la mer et au littoral (DML),
 - service habitat et affaires juridiques (SHAJ),
 - service agriculture et forêt (SAF),
 - service territoire et urbanisme (STU),
 - service eau, risques et nature (SERN),
 - service infrastructures, éducation et sécurité routières (SIESR).
- un service territorial :
 - service d'aménagement du territoire ouest (SATO).

ARTICLE 4 : Les missions

La mission connaissance, étude et prospective (MCEP) est chargée :

- de concourir à la connaissance des territoires,
- de valoriser les données recueillies par les services de la DDTM,
- d'effectuer les études opérationnelles dans les domaines d'activité de la DDTM,
- de promouvoir les actions de la DDTM,
- d'appuyer les services dans l'analyse et les études.

La mission gestion de crise est chargée :

- de coordonner l'ensemble des fonctions techniques des services contribuant à la planification et à la gestion des crises,
- d'assurer la formation des cadres d'astreinte et la continuité du service.

ARTICLE 5 : Délégation à la mer et au littoral

La délégation à la mer et au littoral (DML) est chargée :

- d'administrer la gestion des gens de mer,
- d'organiser la plaisance, le nautisme et la pêche,
- d'encadrer les affaires portuaires,
- de promouvoir l'exploitation des cultures marines,
- de gérer le domaine public maritime.

La délégation à la mer et au littoral (DML) comprend, sous l'autorité du directeur-adjoint :

- une unité cultures marines et littoral,

- une unité activités maritimes,
- une unité littorale des affaires maritimes (ULAM),
- une unité affaires portuaires, capitainerie du port de Sète.

ARTICLE 6 : Service habitat Construction et affaires juridiques

Le service habitat et affaires juridiques (SHAJ) est chargé :

- de favoriser et développer le logement notamment social dans le département dans toutes ses composantes et la lutte contre l'habitat insalubre,
- de participer à la mise en œuvre des politiques de la ville et du renouvellement urbain, notamment d'assurer la délégation locale de l'ANRU et de l'ANAH,
- de mettre en œuvre les politiques d'accessibilité et de sécurité,
- d'assurer le suivi du foncier public et de la qualité de la construction,
- d'assurer la défense de l'État devant les juridictions,
- d'instruire le contrôle de légalité pour le compte du préfet dans le domaine de l'urbanisme.

Le service habitat et affaires juridiques (SHAJ) comprend, sous l'autorité du chef de service :

- un pôle juridique,
- une unité rénovation urbaine,
- une unité accessibilité sécurité,
- une unité politique de l'habitat.

ARTICLE 7 : Service agriculture et forêt

Le service agriculture et forêt (SAF) est chargé :

- de la mise en œuvre des politiques agricoles au plan local et à la préservation des espaces agricoles,
- de promouvoir l'économie agricole, les filières agricoles et les exploitations,
- d'accompagner le développement rural,
- de veiller à la gestion et à la préservation de la forêt, l'équilibre sylvo-cynégétique.

Le service agriculture et forêt (SAF) comprend, sous l'autorité du chef de service :

- une unité investissements et renouvellement des exploitations,
- PAC – aides surfaciques,
- forêt et chasse,
- foncier et structures.

ARTICLE 8 : Service territoire et urbanisme

Le service territoire et urbanisme (STU) est chargé :

- sur l'ensemble du département,
- de l'instruction des permis d'État,
- de la fiscalité de l'urbanisme,
- de la doctrine des SCOT, PLUi, transition écologique et aménagement commercial ;
- sur les arrondissements de Montpellier et de Lodève,
- du déploiement du conseil aux territoires,
- de la planification et de l'aménagement,
- de l'animation et de la vigilance territoriale.

Le service territoire et urbanisme (STU) comprend, sous l'autorité du chef de service :

- une unité permis État – fiscalité,

- une unité aménagement planification,
- vigilance territoriale – conseil aux territoires,
- animation territoriale et fonds verts,
- mission territoires et grands sites,
- pilotage de l'urbanisme.

ARTICLE 9 : Service eau risques et nature

Le service eau, risques et nature (SERN) est chargé :

- de participer à la gestion de la ressource en eau sur le plan qualitatif et quantitatif,
- de concourir à la gestion des eaux pluviales,
- de mettre en œuvre la politique de prévention des risques naturels et technologiques,
- de mettre en œuvre la politique de gestion de la biodiversité et des espaces naturels.

Le service eau, risques et nature (SERN) comprend, sous l'autorité du chef de service :

- un pôle prévention des risques naturels et technologiques,
- un pôle eau,
- une unité nature et biodiversité,
- suivi CNPS et urbanisme.

ARTICLE 10 : Service infrastructure éducation et sécurité routières

Le service infrastructure éducation et sécurité routières (SIESR) est chargé :

- de mettre en œuvre les politiques relatives à l'éducation routière,
- d'organiser l'examen du permis de conduire,
- de promouvoir la sécurité routière,
- de promouvoir le développement durable des mobilités et infrastructure de transports,
- de gérer les publicités et enseignes le long des routes,
- de piloter les procédures liées au bruit des transports.

Le service infrastructure éducation et sécurité routières (SIESR) comprend, sous l'autorité du chef de service :

- une unité mobilité, infrastructures et sécurité routière,
- une unité examens, permis de conduire,
- une unité coordination des auto-écoles.

ARTICLE 11 : Service d'aménagement du territoire ouest

Le service d'aménagement du territoire ouest (SATO) est chargé :

sur l'ensemble du département,

- de la mise en œuvre des politiques liées à l'application du droit du sol (ADS) ;

sur l'arrondissement de Béziers :

- du déploiement du conseil aux territoires,
- de la planification et de l'aménagement en lien avec la doctrine SCOT animée par le STU,
- de l'animation et la vigilance territoriale.

Le service d'aménagement du territoire ouest (SATO) comprend, sous l'autorité du chef de service :

- une unité application droit des sols,
- une unité vigilance territoriale – conseil aux territoires,
- une unité aménagement planification – PLUj,
- une mission projets complexes - canal du midi
- une mission campings

ARTICLE 12 : Sites d'implantation de la DDTM

L'ensemble des services de la DDTM est installé au siège situé Bâtiment OZONE – 181, Place Ernest Granier – CS 60556 – 34064 MONTPELLIER CEDEX 2 ;

à l'exception des implantations mentionnées ci-après :

- maison de la sécurité routière – centre d'examen du permis de conduire – 500, rue Alfred Nobel à Montpellier,
- service d'aménagement du territoire ouest – Impasse Barrière à Béziers,
- antenne du service territoire et urbanisme – 120 Allée de Verdun – Maison de l'État de Lodève,
- délégation à la mer et au littoral – 16, rue Hoche à Sète,
- antenne de la délégation à la mer et au littoral – quai C. Goziosoau du Grau du Roi,
- délégation à la mer et au littoral – antenne ouest, Impasse Barrière à Béziers,
- service habitat et affaires juridiques – antenne ouest pour la rénovation urbaine, Impasse Barrière à Béziers.

ARTICLE 13 : Entrée en vigueur

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication.

ARTICLE 14 : Exécution et publication

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs .

Le préfet,



Hugues MOUTOUH

Hugues MOUTOUH

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant sa notification ou sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 Montpellier CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – place Beauvau – 75008 Paris CEDEX 8. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site www.telerecours.fr

© 2007



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer
Service agriculture forêt

Affaire suivie par : Laurent THOMAS
Téléphone : 04 34 46 62 02
Mél : laurent.thomas@herault.gouv.fr

Montpellier, le 18/07/2023

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2023- 07-14085 relatif à la composition de la
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et
Forestiers**

**Le préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu** le code rural de la pêche maritime et notamment son article L 112-1-1 ;
- Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article L111-1-2 ;
- Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L425-1 et L515-3 ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R113-1 et suivants ;
- Vu** la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche ;
- Vu** le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein des organismes ou commissions modifiée par le décret 2000-139 du 16 février 2000 ;
- Vu** le décret n° 2012-838 du 29 juin 2012 relatif aux élections aux chambres d'agriculture ;
- Vu** le décret n° 2013-420 du 23 mai 2013 relatif aux commissions à caractère consultatif ;
- Vu** le décret n°2015-1342 du 23 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration;
- Vu** le décret n°2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 20 juin 2023 portant délégation de signature à M. Fabrice LEVASSORT;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023-03-13759 EN DATE DU 29 MARS 2023;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral n° 34-2023-03-13759 est abrogé.

ARTICLE 2 : Les membres de la commission avec voix délibératives sont les suivants:

1- Présidence de la commission:

- Monsieur le préfet de l'Hérault ou son représentant

2- Le président du conseil départemental de l'Hérault ou son représentant:

- Titulaire : M. Yvon PELLET
- Suppléante : Mme. Gaëlle LEVEQUE

3- Deux maires et leurs suppléantes désignés par l'association des maires du département :

- Titulaires : M. Christophe THOMAS et M. Philippe DOUTREMEPUICH

4- Un président, ou son représentant, d'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme et ayant son siège dans le département de l'Hérault :

- Titulaire : M. Jean-Noël BADENAS
- Suppléant : M. Jacques RIGAUD

5- Le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant ;

6- Le président du conseil de la métropole « Montpellier- Méditerranée- Métropole » ou son représentant:

- Titulaire: Mme Isabelle TOUZARD
- Suppléante: Mme Florence BRAU

7- Le président de la chambre départementale d'agriculture ou son représentant ;

8- Le président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant:

- Titulaire : M. Guy ROUDIER
- Suppléant : M. Daniel VIALA

9- Les présidents des organisations syndicales départementales d'exploitants agricoles

représentatives au niveau départemental :

- La présidente de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) ou son représentant
- La présidente des jeunes agriculteurs de l'Hérault ou son représentant
- Le porte-parole de la confédération paysanne ou son représentant
- Le président de la coordination rurale de l'Hérault ou son représentant

10- La représentante locale de l'association française du pastoralisme au titre des organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale :

- Mme Brigitte SINGLA

11- Un membre proposé par une organisation représentative des propriétaires agricoles dans le département :

- M. Jean-Baptiste de CLOCK

12- Deux représentants d'associations agréées de protection de l'environnement :

- Ligue de la protection des oiseaux : Mme Sylviane FAIDHERBE ou son représentant
- Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon : M. Arnaud MARTIN ou son représentant

13- Le président de la chambre départementale des notaires ou ses représentants :

- Titulaire : Maître Jean-Philippe ROUX
- Suppléante : Maître Isabelle JEANTET-VASSEUR

14- Le président du syndicat des propriétaires forestiers de l'Hérault ou son représentant:

- Titulaire : M. Thierry GRAS
- Suppléant : M. Max ALLIES

15- Le président de l'association départementale des communes forestières ou son représentant ;

16- Le directeur de l'institut national de l'origine et de la qualité ou son représentant avec voix délibérative

ARTICLE 3 : Les membres avec voix consultatives, désignés en tant qu'expert, sont les suivants:

Les membres, désignés en tant qu'experts, avec voix consultative sont les suivants :

- Experts permanents appelés à siéger à toutes les séances de la commission :

M. le directeur du service départemental de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Languedoc-Roussillon (SAFER LR).

M le directeur de l'établissement public foncier Languedoc-Roussillon (EPF LR).

- Experts ponctuels appelés à siéger en fonction des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

M. Le directeur de l'office national des forêts

M. Le directeur du parc naturel régional du Haut-Languedoc

En tant que de besoin et selon l'ordre du jour, d'autres organismes pourront être associés aux travaux de la CDPENAF, sur invitation du Préfet.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R 421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

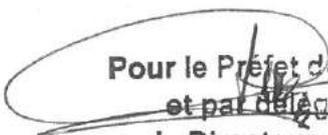
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Exécution du présent arrêté

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et fait l'objet des mesures d'affichage ou de publicité, notamment sur le site internet de l'Etat (Préfecture Hérault).

Le préfet,


**Pour le Préfet de l'Hérault
et par délégation,
le Directeur adjoint
Thierry DURAND**



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau risques et nature

Affaire suivie par : laurent baccou
Téléphone : 04 34 46 62 42
Mél : laurent.baccou@herault.gouv.fr

Montpellier, le 19 juillet 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2023-07-14086

Portant autorisation de lutte contre les moustiques nuisants dans le département de l'Hérault pour la campagne annuelle 2023

Le préfet de l'Hérault

VU le règlement sur les produits biocides (ou RPB) (EU) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 ;

VU la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (modifiée);

VU la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 concernant la mise sur le marché des produits biocides ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.120-1 et suivants, L.414-4 et R.414-19-1 ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1324-1, L.1421-1 et suivants et R.5421-1 et suivants ;

VU la loi n° 64.1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques et notamment son article 1 ;

VU l'ordonnance 2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition en droit français de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 72 ;

VU la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, notamment son article 78 ;

VU le décret n° 65-1046 du 1^{er} décembre 1965 pris pour l'application de la loi du 16 décembre 1964 susvisée ;

VU le décret n° 2005-1763 du 30 décembre 2005 pris pour l'application des articles 71 et 72 de la loi n°2004-809 susvisée et modifiant le code de la santé publique ainsi que le décret n° 65-1046 du 1^{er} décembre 1965 ;

VU le décret n° 2005-613 du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, les programmes situés à l'intérieur des sites Natura 2000 sont soumis à l'évaluation des incidences ;

VU le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 ;

VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues MOUTOUH , en qualité de Préfet de l'Hérault (hors classe) ;

VU le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du 9 mai 1979 actualisé à plusieurs reprises dont la dernière en août 2010 ;

VU l'arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDTM34-2022-06-13110 du 29 juin 2022 portant autorisation pour la campagne annuelle 2022 de lutte contre les moustiques nuisants dans le département de l'Hérault ;

VU le rapport des activités techniques de démoustication de l'entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen (EID Méditerranée) établi en janvier 2023 pour le bilan de la campagne 2022 et les propositions d'actions pour 2023, accompagné de la note de présentation de l'EID Méditerranée datant de janvier 2023 relative au bilan de la démoustication de 2022 et à l'évaluation des incidences Natura 2000 ;

VU la demande de l'EID Méditerranée, en date du 28 avril 2023 ;

VU les conclusions de la consultation du public conduite en application de l'article 7 de la charte de l'environnement et des articles L.123-19-1 et L.123-19-2 du code de l'environnement qui s'est déroulée du 7 au 30 juin inclus ;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 29 juin 2023 ;

CONSIDERANT que la présence de moustiques dans le département de l'Hérault induit une nuisance pour les habitants ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de faire en sorte que les interventions de l'EID dans le champ de la démoustication de nuisance ne portent pas notablement atteinte aux patrimoines naturels ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 DATE DE DEBUT DES OPERATIONS

Dans les zones déterminées par l'article 2 ci-dessous, la campagne annuelle 2023 de lutte contre les moustiques nuisants se déroulera à compter de la publication de cet arrêté dans le département de l'Hérault et jusqu'à la prise de l'arrêté préfectoral pour la campagne de démoustication de l'année suivante.

ARTICLE 2 PERIMETRE D'INTERVENTION

Le périmètre d'intervention territorial de l'EID Méditerranée pour la lutte contre les moustiques intéresse les communes désignées ci-après

AGDE	MONTADY
BAILLARGUES	MONTAGNAC
BALARUC LES BAINS	MONTBAZIN
BALARUC LE VIEUX	MONTELS
BESSAN	MONTFERRIER SUR LEZ
BEZIERS	MONTPELLIER
BOUJAN SUR LIBRON	MUDAISON
BOUZIGUES	NISSAN LES ENSERUNES
CANDILLARGUES	PALAVAS LES FLOTS
CAPESTANG	PRADES LE LEZ
CASTELNAU LE LEZ	PEROLS
CAZOULS D'HERAULT	PEZENAS
CERS	POILHES
CLAPIERS	PORTIRAGNES
COLOMBIERS	POUSSAN
COMBAILLAUX	PUISSERGUIER
CRUZY	QUARANTE
FABREGUES	SAINT AUNES
FLORENSAC	SAINT BRES
FRONTIGNAN	SAINT GELY DU FESC
GIGEAN	SAINT GEORGES D'ORQUES
GRABELS	SAINT JEAN DE VEDAS
JACOU	SAINT JUST
JUVIGNAC	SAINT NAZAIRE DE PEZAN
LA GRANDE MOTTE	SAUSSAN
LANSARGUES	SAUVIAN
LATTES	SERIGNAN
LAVERUNE	SETE
LE CRES	VAILHAUQUES
LESPIGNAN	VALERGUES
LE TRIADOU	VALRAS PLAGE
LIGNAN SUR ORB	VENDARGUES
LOUPIAN	VENDRES
LUNEL	VIAS
LUNEL VIEL	VIC LA GARDIOLE
MARAUSSAN	VILLENEUVE LES BEZIERS
MARSEILLAN	VILLENEUVE LES MAGUELONE
MARSILLARGUES	VILLEVEYRAC
MAUGUIO	
MEZE	
MIREVAL	

Une cartographie relative aux zones des communes citées ci-dessus, concernées par les opérations de prospection, de surveillance et susceptibles de faire l'objet d'un traitement est joint en annexe 1.

ARTICLE 3 ORGANISME HABILITE

Dans le département de l'Hérault, l'organisme de droit public habilité à procéder ou à faire procéder aux opérations de lutte contre les moustiques est l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral Méditerranéen (EID Méditerranée) dont le siège se situe :
165, Avenue Paul Rimbaud - 34 184 Montpellier Cedex 4 (Tél : 04.67.63.67.63 - Fax : 04.67.63.54.05 - e-mail : eid.med@eid-med.org - site internet : www.eid-med.org)
L'EID Méditerranée est un syndicat mixte dont le département de l'Hérault est membre.

ARTICLE 4 DEFINITION DES OPERATIONS

La campagne de démoustication menée par l'EID Méditerranée a pour objectif de maintenir un niveau acceptable des nuisances et d'anticiper les risques vectoriels tout en préservant la population ainsi que les espaces patrimoniaux naturels, en particulier les zones à espèces faunistiques déterminantes pour la région.

Conformément à la loi n°64-1246 (notamment Art. 4, 5 et 7) du 16 décembre 1964, des obligations incombent aux propriétaires, locataires, exploitants ou occupants, en matière de gestion des gîtes larvaires potentiels.

Conformément au règlement sanitaire départemental du 9 mai 1979 et ses modifications, toutes dispositions utiles en matière de suppression des eaux stagnantes seront prises.

La stratégie de lutte, en milieu rural comme en milieu urbain, est prioritairement basée sur la prospection et le contrôle anti-larvaire. L'utilisation d'adulticides sera faite seulement par voie terrestre sur des zones urbaines et péri-urbaines de façon ponctuelle, localisée et raisonnée. Le cas échéant, l'EID Méditerranée ne pourra mettre en œuvre ces traitements anti-adultes que si le Conseil départemental et les communes concernées donnent leur accord au cas par cas.

Au vu des résultats des prospections, le traitement et ses modalités sont décidés sur la base d'un schéma intégrant notamment :

- la mise en eau des habitats larvaires fonctionnels,
- la distance entre les gîtes et les zones à protéger,
- le stade de développement larvaire,
- le contexte météorologique (mise en œuvre des moyens aériens),
- la probabilité d'éclosions continues dans un même gîte,
- la densité larvaire,
- l'accessibilité du gîte,
- les niveaux de protection réglementaire des sites,
- les risques d'impacts sur l'environnement et incidences N2000.

ARTICLE 5 SUBSTANCES ACTIVES UTILISABLES

Les substances actives utilisables, à grande échelle, pour la démoustication figurent dans le tableau suivant :

Substance active	<i>Observations</i>
Bacillus thuringiensis subsp.israelensis Sérotype H14 (Bti)	◆ anti-larvaire utilisé dans tous les types de milieux ◆ agit par ingestion ◆ faible diffusion latérale dans l'eau du gîte larvaire
Diflubenzuron	◆ anti-larvaire utilisé en milieux urbains et péri-urbains

	◆ agit par ingestion
Pyréthrines et Pipéronyl Butoxide	◆ anti-adultes utilisé en milieu urbain et périurbain ◆ utilisation proscrite sur les plans d'eau
Extrait de fleur de pyréthre (Tanacetum cinerariifolium)	◆ anti-adultes utilisé en milieux urbains et périurbains ◆ utilisation proscrite sur les plans d'eau

D'autres substances actives pourront être utilisées à titre expérimental en milieux naturels, sous réserve d'évaluation des incidences en site Natura 2000 urbains et périurbains sur des surfaces limitées, sous réserve d'être notifiées ou en cours d'examen au titre de la Directive 98/8/CE pour le type de produit biocide 18 "insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes" et sous réserve de respecter l'ensemble des obligations réglementaires, notamment :

- les produits doivent être étiquetés de façon appropriée. Un guide de l'étiquetage des produits biocides à l'intention des professionnels responsables de la mise sur le marché des produits est disponible en ligne sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT);
- la composition des produits doit être déclarée à l'I.N.R.S, ceci à des fins de toxicovigilance (<https://www.declaration-synapse.fr/synapse/jsp/index.jsp>);
- les produits doivent être déclarés auprès du MTECT avant leur mise sur le marché : <http://simmbad.fr/servlet/accueilMinistere.html>

ARTICLE 6 – LISTE DES SITES NATURA 2000

Les sites N2000 suivants du département de l'Hérault sont concernés par la réduction des incidences potentielles de l'activité de démoustication :

Site N2000	Description	Mesures mises en œuvre	HIC et EIC concerné.e.s par les mesures
<u>ZPS FR9112016 « Étang de Capestang »</u>	ZPS de 1 374 ha constituée de plusieurs zones humides qui attirent de très nombreuses espèces d'oiseaux.	2 mesures d'évitement	7 EIC concernées
<u>ZPS FR9112022 « Est et Sud de Béziers »</u>	ZPS de 6 102 ha constituée d'une mosaïque de zones cultivées et de vastes zones humides littorales favorable à une avifaune très riche.	1 mesure d'évitement et 1 mesure de réduction	6 EIC concernées
<u>ZSC 9101433 « La Grande Maire »</u>	ZSC de 424 ha constituée d'un cordon dunaire et de zones humides.	1 mesure d'évitement et 1 mesure de réduction	7 HIC concernés

<u>ZSC FR9101434 « Les Orpellières »</u>	ZSC de 143 ha constituée d'un long cordon dunaire et de prés salés et steppes salées.	1 mesure de réduction	4 HIC concernés
<u>ZPS FR9110034</u> <u>et SIC FR9101412</u> <u>« Etang du Bagnas »</u>	ZPS/ZSC de 675ha constituée d'habitats naturels côtiers	2 mesures d'évitement et 2 mesures de réduction	5 HIC concerné 13 EIC concernée
<u>ZPS FR9112018 « Etang de Thau et Lido de Sète à Agde »</u> et <u>SIC FR9101411</u> <u>« Herbiers de l'étang de Thau »</u>	ZPS de 7 770 ha superposée à une ZSC de 4 798 ha constituée d'habitats naturels côtiers. Les salins ainsi que les zones humides du nord de l'étang sont des sites d'accueil et de repos pour une avifaune migratrice et nicheuse particulièrement riche	4 mesures d'évitement et 2 mesures de réduction	9 HIC concerné 7 EIC concernée
<u>ZPS FR9110042 « Étangs palavasiens et de l'Estagnol »</u> et <u>SIC FR9101410 « Étangs palavasiens »</u>	ZPS/ZSC de 6 600 ha constituée de lagunes et autres habitats naturels côtiers attirant une avifaune diverse et variée.	4 mesures d'évitement 2 mesures de réduction et 1 mesure de suivi	11 HIC concerné 21 EIC concernée
<u>SIC FR9101408 « Étang de Mauguio »</u> et <u>ZPS FR9112017 « Étang de Mauguio »</u>	ZPS/ZSC de 7 025 ha constituée d'un système dunaire en bon état de conservation et de milieux saumâtres hyper salés à sansouires et prés salés qui accueillent de nombreux échassiers et laro-limicoles.	4 mesures d'évitement et 3 mesures de réduction	8 HIC concernés 13 EIC concernées
<u>ZSC FR9101416</u> <u>« Carrières de Notre-Dame de l'Agenouillade »</u>	Petit site ZSC de 4,61 ha caractérisé par une 20aine de mares temporaires méditerranéennes qui sont des habitats naturels d'intérêt communautaire.	1 mesure d'évitement	1 HIC concerné
<u>ZSC FR9101436 « Cours inférieur de l'Aude »</u>	Site ZSC de 5 358 ha caractérisé par des habitats et des espèces majoritairement aquatiques et rivulaires. Sur sa partie la plus aval, l'Aude joue un rôle de corridor biologique, transition entre le milieu marin et le milieu continental, zone d'interconnexions pour de nombreuses espèces d'oiseaux ou de poissons.	1 mesure de réduction	4 EIC
<u>ZSC FR9101486 « Cours inférieur de l'Hérault »</u>	Site ZSC de 162 ha comprenant la partie du fleuve Hérault à l'embouchure avec la mer, avec une végétation et une faune aquatiques et rivulaires d'intérêt communautaire.	0 mesure	0 HIC concernés 0 EIC concernées

ZSC FR9101430 « Plateau de Roquehaute »	Site ZSC de 155 ha comprenant plus de 200 mares temporaires méditerranéennes	0 mesure	0 HIC concernés 0 EIC concernées
---	--	----------	---

*HIC : Habitats d'intérêt communautaire au titre de la directive habitats

*EIC : Espèces d'intérêt communautaire Ces espèces sont listées en annexes 3, 4, 5, 8, 9 et 10.

Les listes correspondantes pourront être complétées ultérieurement en fonction de l'évolution des analyses d'impact au titre des directives oiseaux ou habitats.

ARTICLE 7 : MESURES D'ÉVITEMENT (MR1, MR2, MR3 et MR4)

- Évitement temporel de traitements : Au sein des zones N2000, l'EID évite les zones à enjeux N2000 pendant les périodes de sensibilité des espèces aviaires en appliquant les mesures définies dans l'évaluation d'incidence : l'EID interrompt tout traitement terrestre et ne maintient que les traitements depuis les digues et chemins, sans pénétration dans le milieu lors des périodes sensibles pour les espèces citées dans les annexes 3 à 10 du présent arrêté présentes sur les sites correspondant (mesure MR1 : « Adaptation des périodes de traitement terrestre sur les habitats d'espèces »). Sur les secteurs identifiés dans les cartographies de l'évaluation d'incidences comme abritant des espèces sensibles au survol cités dans l'annexe 3 (risques de dérangement), une adaptation des périodes de traitement aérien est mise en place pour limiter les incidences sur ces espèces (mesure MR2 : Adaptation des périodes de traitement aérien sur les habitats d'espèces). L'EID devra aussi prendre les précautions nécessaires pour adapter ses plans de vol afin de ne pas survoler certaines zones lors des manœuvres de l'avion pendant les périodes définies (mesure MR3 : définir un circuit de vol qui évite les zones à enjeux situées à proximité des zones potentielles de traitements aériens).

Espèces et habitats d'espèces concernés :

La mesure MR1 concerne 11 sites N2000 de la zone traitée, 29 espèces d'oiseaux visées par l'article 4 de la directive 2009/147/CEE et 2 espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE.

La mesure MR2 concerne 5 sites N2000 de la zone traitée, 18 espèces d'oiseaux visées par l'article 4 de la directive 2009/147/CEE et aucune espèce inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE.

La mesure MR3 concerne 10 sites N2000 de la zone traitée, 38 espèces d'oiseaux visées par l'article 4 de la directive 2009/147/CEE et aucune espèce inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE.

Les espèces et habitats d'espèces concernés sont cités en annexes 2, 3 et 4 pour chacun des sites N2000 de la zone traitée par l'EID.

- Évitement spatial de traitements terrestres : au sein des zones N2000, l'EID évite les traitements terrestres sur des zones à enjeux de flore, de faune ou d'habitats naturels d'intérêt communautaire, en appliquant les mesures définies dans l'évaluation d'incidence : un évitement des habitats naturels par les engins motorisés est requis sur les sites cités en annexe 5, les traitements pédestres ou motorisés en restant sur les chemins restent possibles (mesure MR4 : évitement des habitats d'intérêt communautaire sensibles).

Habitats naturels concernés :

Les habitats à forte sensibilité, soit l'ensemble des habitats dunaires, des habitats humides rares (3170*, 3130 et 3140, 6420, 6430 et 7210) ainsi que les habitats de laissés de mer (1210) et les steppes salés méditerranéennes (1510), font l'objet d'une mesure d'évitement.

La mesure MR4 concerne 12 sites N2000 de la zone traitée et les 12 habitats naturels inscrits à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE.

Les espèces et habitats d'espèces concernés sont cités en annexe 5 pour chacun des sites N2000 de la zone traitée par l'EID.

Espèces et habitats d'espèces concernés :

Dans le cas des habitats d'espèces (roselières principalement), l'EID définit, en concertation avec les animateurs des sites concernés, des circuits de traitement et des zones d'exclusion afin d'éviter les zones à enjeux N2000.

ARTICLE 8 : MESURES DE RÉDUCTION (MR5, MR6, MR7 et MR9)

Au sein des zones N2000, les zones à enjeux sont à éviter. A défaut, des mesures pour limiter les impacts sont appliquées :

Réduction des surfaces traitées avec des engins motorisés et chenillés

Quand les surfaces concernées par les traitements sont importantes, l'EID limite au maximum les intrusions dans les milieux avec des engins chenillés ou motorisés. Les traitements et accès aux traitements sont effectués en priorité depuis les chemins à l'aide de lances ou canons. Les compléments seront réalisés, dans la mesure du possible, à pied (mesure MR5 : limiter la pénétration des engins dans les habitats d'intérêt communautaire avec des engins motorisés et chenillés).

L'EID s'engage à proscrire l'emploi d'engins chenillés sur les habitats favorables à la Cistude d'Europe et à réduire les interventions d'engins mécanisés de traitements terrestres autres que chenillés. Les traitements depuis les digues et les chemins existant resteront possibles (MR9 : réduire les interventions d'engins mécanisés sur les habitats de la Cistude d'Europe)

Habitats naturels concernés :

La mesure MR5 concerne 15 sites N2000 de la zone traitée, et 12 habitats naturels inscrits à l'annexe II de la directive 92/43/CEE.

Les espèces et habitats d'espèces concernés sont cités en annexe 6 pour chacun des sites N2000 de la zone traitée par l'EID.

Espèces et habitats d'espèces concernés

La mesure MR9 concerne 1 site N2000 de la zone traitée, et 1 espèce inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE.

Les espèces et habitats d'espèces concernés sont cités en annexe 9 pour chacun des sites N2000 de la zone traitée par l'EID.

Limitation du nombre de traitements terrestres

Quand il existe des restrictions d'accès au site au regard de l'activité militaire, l'EID limitera le traitement terrestre qui pénètre dans le milieu réalisé hors des digues et des chemins lors des périodes sensibles pour les espèces concernées (mesure MR7 : limitation des traitements terrestres sur les zones à enjeux)

Espèces et habitats d'espèces concernés :

La mesure MR7 concerne 9 sites N2000 de la zone traitée, 17 espèces d'oiseaux visées par l'article 4 de la directive 2009/147/CE et 1 espèce inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE.

Les espèces et habitats d'espèces concernés sont cités en annexe 8 pour chacun des sites N2000 de la zone traitée par l'EID.

Limitation du nombre de traitements aériens

Sur les secteurs identifiés comme abritant des espèces sensibles aux traitements aériens cités en annexe 7 (phénomènes significatifs d'éclosion, et trop proches des zones traitées pour être totalement évités (difficulté technique pour l'appareil)), une limitation des passages en traitements aériens lors des périodes de sensibilité est mise en œuvre par l'EID (mesure MR6 : limitation des

traitements aériens sur les habitats d'espèces).

Espèces et habitats d'espèces concernés :

La mesure MR6 concerne 8 sites N2000 de la zone traitée, 21 espèces d'oiseaux visées par l'article 4 de la directive 2009/147/CE et 0 espèce inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE.

Les espèces et habitats d'espèces concernés sont citées en annexes pour chacun des sites N2000 de la zone traitée par l'EID.

ARTICLE 9 MESURES DE SUIVI ET MESURES CONSERVATOIRES

En cas de non-respect d'une mesure de réduction, l'EID doit, sous les meilleurs délais (soit une semaine pour les traitements aériens, et deux semaines maximum pour les traitements terrestres), prévenir le gestionnaire du site, la DDTM et la DREAL et définir des mesures conservatoires pour éviter que ce manquement ne se reproduise.

Si des mesures conservatoires pour éviter les manquements constatés ne peuvent être mises en place, un dispositif de suivi des impacts potentiels provoqués par ce manquement (dérangement des oiseaux, perturbation/destruction d'habitats, etc.) sera à définir en concertation avec les animateurs et les gestionnaires des sites concernés et sera transmis au président du comité de suivi visé à l'article 11 et à la DDTM. L'EID Méditerranée proposera des moyens pour mettre en œuvre ce dispositif.

Une attention particulière sera portée aux interventions sur les habitats identifiés comme étant à forte sensibilité [soit l'ensemble des habitats dunaires, des habitats humides rares (3170*, 3130 et 3140) ainsi que les habitats de laissés de mer et les steppes salées méditerranéennes].

ARTICLE 10 COORDINATION AVEC LES ANIMATEURS NATURA 2000 (MS1 et MS2) ET SENSIBILISATION

Sensibilisation:

L'EID met en place une session annuelle de sensibilisation des pilotes aux enjeux Natura 2000 locaux et aux protocoles à suivre, avant de participer aux actions de traitement. Elle s'assure que cette action de sensibilisation a été suivie et transmet les justificatifs à la DDTM avant le début des traitements et en tout état de cause au plus tard le 31 mars de l'année en cours (annexe 12).

Échanges d'information : Les zones à enjeux N2000 pouvant varier dans le temps, des mesures consistant en un échange de données précises et actualisées sur SIG, entre l'EID et les structures animatrices devront être développées (« préserver les cortèges floristiques patrimoniaux des habitats naturels d'intérêt communautaire en assurant une veille concernant les espèces (végétales) sensibles avant de mener les interventions sur le terrain » et « mise en place d'un travail partenarial avec l'animateur de la ZPS »).

Ces éventuelles évolutions feront l'objet d'une restitution devant le comité de suivi cité à l'article 11.

Un bilan annuel des interventions de l'EID avec les animateurs évalue les mesures mises en œuvre et si nécessaire les propositions d'adaptation à soumettre au comité de suivi.

ARTICLE 11 DISPOSITIF DE SUIVI

Un comité de suivi scientifique collégial sera créé en 2023 et installé par l'EID Méditerranée au plus tard le 31 octobre 2023.

Il sera composé de 6 membres :

- 3 membres proposés par l'EID Méditerranée,
- 3 membres proposés par la DREAL Occitanie.

Pourront également assister aux séances du comité :

- le directeur de l'EID Méditerranée ou son représentant
- un représentant des DDTM concernées, en fonction des dossiers traités en séance.

Le secrétariat en sera assuré par l'EID Méditerranée. Ce comité de suivi se réunira au moins une fois par an, au plus tard en mars de l'année N+1.

Le comité de suivi aura pour rôle notamment

1. de conseiller l'EID Méditerranée dans la mise en œuvre de certaines de ses missions.
2. de produire des avis et observations :
 - sur l'actualisation de l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000
 - sur toute question scientifique ou technique pour laquelle il sera saisi par l'EID ou par les services de l'État (DDTM ou DREAL)

Au plus tard en mars de l'année N+1, le comité de suivi examinera :

- le bilan des activités de l'année N liées au contrôle de la nuisance des moustiques dans l'ensemble de la région Occitanie et les propositions d'actions pour l'année N+1,
- le bilan pour l'année N du suivi de l'évaluation des incidences des activités de démoustication (Natura 2000) dans la région Occitanie.

ARTICLE 12 INFORMATION DU PUBLIC

L'EID Méditerranée informera le public sur la campagne de démoustication (les objectifs du contrôle des nuisances, les mesures préventives, les risques sanitaires et vectoriels, les enjeux de protection de la nature). Il en rendra compte dans le cadre du bilan décrit à l'article 13.

ARTICLE 13 BILAN DE LA CAMPAGNE

Un bilan est réalisé par l'EID Méditerranée à l'issue de la campagne sous forme d'un rapport - pouvant être régional - qui comporte notamment :

- le contexte climatique,
- la description détaillée des opérations,
- les moyens préventifs mis en œuvre (gestion des milieux...)
- la cartographie des zones traitées,
- les différents produits utilisés et leur quantité épanchée sur les différentes zones de traitement,
- les indicateurs de suivi,
- un descriptif des résultats des expérimentations,
- l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000.

Après avis du comité de suivi cité à l'article 11 du présent arrêté, une présentation du bilan de chaque campagne et des modes opératoires est effectuée au plus tard le 31 mars de l'année suivante au travers d'une rencontre entre l'EID Méditerranée et les services de l'État.

ARTICLE 14 RECOURS

Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de MONTPELLIER soit par courrier adressé au 6, rue Pitot - CS 99002 34063 MONTPELLIER CEDEX 02, soit par voie électronique sur le site : <https://www.citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours emporte le rejet de cette demande).

ARTICLE 15 - PUBLICATION/EXECUTION

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault,

Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Béziers,

Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Lodève,

Monsieur le président du Conseil départemental de l'Hérault,
Madames et Messieurs les maires des communes précitées,
Monsieur le président de l'entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen (EID),
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
Madame la déléguée départementale de l'Agence régionale de santé,
Monsieur le directeur départemental du territoire et de la mer,
Monsieur le directeur départemental de la protection des populations

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, affiché en mairie durant la campagne de démoustication et fera l'objet d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département de l'Hérault.

Le préfet



Jacques MOUTOUH

Détail des annexes jointes au présent arrêté :

Annexe 1- carte des communes de l'Hérault dans le périmètre d'intervention

Annexe 2-Glossaire

Annexe 3- Espèces et sites concernés par la Mesure MR1

Annexe 4- Espèces et sites concernés par la Mesure MR2

Annexe 5- Espèces et sites concernés par la Mesure MR3

Annexe 6 - Habitats naturels et sites concernés par la Mesure MR4

Annexe 7 - Habitats naturels et sites concernés par la Mesure MR5

Annexe 8 - Espèces et sites concernés par la Mesure MR6

Annexe 9 - Espèces et sites concernés par la Mesure MR7

Annexe 10 - Mesures s'appliquant aux espèces de l'annexe II (MR9 et MR7)

Annexe 11 - Mesures MA1

Annexe 12 - Mesures MS1 et MS2

I - La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent en application des articles R.181-50 à 52 du code de l'environnement :

- par le bénéficiaire dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet présente pour les intérêts mentionnés à l'article L181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de la dernière formalité accomplie.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible via le site www.telerecours.fr

II - La présente autorisation peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais de recours contentieux. Le bénéficiaire de l'autorisation est informé d'un tel recours.

III.- Sans préjudice des délais et voies de recours mentionnés au I et II ci-dessus, les tiers intéressés peuvent déposer une réclamation auprès de l'autorité administrative compétente, à compter de la mise en service de l'installation ou de l'ouvrage ou du début des travaux ou de l'activité, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions définies dans la présente autorisation, en raison des inconvénients ou des dangers que l'installation, l'ouvrage, le travail ou l'activité présente pour le respect des intérêts mentionnés à l'article L181-3 du code de l'environnement.

L'autorité compétente dispose d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre de manière motivée. À défaut, la réponse est réputée négative.

Si elle estime que la réclamation est fondée, l'autorité compétente fixe des prescriptions complémentaires, dans les formes prévues, en application des textes relatifs à l'autorisation environnementale susvisés.

En cas de rejet implicite ou explicite, les intéressés disposent d'un délai de deux mois pour se pourvoir contre cette décision. La date du dépôt de la réclamation à l'administration, constatée par tous moyens, doit être établie à l'appui de la requête.

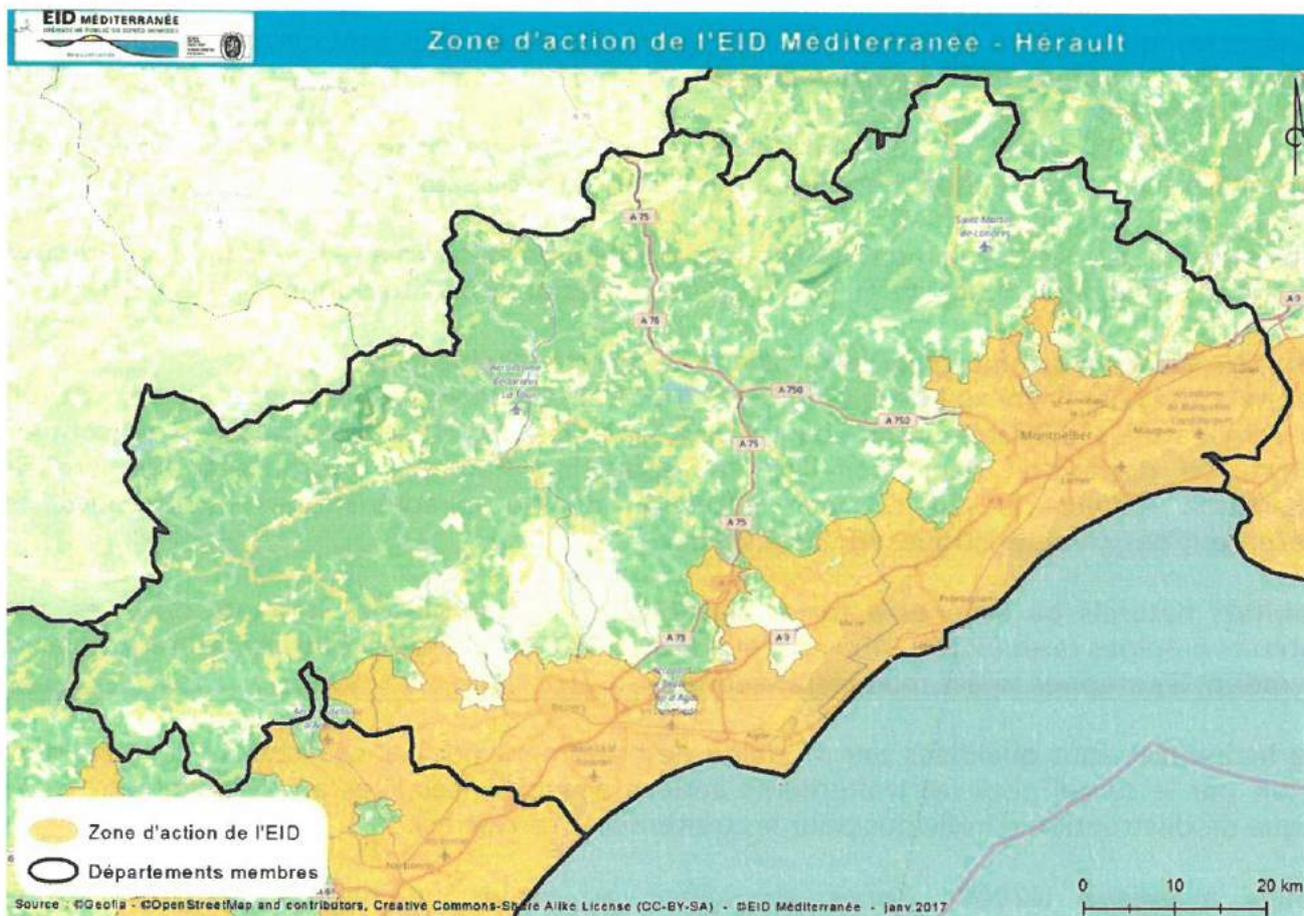
IV.- En cas de recours contentieux à l'encontre d'une autorisation environnementale, l'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier son recours à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation. Cette notification doit également être effectuée dans les mêmes conditions en cas de demande tendant à l'annulation ou à la réformation d'une décision juridictionnelle concernant une autorisation environnementale.

L'auteur d'un recours administratif est également tenu de le notifier à peine d'irrecevabilité du recours contentieux qu'il pourrait intenter ultérieurement en cas de rejet du recours administratif.

La notification prévue au précédent alinéa doit intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours.

La notification du recours à l'auteur de la décision et, s'il y a lieu, au titulaire de l'autorisation, est réputée accomplie à la date d'envoi de la lettre recommandée avec avis de réception. Cette date est établie par le certificat de dépôt de la lettre recommandée auprès des services postaux.

Annexe 1 : Carte des communes de l'Hérault dans le périmètre d'intervention



Annexe 2 : Glossaire

Espèces d'intérêt communautaire au titre des directives oiseaux ou habitats (EIC) : Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE.

L'annexe II de la directive Habitats / Faune/ Flore liste les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, c'est-à-dire les espèces qui sont soit : en danger d'extinction ; soit vulnérables, pour les espèces qui ne sont pas encore en danger mais qui peuvent le devenir dans un avenir proche si les pressions qu'elles subissent ne diminuent pas ; soit rares, lorsqu'elles présentent des populations de petite taille et ne sont pas encore en danger ou vulnérables, qui peuvent le devenir ; soit endémiques, lorsqu'elles sont caractéristiques d'une zone géographique restreinte particulière, et strictement localisées à cette zone, du fait de la spécificité de leur habitat.

L'article 4 de la directive 2009/147/CE liste les espèces d'oiseaux faisant l'objet d'une protection. Cette protection s'applique aussi bien aux oiseaux eux-mêmes qu'à leurs nids, leurs œufs et leurs habitats.

Sont prises en compte également les espèces d'odonates inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitat » lorsque non inscrite au FSD mais présentes dans un site donné.

Habitats d'intérêt communautaire au titre de la directive habitats (HIC) :

Habitats visés par l'annexe I de la directive 92/43/CEE. Cette annexe liste les habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire, c'est-à-dire des sites remarquables qui sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle, présentent une aire de répartition réduite du fait de leur régression ou de caractéristiques intrinsèques, et présentent des caractéristiques remarquables.

Habitats naturels ou espèces à fortes sensibilités : l'ensemble des habitats dunaires, des habitats humides rares (3170*, 3130 et 3140, 6420, 6430 et 7210) ainsi que les habitats de laisse de mer et les steppes salées méditerranéennes.

Les incidences sont qualifiées par modalité de traitement (incidences liées au dérangement induit par le survol pour les traitements aériens et incidences liées au dérangement et au risque de destruction d'individus pour les traitements terrestres).

Zones à enjeux N2000 : Zones accueillant au moins un habitat naturel d'intérêt communautaire ou une espèce d'intérêt communautaire.

Zones potentielles de traitements : 4 types de zones potentielles de traitements ont été définies en fonction du mode d'opération de la démoistation (traitement aérien ; traitement terrestre intrusif (quad et/ou chenillé); traitement terrestre mécanisé non intrusif (4x4); traitement pedestre uniquement). Elles sont dénommées zones potentielles de traitements aériens (ZPTA) et zones potentielles de traitements terrestres (ZPTT)

Zones d'influence : Elles correspondent aux zones potentielles de survol à basse altitude situées en dehors de la zone potentielle de traitements aériens. Afin de prendre en compte les incidences liées aux survols de ces zones d'influence, l'analyse des enjeux écologiques est élargie aux alentours des zones potentielles de traitements aériens.

Annexe 3 : Espèces et sites concernés par la mesure MR1

Sur les secteurs identifiés comme abritant des espèces sensibles aux traitements terrestres (risques de dérangement et de destruction d'individus), une adaptation des périodes de traitement terrestres est requise. Tout traitement terrestre, lors des périodes sensibles pour les espèces concernées, qui pénètre dans le milieu réalisé hors des digues et des chemins, est donc interrompu. Les dates et les secteurs sont consultables dans l'évaluation d'incidence des sites.

code	Nom latin	Nom français	FR9112 016	FR9112 022	FR9110 034	FR9112 018	FR9110 042	FR9112 017
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	1	1			1	
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	Butor blongios, Blongios nain	1	1			1	
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Héron bihoreau, Bihoreau gris					1	
A029	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré		1				
A048	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon					1	
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux		1			1	
A124	<i>Porphyrio porphyrio</i>	Poule sultane, Talève sultane, Porphyrion bleu		1			1	
A128	<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière						1
A130	<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie					1	
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	Échasse blanche	1	1	1	1	1	1
A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante			1	1	1	1
A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent				1	1	1
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale					1	1
A189	<i>Gelochelidon nilotica</i>	Sterne hansel					1	
A193	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin				1	1	1
A195	<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine					1	1
A255	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline			1		1	1
A293	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Lusciniolle à moustaches		1			1	

Annexe 4 : Espèces et sites concernés par la mesure MR2

Sur les secteurs identifiés comme abritant des espèces sensibles aux traitements aériens (risques de dérangement et de destruction d'individus), une adaptation des périodes de traitement aériens est requise. Tout traitement aérien, lors des périodes sensibles pour les espèces concernées, est donc interrompu. Les dates et les secteurs sont consultables dans l'évaluation d'incidence des sites.

code	Nom latin	Nom français	FR9110 042	FR9112 017
A028	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	1	
A048	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	1	
A051	<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	1	
A058	<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	1	
A059	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	1	
A130	<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie	1	
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	Échasse blanche		1
A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	1	
A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent	1	
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	1	1
A189	<i>Gelochelidon nilotica</i>	Sterne hansel	1	
A193	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	1	1
A195	<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine	1	1

Annexe 5 : Espèces et sites concernés par la mesure MR3

Afin de limiter les incidences sur les espèces sensibles au survol, l'EID devra prendre les précautions nécessaires pour adapter son plan de vol afin de ne pas survoler certaines zones lors des manœuvres de l'avion pendant les périodes définies.

code	Nom latin	Nom français	FR9112 016	FR9110 034	FR9112 018	FR9110 042	FR9112 017
A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux		1			
A005	<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé		1			
A025	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs			1		
A026	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzetta			1		
A029	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	1				
A048	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon				1	
A051	<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau		1		1	
A052	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver		1			
A056	<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet		1			
A058	<i>Netta rufina</i>	Nette rousse		1		1	
A059	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin		1		1	
A061	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon		1			
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	1				
A118	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau		1			
A124	<i>Porphyrio porphyrio</i>	Poule sultane, Talève sultane, Porphyrion bleu	1				
A125	<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule		1			
A130	<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie				1	
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	1				1
A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante				1	1
A135	<i>Glaucopis pratensis</i>	Glaréole à collier					1
A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent				1	1
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale				1	
A180	<i>Larus genei</i>	Goéland railleur					1
A189	<i>Gelochelidon nilotica</i>	Sterne hansel				1	1
A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	Sterne caugek			1	1	
A193	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin				1	1
A195	<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine				1	1
A293	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Lusciniole à moustaches	1				

Annexe 6 : Habitats naturels et sites concernés par la mesure MR4

Les habitats à fortes sensibilités, soit l'ensemble des habitats dunaires, des habitats humides rares (3170*, 3130 et 3140, 6420, 6430 et 7210) ainsi que les habitats de laisses de mer (1210) et les steppes salés méditerranéennes (1510), font l'objet d'une mesure d'évitement.

Un évitement de ces habitats par les engins motorisés est requis (les traitements pédestres restent possibles). Les cartes présentes dans l'évaluation d'incidence montrent leurs localisations sur le site.

La mise en œuvre effective de cette mesure (mise en défens, identification sur le site par le gestionnaire...) est à définir en amont de chaque saison de traitement en coordination avec l'animateur Natura 2000 du site.

code	habitats	FR91014 33	FR910141 1	FR910141 0	FR91014 08	FR910141 6
1210	1210Végétation annuelle des laissés de mer		MR4	MR4		
2110	2110Dunes mobiles embryonnaires			MR4		
2210	2210Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae		MR4		MR4	
2270	2270 Dunes avec forêts à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster		MR4			
3170	3170Mares temporaires méditerranéennes	MR4				MR4
6420	6420Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion			MR4	MR4	
7210	7210Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae			MR4		

Annexe 7 : Habitats naturels et sites concernés par la mesure MR5

Au regard des surfaces concernées par les traitements sur ces habitats, il est requis de limiter au maximum les intrusions dans les milieux avec des engins chenillés ou motorisés. Les traitements terrestres privilégient l'utilisation des chemins existants pour accéder aux zones de traitements. Les traitements sont effectués en priorité depuis les chemins à l'aide de lances ou canons. Les compléments sont réalisés, dans la mesure du possible, à pied.

code	habitats	FR9101 433	FR910 1434	FR9101 412	FR9101 411	FR9101 410	FR9101 408	FR9101 436
1150	1150Lagunes côtières	MR5		MR5	MR5	MR5	MR5	
1310	1310Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	MR5	MR5		MR5	MR5	MR5	
1410	1410Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)	MR5						
1420	1420Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi)	MR5						
3150	3150Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	MR5						
6510	6510Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)					MR5	MR5	
92A0	92A0Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	MR5		MR5	MR5	MR5	MR5	MR5
92D0	92D0Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)		MR5	MR5	MR5	MR5		MR5

Annexe 8 : Espèces et sites concernés par la mesure MR6

Sur les secteurs identifiés comme abritant des espèces sensibles aux traitements aériens, une limitation des traitements aériens lors des périodes de sensibilité est mise en œuvre. Les passages en aérien lors des périodes sensibles pour les espèces concernées sont donc limités sur certains secteurs et durant certaines périodes.

Les secteurs du site concernés par cette mesure et les périodes de limitation des traitements sont consultables dans l'évaluation des incidences.

code	Nom latin	Nom français	FR9112022	FR9112017
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	MR1+MR6	MR1+MR2+MR3+MR6
A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante		MR1+MR3+MR6
A133	<i>Burhinus oedicanus</i>	Oedicnème criard		MR6
A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent		MR1+MR3+MR6
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale		MR1+MR2+MR6
A193	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin		MR1+MR2+MR3+MR6
A195	<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine		MR1+MR2+MR3+MR6

*

Annexe 9 : Espèces et sites concernés par la mesure MR7

Sur les secteurs identifiés comme abritant des espèces sensibles aux traitements terrestres (risques de dérangement et de destruction d'individus), sur lesquels la restriction ne peut être validée pour des contraintes techniques, une limitation des périodes de traitement terrestres est requise. Tout traitement terrestre, lors des périodes sensibles pour les espèces concernées, qui pénètre dans le milieu réalisé hors des digues et des chemins, est donc limité. Les dates et les secteurs sont consultables dans l'évaluation d'incidence des sites.

code	Nom latin	Nom français	FR9110034	FR9112018	FR9110042
A028	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré			MR2+MR7
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	Échasse blanche	MR1+MR7	MR1+MR7	
A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	MR1+MR7	MR1+MR7	
A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent	MR7	MR1+MR7	
A193	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin		MR1+MR7	

Annexe 10 : mesures s'appliquant aux espèces de l'annexe II (MR9 et M7)

Seule 1 espèce inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE fait l'objet de mesures d'évitement (MR9) et de réduction (MR7) sur 2 sites. L'EID s'engage à proscrire l'emploi d'engins chenillés sur les habitats favorables à la Cistude d'Europe et de réduire les interventions d'engins mécanisés de traitement terrestres autres que chenillés. Les traitements depuis les digues et les chemins existant resteront possibles (MR9 : Réduire les interventions d'engins mécanisés sur les habitats de la Cistude d'Europe)

Code	Nom latin	Nom français	FR9101408	FR9101406
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	MR9	MR7

Annexe 11 : mesure MA1

Afin de mieux caractériser les potentiels dérangements liés aux traitements aériens, il sera mis en place un protocole de suivi et d'observation sur les héronnières de l'étang du Méjean. L'objectif de ce suivi sera d'observer le comportement des oiseaux lors des phases de traitement aérien afin de qualifier au mieux le niveau de dérangement lié aux traitements. Dans les grandes lignes, il conviendra que L'EID prévienne le gestionnaire du site du Méjean (Maison de la nature de Lattes) des dates de traitement afin que des observateurs compétents puissent être présents sur place lors des passages de l'avion ou de l'hélicoptère sur ces secteurs. En parallèle, un comptage régulier des couples d'ardéidés présents sur ces sites sera réalisé par le gestionnaire ou toute autre personne référente. En préalable, un protocole précis de suivi sera défini entre l'EID et la maison de la Nature de Lattes, gestionnaire du site.

Annexe 12 : mesures MS1 et MS2

L'EID met en œuvre les mesures décrites dans l'évaluation des incidences N2000 : L'EID prend contact avec l'animateur en début de saison pour connaître les secteurs où les oiseaux se sont installés pour leur nidification et tout au long de la période sensible de reproduction afin de savoir les secteurs où demeurent des enjeux et inversement ceux où la sensibilité peut être levée. L'EID informe l'animateur de ses interventions sur le site Natura 2000 (mesure MS1). L'EID s'engage à veiller à ce que ses agents et ses prestataires de services (avion, hélicoptères) soient informés des enjeux et des mesures à respecter (Mesure MS2)

Site N2000	ZSC	ZPS	Département	MS1	MS2
ZPS FR9112016 « Etang de Capestang »	0	1	34	1	1
ZPS FR9112022 « Est et Sud de Béziers »	0	1	34	1	
ZPS FR9110034 et SIC FR9101412 « Étang du Bagnas »	1	1	34	1	1
ZPS FR9112018 « Etang de Thau et Lido de Sète à Agde » et SIC FR9101411 « Herbiers de l'étang de Thau »	1	1	34	1	1
ZPS FR9110042 « Etangs palavasiens et de l'Estagnol» et SIC FR9101410 « Etangs palavasiens »	1	1	34	1	1
SIC FR9101408 « Etang de Mauguio » et ZPS FR9112017 « Etang de Mauguio »	1	1	34	1	



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau risques et nature

Affaire suivie par : MV
Téléphone : 04 34 46 60 00
Mél : ddtm-mise@herault.gouv.fr

Montpellier, le **13 JUIL. 2023**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DDTM34-2023-07-14097

**Portant prolongation de délai de la phase d'examen de la demande d'autorisation
environnementale pour l'aménagement de l'écoquartier Garenque et la voie urbaine
multimodale sur la commune de Sérignan
(n° GUNenv :0100014478).**

Le préfet de l'Hérault

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L214-3, L181-1 et suivants, R181-1 et suivants relatifs à l'autorisation environnementale ;

VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues MOUTOUH, Préfet de l'Hérault (hors classe) ;

VU la demande d'autorisation environnementale présentée par la commune de Sérignan pour la zone d'aménagement de l'écoquartier Garenque et la voie multimodale à Sérignan déposée au secrétariat de la mission inter-services de l'eau et de la nature de l'Hérault le 9 février 2023 sous le n° GUNenv 0100014478 ;

VU la lettre adressée au demandeur l'informant que le dossier présenté n'est pas régulier et l'invitant à compléter son dossier dans un délai de deux mois ;

Considérant qu'en application de l'article R181-17 du Code de l'environnement, le délai de la phase d'examen de la demande susvisée est fixée à 5 mois ;

Considérant que ce délai n'a pas permis à l'ensemble des services de se prononcer sur la demande d'autorisation susvisée ;

Considérant que conformément à l'article R181-17 du Code de l'environnement, la phase d'examen peut être prolongée pour une durée d'au plus quatre mois lorsque le préfet l'estime nécessaire, pour des motifs dont il informe le demandeur ;

Considérant que le délai de la phase d'examen nécessite d'être prolongé de quatre mois afin de laisser le temps à l'ensemble des services sollicités de se prononcer sur la base d'un dossier complété, lorsque celui sera déposé par le demandeur ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1

Le délai de la phase d'examen visé à l'article R181-17 du code de l'environnement relatif à la demande d'autorisation environnementale pour l'aménagement de l'écoquartier Garenque et la voie urbaine multimodale sur la commune de Sérignan est prolongé d'une durée de quatre mois, soit jusqu'au 9 novembre 2023.

Conformément à l'article R181-16 du Code de l'environnement, le délai de la phase d'examen peut être suspendu à compter de l'envoi d'une demande de compléments ou régularisation et jusqu'à la réception de la totalité des éléments nécessaires à l'étude du dossier.

ARTICLE 2 : Publication et information des tiers

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault dans un délai de quinze jours à compter de la signature du présent arrêté et sera publié sur le site internet de la préfecture.

ARTICLE 3 : Exécution de l'arrêté

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le maire de la commune de Sérignan, le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement . Le présent arrêté sera notifié au demandeur, la mairie de Sérignan qui en assurera l'affichage.

Le préfet



Hugues MOUTOU

I - La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent en application des articles R.181-50 à 52 du code de l'environnement :

- par le bénéficiaire dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet présente pour les intérêts mentionnés à l'article L181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de la dernière formalité accomplie.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site www.telerecours.fr



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau risques et nature

Affaire suivie par : Cédric Bouché
Téléphone : 04 34 46 62 25 - 06 07 96 67 02
Mél : cedric.bouche@herault.gouv.fr

Montpellier, le
17 JUL. 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DDTM34-2023-07-14071

**portant prescriptions particulières
de la station de traitement des eaux usées
de la commune de Galargues
au titre des articles L 214.1 à L.214.6
du code de l'environnement**

Le préfet de l'Hérault

VU le Code de l'environnement ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L.372-1-1 et 372-3 du Code des communes ;

VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues MOUTOUH en qualité de préfet de l'Hérault ;

VU l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg de DBO5 ;

VU l'arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.2.0 (2°) de la nomenclature annexée au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.

VU l'arrêté préfectoral N°2023-04-DRCL-0102 du 20 juin 2023 portant délégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Monsieur Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

VU le dossier de déclaration du 2 mars 2023 enregistré sous le n° DIOTA-230302-074225-911-204 relatif à la création de la station de traitement des eaux usées de la commune de Galargues ;

VU la consultation de l'agence régionale de santé en date du 06/03/2023 et l'absence de réponse dans un délai de 30 jours ;

VU la note complémentaire déposée par la commune de Galargues du 15 mai 2023 ;

VU le projet d'arrêté adressé au déclarant en date du 09/06/2023 ;

Considérant que le déplacement de la station de traitement des eaux usées en dehors de la zone inondable, et l'amélioration des capacités et de la qualité des rejets de la station nécessitent de fixer des prescriptions particulières ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : NATURE DES INSTALLATIONS DÉCLARÉES AU TITRE DES ARTICLES L. 214.1 à L.214.6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Sont soumises à prescriptions particulières en-sus du respect des dispositions de l'arrêté ministériel modifié du 21 juillet 2015, les travaux de création, d'exploitation, d'entretien, de surveillance du système de collecte et de traitement des eaux usées de la commune de Galargues ci-après dénommée « le bénéficiaire » situé sur la parcelle n° AN 009 sur le territoire de la commune de Galargues.

Les ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées doivent satisfaire aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié par les arrêtés ministériels du 24 août 2017 et du 31 juillet 2020. Ils doivent également satisfaire aux prescriptions définies par le bénéficiaire dans le dossier de déclaration du 2 mars 2023, enregistré sous le n° DIOTA-230302-074225-911-204 et complété par la note du 15 mai 2023.

La masse d'eau concernée est : « FRDR 10310 la Bénovie ».

ARTICLE 2 : NOMENCLATURE

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L 214-1 du Code de l'environnement. Les rubriques du tableau de l'article R 214.1 du Code de l'environnement concernées sont les suivantes :

Rubrique nomenclature	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales
1.1.1.0.	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la	Déclaration	Arrêté du 11 septembre 2003

	surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D)		
2.1.1.0.	Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales: 1° Supérieure à 600 kg de DBO5 (A) ; 2° Supérieure à 12 kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5 (D).	Déclaration	Arrêté du 21 juillet 2015
3.1.2.0.	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D)	Déclaration	Arrêté du 28 novembre 2007

ARTICLE 3 : DIMENSIONNEMENT

Réseau :

- création d'un nouveau poste de relevage vers la station de traitement des eaux usées,
- réhabilitation du réseau en amont du nouveau poste de relevage,
- conception d'un réseau de transfert.

Filière de traitement :

La filière de traitement de type filtres plantés de roseaux est composée de :

- un poste de relevage principal,
- un dégrilleur automatique avec un système de compactage et by-pass avec grille manuelle,
- un siphon, chasse auto amorçant ou chasse à clapet,
- une chambre à vannes motorisées pour sélection automatique du filtre planté de roseaux à alimenter,
- un premier étage de filtration planté de roseaux : le premier étage est composé de trois filtres plantés de roseaux à percolation verticale, de surface totale 720 m² et de profondeur d'environ 1,30m,

- un poste de refoulement équipé de 2 pompes et 2 conduites de refoulement,
- une chambre à vannes motorisées pour sélection automatique du filtre planté de roseaux à alimenter,
- un deuxième étage de filtration planté de roseaux qui sera composé de deux lits à percolation verticale, de surface totale 480 m² et de profondeur 1,20m,
- un canal de comptage en sortie.

Capacité des ouvrages épuratoires : 600 EH (équivalents habitants)

Charges polluantes :

- . DBO5 : 36 kg/j
- . DCO : 72 kg/j
- . MES : 54 kg/j
- . NTK : 9 kg/j
- . PT : 2,4 kg/j

Charges hydrauliques :

- . volume moyen journalier : 87 m³/j
- . débit de référence : 114,2 m³/j

Tant que le débit entrant à la station est inférieur au débit de référence, la station est considérée comme étant en conditions normales de fonctionnement.

Implantation des ouvrages :

L'implantation des ouvrages concerne les parcelles n° AN 009 sur la commune de Galargues. Coordonnées Lambert 93 - portail d'entrée : X : 781846,018 m - Y : 6296759,762 m - Z : 48,8 m.

Le site doit être entièrement clôturé.

Démantèlement de l'ancien ouvrage :

L'actuelle station d'épuration est démantelée dans le cadre du projet. Il est prévu :

- le démontage des équipements,
- la démolition des ouvrages,
- le réaménagement du site pour sa remise en état.

Destination des déchets et sous-produits :

Les déchets et sous produits notamment les refus de dégrillage sont évacués vers des installations autorisées.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE REJET

Les effluents épurés sont rejetés dans la rivière de la Bénovie, affluent du Vidourle au droit de la parcelle n° AN 009 (coordonnées Lambert 93 rejet : X : 782011,887 m - Y : 6296813,969 m - Z : 39,92 m).

Le niveau de rejet respecte les prescriptions suivantes, en moyenne journalière.

Paramètres	Concentration maximale	OU Rendement minimal	ET Concentration rédhibitoire
DBO5	25 mg/l	80 %	50 mg/l
DCO	125 mg/l	75 %	250 mg/l
MES	35 mg/l	90 %	85 mg/l

ARTICLE 5 : AUTOSURVEILLANCE DU REJET

Une surveillance de rejet est mise en place. Les paramètres et les fréquences minimales sont définis ci-après.

Débit : 365 mesures par an
pH : 2 mesures par an
MES : 2 mesures par an
DBO5 : 2 mesures par an
DCO : 2 mesures par an
NTK : 2 mesures par an
N-NH4 : 2 mesures par an
N-NO2 : 2 mesures par an
N-NO3 : 2 mesures par an
Ptot : 2 mesures par an
Température : 2 mesures par an (en sortie)
Boues : 2 mesures par an

ARTICLE 6 : DESTINATION DES BOUES

Les filtres plantés de roseaux doivent être curés régulièrement en moyenne tous les 10 ans. Les boues doivent être évacuées conformément à la réglementation en vigueur. En cas d'épandage une procédure de déclaration préalable sera de rigueur. La déclaration devra être déposée au moins 6 mois avant la date prévue pour la réalisation de l'épandage.

ARTICLE 7 : INFORMATION À DESTINATION DE LA POLICE DE L'EAU

Le bénéficiaire tiendra informé la police de l'eau du commencement et de la fin des travaux de démantèlement de l'ancien ouvrage ainsi que le démarrage et la mise en service du nouvel ouvrage.

ARTICLE 8 : TRANSFERT DE LA DÉCLARATION, SUSPENSION OU CESSATION D'ACTIVITÉ

Lorsque le bénéfice de la déclaration est transmis à une autre personne que celle qui était mentionnée au dossier de déclaration, le nouveau bénéficiaire en fait la déclaration au préfet, dans les trois mois qui suivent la prise en charge de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou des aménagements ou le début de l'exercice de son activité.

Cette déclaration mentionne, s'il s'agit d'une personne physique, les nom, prénoms et domicile du nouveau bénéficiaire et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la déclaration. Il est donné acte de cette déclaration.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DU CHAMP DE LA DÉCLARATION

La modification des prescriptions applicables à l'opération peut être demandée par le bénéficiaire au préfet à compter de la date à laquelle l'opération ne peut plus faire l'objet d'une opposition en application du II de l'article L. 214-3 du Code de l'environnement. Le préfet statue par arrêté. Elle peut également être imposée par le préfet sur le fondement du troisième alinéa du II de l'article L.214-3.

Le projet d'arrêté est porté à la connaissance du bénéficiaire, qui dispose de quinze jours pour présenter ses observations.

L'arrêté fait l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.214-37 du Code de l'environnement.

Le silence gardé pendant plus de trois mois sur la demande du bénéficiaire vaut décision de rejet.

ARTICLE 10 : CONTRÔLES

Le service police de l'eau peut, à tout moment, pendant et après les travaux, procéder à des contrôles inopinés, notamment techniques, cartographiques et visuels. Le bénéficiaire de la déclaration permet aux agents chargés du contrôle de procéder à toutes les mesures de vérification pour constater l'exécution des présentes prescriptions.

Les dispositifs de mesure doivent être accessibles aux agents chargés de la police de l'eau.

Le bénéficiaire de la déclaration met à disposition des agents chargés du contrôle, sur leur réquisition, le personnel et les appareils nécessaires pour procéder à toutes les mesures de vérification et expériences utiles pour constater l'exécution des présentes prescriptions.

Les frais d'analyses inhérents à ces contrôles inopinés sont à la charge du bénéficiaire de la déclaration. Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés par le ministère chargé de l'environnement.

ARTICLE 11 : INFRACTIONS ET SANCTIONS

Le non respect des prescriptions du présent arrêté est susceptible de sanctions prévues aux articles L.171-8 et R.216-12 du Code de l'environnement.

ARTICLE 12 : RÉSERVE DES DROITS DES TIERS ET RÉCLAMATION

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 13 : AUTRES RÉGLEMENTATIONS

La présente déclaration ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations, notamment au titre de l'article L.411-1 du Code minier.

ARTICLE 14 : DÉLAI DE CADUCITÉ DE LA DÉCLARATION

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux et l'exercice de l'activité, objets de la déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent arrêté.

A défaut, en application de l'article R 214-40-3 du Code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, la déclaration sera caduque. En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

ARTICLE 14 : PUBLICATION ET INFORMATION DES TIERS

Le présent arrêté est notifié au bénéficiaire. Il doit être affiché en mairie de Galargues pendant une durée minimale d'un mois. Cette formalité doit être justifiée par un procès verbal du maire.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault et mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault pendant une durée d'au moins 6 mois.

ARTICLE 15 : EXÉCUTION

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault, la commune de Galargues sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet de l'Hérault
Le préfet,
et par délégation,
le Directeur adjoint
Thierry DURAND

La présente décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent et dans les conditions définies à l'article R 514.31. du code de l'environnement :

1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site www.telerecours.fr

Sans préjudice du recours gracieux mentionné à l'article R. 214-36, les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

L'éventuel recours gracieux n'interrompt pas le délai de recours contentieux. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Montpellier, le 20 JUL. 2023

Décision DDTM34 N° 2023-07-14096

Portant autorisation de représentation de la DDTM34 aux commissions et sous-commissions de sécurité et d'accessibilité

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault

- VU** l'arrêté du Premier ministre en date du 23 mars 2023 nommant Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2016-I-1007 du 3 octobre 2016 portant modification et renouvellement de la sous-commission départemental pour la sécurité des terrains de camping et des stationnements de caravanes ;
- VU** l'arrêté n°2016-I-1009 du 3 octobre 2016 portant modification et renouvellement de la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives ;
- VU** l'arrêté n°2016-I-1010 du 3 octobre 2016 portant modification et renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et des systèmes de transport ;
- VU** l'arrêté n°2016-I-1011 du 3 octobre 2016 portant composition et fonctionnement de la sous-commission départementale pour la sécurité publique ;
- VU** l'arrêté n°2016-I-1014 du 3 octobre 2016 portant modification et renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;
- VU** l'arrêté n°2016-I-1015 d'octobre 2016 portant modification et renouvellement de la commission d'arrondissement de Béziers pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- VU** l'arrêté n°2017-I-411 du 4 avril 2017 modifiant l'arrêté préfectoral n°2016-I-1013 du 3 octobre 2016 portant modification et renouvellement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- VU** l'arrêté n°2017-I-412 du 4 avril 2017 modifiant l'arrêté n°2106-I-1016 du 3 octobre 2016 portant modification et renouvellement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;
- VU** l'arrêté n°2017-I-413 du 4 avril 2017 modifiant l'arrêté n°2016-I-1004 du 3 octobre 2016 portant modification et renouvellement de la commission d'arrondissement de Montpellier pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

- VU** l'arrêté n°2017-I-414 modifiant l'arrêté n°2016-I-1005 du 3 octobre 2016 portant modification et renouvellement de la commission d'arrondissement de Béziers pour l'accessibilité des personnes handicapées
- VU** l'arrêté n°2017-I-415 modifiant l'arrêté n°2016-I-1006 du 3 octobre 2016 portant modification et renouvellement de la commission d'arrondissement de Lodève pour l'accessibilité des personnes handicapées
- VU** l'arrêté n°2017-I-416 du 5 avril 2017 modifiant l'arrêté n°2016-I-1008 du 3 octobre 2016 portant modification et renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigues ;
- VU** l'arrêté n°2021-08-12258 du 23 août 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault

DECIDE :

ARTICLE 1 : Représentation du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault aux commissions sécurité et accessibilité

La liste des agents autorisés à représenter le directeur départemental aux différentes commissions et sous-commissions, créées par les arrêtés préfectoraux sus-visés et à effectuer les visites, est fixée comme suit dans le tableau annexe

ARTICLE 2 : Délégation de signature

Dans le cadre de cette représentation, les agents désignés reçoivent délégation de signature à effet de signer les documents afférents à leurs missions.

ARTICLE 3 : Exécution

La présente décision sera notifiée à Monsieur le préfet de l'Hérault, et prendra effet à compter de ce jour.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental
des territoires et de la mer,


Fabrice LEVASSORT

a présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant sa notification ou sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 Montpellier CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – place Beauvau – 75008 Paris CEDEX 8. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site www.telerecours.fr

**Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité aux personnes
handicapées ***

Membres titulaires	Gérard BOL
Membres suppléants	Yasmina BENAMARA – Aida LAKEHAL

* La DDTM de l'Hérault est membre de la commission avec voix délibérative. Séance plénière sur convocation 1 fois/an, organisée par la préfecture de l'Hérault

Sous-commission départementale d'accessibilité aux personnes handicapées *	
Président titulaire	Aida LAKEHAL
Présidents suppléants	Yasmina BENAMARA – Mireille BARA – Guillemette ABADIE
Membres titulaires et suppléants	Yasmina BENAMARA – Eric BLANC – Corinne CAUBET – Pascale GUILLAUME – Mélanie MARCEAUX – Loïc CAZARD – Laurent STOCKER

* La DDTM de l'Hérault assure le secrétariat de la sous-commission départementale. Séance plénière 1 fois/quinzaine (site Montpellier). Elle est la seule compétente pour toutes demandes de dérogation.

Sous-commission départementale pour la sécurité incendie et panique dans les ERP et les immeubles de grande hauteur *

Membres titulaires	Yasmina BENAMARA Fabrice RENARD (arrondissement Béziers)
Membres suppléants	Eric BLANC – Corinne CAUBET – Pascale GUILLAUME – Mélanie MARCEAUX – Loïc CAZARD – Laurent STOCKER – Gérard BOL – Aida LAKEHAL Arrondissement de Béziers : Sophie METTETAL - Laurent MONTEL – Valérie NAVARRO

* La DDTM de l'Hérault a une voix délibérative à la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH. Séance plénière 1 fois/semaine au SDIS 34 (Vailhauquès) et séance plénière sur site.

* La DDTM de l'Hérault donne un avis sur l'étude des dossiers (en SCDS ou en commission sécurité d'arrondissement) et sur les visites d'ouverture et de réception des IRH – ERP de la 1^{re} à la 3^e catégorie.

Sous-commission départementale pour la sécurité publique *	
Membres titulaires	Yasmina BENAMARA Gérard BOL
Membres suppléants	Eric BLANC – Corinne CAUBET – Mélanie MARCEAUX – Loïc CAZARD – Laurent STOCKER – Aida LAKEHAL Arrondissement de Béziers (visites et visites séances plénières) : Sophie METTETAL - Laurent MONTEL – Valérie NAVARRO – Eric DAUMAS – Christophe CLAVEL – Florent SAVARY – Christophe GILLET – Fabrice RENARD – Bruno CONTY

* La DDTM de l'Hérault est membre de la sous-commission départementale pour la sécurité publique. Le secrétariat et l'envoi des convocations sont assurés par la Préfecture de l'Hérault. Cette sous-commission est compétente pour l'étude préalable des dossiers de sécurité publique au titre du code de l'urbanisme (Art. L114-1 et R114-1)

Sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives *	
Membres titulaires	Yasmina BENAMARA - Eric BLANC – Corinne CAUBET – – Mélanie MARCEAUX – Loïc CAZARD – Laurent STOCKER
Membres suppléants	Gérard BOL – Aida LAKEHAL Arrondissement de Béziers : Sophie METTETAL - Laurent MONTEL – Valérie NAVARRO – Eric DAUMAS – Fabrice RENARD – Christophe CLAVEL – Florent SAVARY – Christophe GILLET – Fabrice RENARD – Bruno CONTY

* La DDTM de l'Hérault à voix délibérative. La DDTES de l'Hérault en assure le secrétariat

Commission d'arrondissement d'accessibilité de Montpellier *	
Président titulaire	Gérard BOL
Présidents suppléants	Yasmina BENAMARA – Aida LAKEHAL – Mireille BARA – Guillaumette ABADIE
Membres titulaires	Eric BLANC – Corinne CAUBET – Mélanie MARCEAUX – Loïc CAZARD
Membres suppléants	Yasmina BENAMARA – Laurent STOCKER

* La DDTM de l'Hérault assure le secrétariat de la commission d'arrondissement de Montpellier.
Séance plénière 1 fois/semaine (site Montpellier).

Commission d'arrondissement d'accessibilité de Lodève *	
Président titulaire	Yasmina BENAMARA
Présidents suppléants	Didier ROCHOTTE
Membres titulaires	Laurent STOCKER
Membres suppléants	Yasmina BENAMARA - Eric BLANC – Corinne CAUBET – Mélanie MARCEAUX – Loïc CAZARD – Gérard BOL – Aida LAKEHAL

* La DDTM de l'Hérault assure le secrétariat de la commission d'arrondissement de Lodève

Commission d'arrondissement d'accessibilité de Béziers *	
Président titulaire	Sophie METTETAL -Laurent MONTEL
Présidents suppléants	Bruno CONTY – Martine COLOMIES – Fabrice RENARD – Sophie FERNANDES – Yasmina BENAMARA – Gérard BOL
Membres titulaires	Rachel MALET POUJOL

* La DDTM de l'Hérault assure le secrétariat de la commission d'arrondissement de Béziers (Service Aménagement du Territoire Ouest)

Commission d'arrondissement de Béziers pour la sécurité incendie et panique dans les ERP *	
Membres titulaires	Valérie NAVARRO – Fabrice RENARD
Membres suppléants	Sophie METTETAL – Laurent MONTEL – Christophe GILLET – Christophe CLAVEL — Eric DAUMAS – Florent SAVARY – Gérard BOL – Yasmina BENAMARA- Laurent MONTEL- Bruno CONTY

* La DDTM de l'Hérault à voix délibérative. Elle donne un avis sur les dispositions relatives aux risques d'incendie et panique des ERP de 2^e, 3^e, 4^e, 5^e catégorie (Les ERP de 1^e catégorie relèvent de la SCDS)

Commission d'arrondissement de Lodève pour la sécurité incendie et panique dans les ERP *	
Membres titulaires	Laurent STOCKER – Yasmina BENAMARA
Membres suppléants	Didier ROCHOTTE – Gérard BOL- Aida LAKEHAL

Sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, landes, maquis et garrigues*	
Membres titulaires	Luis DE SOUSSA
Membres suppléants	Mylène RAUD

* La DDTM de l'Hérault – Service Agriculture Forêt assure le secrétariat de cette sous-commission départementale.

* Les services de la préfecture assurent la présidence de cette sous-commission départementale.

Sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de campings et des stationnements caravanes*	
Membres titulaires	Thierry DURAND
Membres suppléants	Sophie METTETAL – Laurent MONTEL – Patrick DUTEYRAT – Didier ROCHOTTE Arrondissement de Béziers : Christophe CLAVEL – Eric DAUMAS – Christophe GILLET – Florent SAVARY – Fabrice RENARD - Bruno CONTY - Lydie HEUDRON – LESPURQUE

* Le secrétariat de cette commission est assuré par le SIDPC (service interministériel défense et protection civile).

Elle est compétente pour émettre un avis sur les prescriptions (info, alerte, évacuation...) permettant d'assurer la sécurité des occupants de terrains de camping.

* La DDTM à voix délibérative et peut être amené à être désignée pour en assurer la présidence.

Sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et des systèmes de transports*	
---	--

Président titulaire	Nicolas MONTFORT
----------------------------	------------------

* La DDTM de l'Hérault à voix délibérative et peut être amenée à assurer la présidence de cette sous-commission. Elle assure également son secrétariat.

* Le service référent est le service Infrastructures Éducation et Sécurité Routières (SIESR)



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
d'Occitanie**

Arrêté départemental n° 2023-s-8 portant dérogation aux interdictions de capture ou d'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées au bénéfice de l'Institut Océanographique Paul Ricard

Le préfet de l'Hérault

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.411-1, L.411-2 4°, L.414-11, L.415-3 et R.411-1 à R.411-14, Vu

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles et le décret n° 97-1204 du 19 décembre 1997 pris pour son application,

Vu l'arrêté interministériel du 19 février 2007 modifié, fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore protégées,

Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 2004 fixant la liste des animaux de la faune marine protégés sur l'ensemble du territoire,

Vu la demande de dérogation à la protection stricte des espèces protégées au titre du L411-1 du code de l'environnement déposée le 13 avril 2021 par monsieur Nardo VICENTE, responsable scientifique de l'Institut océanographique Paul Ricard,

Vu l'avis favorable du 22 avril 2021 du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de la région Occitanie,

Vu l'arrêté départemental n° 2021-s-8 du 26 avril 2021 portant dérogation aux interdictions de capture ou d'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées au bénéfice de l'Institut Océanographique Paul Ricard,

Vu la demande de renouvellement faite le 24 avril 2023,

Considérant que la demande s'inscrit dans l'étude de certaines populations résistantes à l'épizootie installées dans 3 lagunes corses (Diana, Urbino et Balistra) et dans l'étang de Thau (Hérault),

Considérant que la demande consiste à prélever quelques millimètres cubes de tissu du manteau à l'aide d'une pince à biopsie et à la récupération de maximum 20 individus adultes pour des expériences en milieu contrôlé,

Considérant la taille estimée relativement importante de la population de Grande nacre (*Pinna nobilis*) au sein de l'étang de Thau,

Considérant la nécessité de renouveler la dérogation afin de permettre la poursuite de et la finalisation de l'étude,

Considérant que cette étude s'inscrit dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels,

Considérant qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante pour la réalisation de cette étude,

Considérant que la dérogation n'est pas susceptible de porter atteinte aux espèces protégées concernées, et est sans effet significatif sur l'environnement, elle ne requiert donc pas de participation du public préalable à l'octroi de la dérogation, en application de l'article L123-19-2 du code de l'environnement,

Considérant que la dérogation ne nuira pas au maintien de l'état de conservation de ces espèces dans leur aire de répartition naturelle et qu'elle ne remet pas en cause le bon état de conservation de ces espèces dans la région Occitanie,

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie,

ARRÊTE

Article 1er – Cadre de la dérogation

La dérogation s'inscrit dans le cadre de travaux de recherche universitaire qui prévoient une analyse des tissus de Grande nacre (*Pinna nobilis*) pour effectuer des recherches génétiques améliorant la connaissance du recrutement des populations et ceci dans l'Etang de Thau (34), parallèlement à des travaux effectués en Corse ou en Provence.

Bénéficiaires de la dérogation

Le bénéficiaire de la présente dérogation est l'Institut Océanographique Paul Ricard dont le siège se situe île des embiez – 83140 Six-Fours-les-Plages. Les personnes, sous la responsabilité de l'Institut Océanographique Paul Ricard désignés ci-après sont chargés de la réalisation des prélèvements de tissu, enlèvements et transports conditionnées à l'article 2 de la présente dérogation :

- Nardo Vicente (Professeur Émérite de Biologie Marine à Aix Marseille Université au sein de l'Institut Méditerranéen de la Biodiversité et de l'Ecologie marine et continentale, et responsable scientifique de l'Institut océanographique Paul Ricard)
- Robert Bunet (Docteur en Biologie moléculaire et biotechnologies, directeur de la recherche à l'Institut Océanographique Paul Ricard)
- Stéphane Coupé (Maître de conférences - Institut Méditerranéen d'Océanologie - Université de Toulon)
- Mathieu Foulquié (ingénieur écologue, membre de l'Institut Océanographique Paul Ricard)
- Renaud Dupuy de la Grandrive (Directeur du milieu marin à la ville d'Agde et de l'aire marine protégée de la côte agathoise)

La dérogation est donnée pour l'unique espèce de Grande nacre (*Pinna nobilis*).

Article 2 – Conditions de la dérogation

La présente dérogation est délivrée sous réserve de la mise en œuvre des mesures suivantes :

Les prélèvements seront effectués avec une pince à biopsie in vivo et in situ ;
Les individus échantillonnés seront précisément localisés, mesurés, numérotés ;
Chaque individu échantillonné fera l'objet de mesures morphométriques et de photographies. Il sera identifié à l'aide d'une marque (type piquet) plantée dans le substrat à proximité ;
Ce dispositif de marquage des nacres sera non invasif pour l'espèce et réalisé à l'aide de matériaux inertes, respectueux de la qualité du milieu marin environnant ;
Les échantillons prélevés ne dépasseront pas 5 millimètres cubes de chair du manteau ;
Les populations échantillonnées seront contrôlées tous les six mois afin de suivre l'évolution de leur état de santé ;
20 individus par an (soit 60 en tout) sont prélevés sur site et sont emmenés au laboratoire de l'Institut Océanographique Paul Ricard pour étude ;
Les individus adultes prélevés seront maintenus en vie dans des bacs équipés pour réguler les paramètres indispensables à la santé des bivalves (alimentation en eau de mer filtrée, nourriture, température, salinité, oxygénation, etc.).

Les analyses seront réalisées au laboratoire de l'Institut Océanographique Paul Ricard en collaboration avec le Laboratoire EMBIO, Institut Méditerranéen d'Océanologie (MOI UMR 7294)

Un rapport annuel des activités autorisées par la présente dérogation, établi durant l'année en cours, sera tenu à la disposition de la DREAL Occitanie - Département Biodiversité.

Ce rapport devra localiser et mentionner le nombre d'individus échantillonnés, le nombre d'individus prélevés ainsi que les difficultés rencontrées.

Les résultats obtenus suite à cette étude seront tenus à la disposition de la DREAL Occitanie - Département Biodiversité.

Article 3 – Période de validité de la dérogation

La dérogation prend effet à compter du 31 mai 2023 et est accordée jusque fin 2025.

Article 4 – Transmission des données et publication des résultats

Les bénéficiaires de l'article 1er du présent arrêté précisent dans le cadre de leurs publications et communications diverses que ces activités ont été réalisées sous couvert d'une autorisation préfectorale, s'agissant d'espèces protégées.

Les données brutes d'observations et/ou de prélèvement (espèce, date, lieu, nombre de spécimens observés ou capturés, observateurs) recueillies lors de ces activités, sur espèces protégées ou non, sont transmises par les bénéficiaires de la dérogation aux têtes de réseau du Système d'Information sur la Nature et les Paysages en Occitanie.

Article 5 – Autres accords ou autorisations

La présente autorisation ne dispense pas d'autres accords ou autorisations qui pourraient

être par ailleurs nécessaires pour la réalisation de ces activités.

Article 6 – Modification de la demande - Incidents

Toute modification substantielle est portée à la connaissance de la DREAL par le demandeur. Le cas échéant, ces modifications peuvent faire l'objet d'arrêtés modificatifs. Elles ne deviennent effectives qu'après leur approbation par la DREAL ou la notification d'un arrêté modificatif.

Les bénéficiaires de la présente dérogation sont tenus de déclarer aux services de l'État mentionnés à l'article 10, dès qu'ils en ont connaissance, les accidents ou incidents survenus dans les activités du projet faisant l'objet de la présente dérogation, qui sont de nature à porter atteinte aux espèces protégées.

Article 7– Mesures de contrôle

La mise en œuvre du présent arrêté peut faire l'objet de contrôle par les agents chargés de constater les infractions mentionnées à l'article L.415-3 du code de l'environnement.

Article 8 – Sanctions

Le non-respect du présent arrêté est puni des sanctions définies à l'article L.415-3 du code de l'environnement.

Article 9 – Délais et voies de recours – Informations des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent arrêté est notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

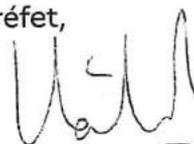
Article 10 – Exécution

Le préfet de l'Hérault, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, le chef de service départemental de l'Office français pour la biodiversité et le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de cet arrêté.

Fait à Montpellier, le

17 JUL. 2023

Le préfet,



Huques MOUTOUH

Arrêté INTER DÉPARTEMENTAL n° DREAL-OCC-2022-s-18
portant modification de l'arrêté n°2021-s-24 du 5 août 2021 dérogation aux interdictions
de captures , de prélèvements et de transport de spécimens d'espèce animale protégée
de Cistude d'Europe (Emys Orbicularis) dans le cadre d'une étude portée par le CEN
Occitanie de l'arrêté n°2021-s-24 du 5 août 2021 dérogation aux interdictions



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet de l'Aveyron
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La préfète du Gard
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

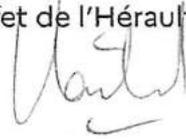
Le préfet de la région Occitanie
préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite


**PRÉFET
DU GERS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet du Gers
Chevalier de l'Ordre national du Mérite


**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet de l'Hérault




**PRÉFET
DU LOT**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

La préfète du Lot
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite


**PRÉFET
DE LOZÈRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet de la Lozère
Chevalier de l'Ordre national du Mérite


**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet des Hautes-Pyrénées
Chevalier de l'Ordre national du Mérite


**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet des Pyrénées-Orientales


**PRÉFET
DU TARN**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet du Tarn

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.411-1, L.411-2 4°, L.414-11, L.415-3 et R.411-1 à R.411-14,

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles et le décret n° 97-1204 du 19 décembre 1997 pris pour son application,

VU l'arrêté interministériel du 19 février 2007 modifié, fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore protégées,

VU l'arrêté du 18 octobre 2019 de la ministre de la transition écologique et solidaire et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, nommant Monsieur Patrick Berg, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie à compter du 1 décembre 2019,

VU l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,

VU le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet hors classe, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne,

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2023 de la préfecture de Haute-Garonne donnant délégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie,

VU le décret du 17 février 2021 nommant Mme Marie-Françoise LECAILLON préfète du Gard,

VU l'arrêté préfectoral en date du 8 mars 2021 de la préfecture du Gard donnant délégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie,

VU le décret du 5 octobre 2022 nommant M. Charles GIUSTI préfet de l'Aveyron,

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2022 de la préfecture de l'Aveyron donnant délégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie,

VU le décret du 25 novembre 2020 nommant Mme Sylvie DANIELO-FEUCHER préfète de l'Ariège,

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2020 de la préfecture de l'Ariège donnant délégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie,

VU le décret du 17 février 2021 nommant M.Thierry BONNIER préfet de l'Aude,

VU l'arrêté préfectoral en date du 8 mars 2021 de la préfecture de l'Aude donnant délégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie,

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M.Xavier BRUNETIERE préfet du Gers,

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 août 2020 de la préfecture du Gers donnant délégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie,

VU le décret du 20 juillet 2022 nommant Mme Mireille LARREDE, préfète du Lot,

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 août 2022 de la préfecture du Lot donnant délégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie,

VU le décret du 9 mars 2022 nommant Philippe CASTANET préfet de la Lozère,

VU l'arrêté préfectoral en date du 5 avril 2022 de la préfecture de la Lozère donnant délégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie,

VU le décret du 20 juillet 2022 nommant M.Jean SALOMON préfet des Hautes-Pyrénées,

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 août 2022 de la préfecture des Hautes-Pyrénées donnant délégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie,

VU le décret du 20 juillet 2022 nommant M.Rodrigue FURCY, préfet des Pyrénées Orientales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 août 2022 de la préfecture des Pyrénées Orientales donnant délégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie,

VU le décret du 11 janvier 2023 nommant M.Francois-Xavier LAUCH préfet du Tarn,

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2022 de la préfecture du Tarn donnant délégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie,

VU le décret du 22 mars 2023 nommant M.Vincent ROBERTI préfet du Tarn-et-Garonne,

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 mai 2023 de la préfecture du Tarn-et-Garonne donnant délégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie,

VU les arrêtés préfectoraux n° AS 31-2023-04-21, AS 30-2023-03-24, AS 12-2023-03-24, AS 09-2023-03-24, AS 03-24 11-2023-03-24, AS 32 – 2023-03-24, AS 46 – 2023-03-24, AS 48 – 2023-03-24, AS 65-

2023-03-24, AS 66 – 2023-03-24, AS 81 - 2023-03-24 et AS 82 – 2023-05 -30 portant subdélégation de signature du directeur aux agents de la DREAL Occitanie,

VU les plans nationaux d'action conduits en application de l'article L. 411-3 du code de l'environnement pour la conservation ou le rétablissement des espèces visées aux articles L. 411-1 et L. 411-2 du code précité ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-s-24 du 5 août 2021 portant dérogation aux interdictions de capture, transport, perturbation intentionnelle et de prélèvement de spécimens d'espèces animales protégées en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement ;

Considérant qu'il a été omis l'intégration de plusieurs personnes participants au programme ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'article 2 de l'arrêté n°2021-s-24 du 5 août 2021 est complété comme suit :

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie, Nature en Occitanie et leurs partenaires nommés dans le tableau-ci-dessous sont autorisés à effectuer les opérations définies selon les modalités du tableau suivant et selon les conditions de l'article 3 de l'arrêté n°2021-s-24 du 5 août 2021 de dérogation aux interdictions de captures, de prélèvements et de transport de spécimens d'espèce animale protégée de Cistude d'Europe (*Emys Orbicularis*) :

Nom	Prénom	Structure	Capture Cistude d'Europe	Prise de sang	Pose de matériel embarqué	Transport ponctuel dans le cadre d'un sauvetage (récupération d'individus/curage, etc)	Département pour les opérations de capture cistude	Nombre d'individus pour la durée de la dérogation (2021, 2022, 2023)
Courmont	Lionel	CEN Occitanie	x	x	x	x	Occitanie	90 Cistudes
Scher	Olivier	CEN Occitanie	x		x	x	Occitanie	300 Cistudes
Couronne	Marine	CEN Occitanie				x	34	300 Cistudes
Grillas	Célia	CEN Occitanie	x		x	x	30	100 Cistudes
Verneau	Olivier	UPVD-CEFREM	x	x	x	x	66, 11	120 Cistudes
Le Gal	Anne-sophie	UPVD-CEFREM / IPHC	x	x		x	66, 11	40 Cistudes
Jalabert	Jérémy	Nymphalis	x			x	Occitanie	30 Cistudes
Marmoux	Cyril	CEN Occitanie	x			x	34	150 Cistudes
Priol	Pauline	StatPOP	x	x		x	Occitanie	150 Cistudes
Cudennec	Serge	EPTB	x			x	30	50
Fuentes	Tatiana	CEN Occitanie	x			x	30	100 Cistudes
Catil	Jean-Michel	Nature En Occitanie	x		x	x	Occitanie	300
Pottier	Gilles	Nature En Occitanie	x			x	31, 32, 65,	100
Rizzetto	Simon	Nature En Occitanie	x			x	31, 32, 65, 82	100
Orth	Mathieu	Nature En Occitanie	x			x	31	10
Portier	Dominique	Nature En Occitanie	x			x	65	50
Cognet	Christophe	Nature En Occitanie	x			x	65	50
Bernadicou	Nicolas	Conseil Départemental du Gers	x			x	32	100
Chaudron	Gwenaël	Institution Adour	x			x	32, 65	100

ARTICLE 2

L'article 4 de l'arrêté n°2021-s-24 du 5 août 2021 est modifié comme suit :

« La présente dérogation autorise les opérations conduites à partir du 1^{er} mai 2021 par le CEN Occitanie et ses partenaires sur les spécimens de Cistude d'Europe faisant l'objet de la présente dérogation et selon les modalités décrites aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

La présente dérogation est valable jusqu'au 31 décembre 2024. »

ARTICLE 3 – Autres mesures

Les autres dispositions de l'arrêté initial sont inchangées.

ARTICLE 4 – Recours

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent arrêté est notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs des préfectures concernées.

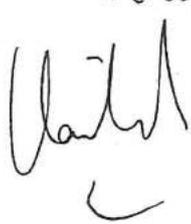
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant les tribunaux administratifs de Toulouse ou de Montpellier dans le délai des deux mois suivant sa publication aux recueils des actes administratifs. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être formé devant les préfets concernés, ou un recours hiérarchique devant le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

- Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature - Tour Séquoïa - 92055 La Défense CEDEX. Dans ce cas, le recours contentieux pourra être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant deux mois vaut rejet de la demande).

ARTICLE 5 – Exécution

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, les chefs des services départementaux de l'office français pour la biodiversité et les directions départementales des territoires concernés sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté.

<p>À Montpellier, le 03 JUL. 2023</p> <p>Le préfet </p> <p>HUGUES MOUTOUH</p>	<p>À Toulouse, le 07 JUL. 2023</p> <p>Pour les préfètes et préfets de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, de Lozère, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, du Tarn et du Tarn-et-Garonne,</p> <p> Le directeur de la DREAL Occitanie,</p> <p>Patrick BERG</p>
---	--

**Décision n° 2023-34-01.1 du 03 juillet 2023 portant affectation des agents de contrôle
et gestion des intérimis dans les unités de contrôle dans la direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de l'Hérault**

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Occitanie**

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 nommant Julien TOGNOLA directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie ;

Vu la décision du DREETS n° 2021-34-03 du 24 novembre 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Hérault,

Vu la décision du DREETS n° 2022-34-01.8 du 29 décembre 2022 relative portant affectation des agents de contrôle et gestion des intérimis dans les unités de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Hérault,

DECIDE

Article 1

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Hérault

Les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Guillaume BOLLIER, directeur adjoint du travail
- Unité de contrôle n° 2 : Alexandre GHERARDI, directeur adjoint du travail.
- Unité de contrôle n° 3 : Hélène TOUCANE, directrice adjointe du travail

Article 2

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Hérault les agents suivants :

1- Unité de contrôle n° 1

Section 1.1 : Elodie SAMYNADEN, inspectrice du travail

Section 1.2 : Vacante jusqu'au 1^{er} août 2023 ensuite arrivée Elise KRUPPA, inspectrice du travail

L'intérim est organisé comme suit :

Du 1^{er} juin 2023 au 31 juillet 2023, Elodie SAMYNADEN, inspectrice du travail

Section 1.3 : Valérie SUAREZ, inspectrice du travail

Section 1.4 : Nadine OLIVA, inspectrice du travail

Section 1.5 : Vacante

L'intérim est organisé comme suit :

Du 1^{er} mai 2023 au 31 mai 2023, Nadine OLIVA, inspectrice du travail

Du 1^{er} juin 2023 au 30 juin 2023, Lolita DUMONTET, inspectrice du travail

Du 1^{er} juillet 2023 au 31 juillet 2023, Gaétane LUS, inspectrice du travail

Du 1^{er} au 15 août 2023, Lucie BONANDRIAN, inspectrice du travail

Du 16 au 31 août 2023, Lolita DUMONTET, inspectrice du travail

Section 1.6 : Isabelle PAGES, inspectrice du travail

Section 1.7 : Lolita DUMONTET, inspectrice du travail

Section 1.8 : Lucie BONANDRIAN, inspectrice du travail

Section 1.9 : Gaétane LUS, inspectrice du travail

Section 1.10 : Vacante

L'intérim est organisé comme suit :

Du 1^{er} mai 2023 au 31 mai 2023, Lolita DUMONTET, inspectrice du travail

Du 1^{er} juin 2023 au 30 juin 2023, Gaétane LUS, inspectrice du travail

Du 1^{er} juillet 2023 au 31 juillet 2023, Lucie BONANDRIAN, inspectrice du travail

Du 1^{er} août 2023 au 31 août 2023, Isabelle PAGES, inspectrice du travail

Du 1^{er} septembre au 30 septembre 2023, Nadine OLIVA, inspectrice du travail

2- Unité de contrôle n° 2

Section 2.1 : Mallory COUCL, inspectrice du travail

Section 2.2 : Mame DRAME, inspecteur du travail

Section 2.3 : Audrey ARINERO-MAZELLA, inspectrice du travail

Section 2.4 : Brigitte MARTIN HERNANDEZ, inspectrice du travail

Section 2.5 : Laura AUZUECH, inspectrice du travail

Section 2.6 : Yannick ILLY, inspecteur du travail

Section 2.7 : Nathalie MAGNIEN, inspectrice du travail

Section 2.8 : Christelle SCANDELLA, inspectrice du travail

Section 2.9 : Marie-Hélène LUTINGER, inspectrice du travail

3- Unité de contrôle n° 3

Section 3.1 : Hélène FRAY, inspectrice du travail

Section 3.2 : Alexandra FAURE, inspectrice du travail,

Section 3.3 : Carole TITRAN, inspectrice du travail.

En l'absence de Madame TITRAN, l'intérim est organisé comme suit :

- Du 20 juin au 21 juillet 2023, Monsieur Othman VARGAS, inspecteur du travail

Section 3.4 : Othman VARGAS, inspecteur du travail

Section 3.5 : Martine SAEZ, inspectrice du travail

Section 3.6 : Intérim organisé comme suit :

- Du 1^{er} juillet au 31 août : Sarah FERDJOUKH, inspectrice du travail

Section 3.7 : Sandra CASANO, inspectrice du travail

Section 3.8 : Cyril CHAPUIS, inspecteur du travail

Section 3.9 : Mariline ROUVIER, inspectrice du travail

Section 3.10 : Sarah FERDJOUKH, inspectrice du travail

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 2 l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

1- Unité de contrôle n° 1

	Section 1.1	Section 1.2	Section 1.3	Section 1.4	Section 1.5	Section 1.6	Section 1.7	Section 1.8	Section 1.9	Section 1.10
Intérimaire rang 1	Section 1.2	Section 1.3	Section 1.1	Section 1.5	Section 1.6	Section 1.7	Section 1.8	Section 1.9	Section 1.10	Section 1.4
Intérimaire rang 2	Section 1.3	Section 1.1	Section 1.2	Section 1.6	Section 1.7	Section 1.8	Section 1.9	Section 1.10	Section 1.1	Section 1.5
Intérimaire rang 3	Section 1.4	Section 1.4	Section 1.4	Section 1.7	Section 1.8	Section 1.9	Section 1.10	Section 1.1	Section 1.2	Section 1.6
Intérimaire rang 4	Section 1.5	Section 1.5	Section 1.6	Section 1.8	Section 1.9	Section 1.10	Section 1.1	Section 1.2	Section 1.3	Section 1.7
Intérimaire rang 5	Section 1.6	Section 1.6	Section 1.5	Section 1.9	Section 1.10	Section 1.1	Section 1.2	Section 1.3	Section 1.4	Section 1.8
Intérimaire rang 6	Section 1.7	Section 1.7	Section 1.8	Section 1.10	Section 1.1	Section 1.2	Section 1.3	Section 1.4	Section 1.5	Section 1.9
Intérimaire rang 7	Section 1.8	Section 1.8	Section 1.7	Section 1.1	Section 1.2	Section 1.3	Section 1.4	Section 1.5	Section 1.6	Section 1.1
Intérimaire rang 8	Section 1.9	Section 1.9	Section 1.10	Section 1.2	Section 1.3	Section 1.4	Section 1.5	Section 1.6	Section 1.7	Section 1.2
Intérimaire rang 9	Section 1.10	Section 1.10	Section 1.9	Section 1.3	Section 1.4	Section 1.5	Section 1.6	Section 1.7	Section 1.8	Section 1.3

2- Unité de contrôle n° 2

	Section 2.1	Section 2.2	Section 2.3	Section 2.4	Section 2.5	Section 2.6	Section 2.7	Section 2.8	Section 2.9
Intérimaire rang 1	Section 2.2	Section 2.3	Section 2.4	Section 2.5	Section 2.6	Section 2.7	Section 2.8	Section 2.9	Section 2.1
Intérimaire rang 2	Section 2.3	Section 2.4	Section 2.5	Section 2.6	Section 2.7	Section 2.8	Section 2.9	Section 2.1	Section 2.2
Intérimaire rang 3	Section 2.4	Section 2.5	Section 2.6	Section 2.7	Section 2.8	Section 2.9	Section 2.1	Section 2.2	Section 2.3
Intérimaire rang 4	Section 2.5	Section 2.6	Section 2.7	Section 2.8	Section 2.9	Section 2.1	Section 2.2	Section 2.3	Section 2.4
Intérimaire rang 5	Section 2.6	Section 2.7	Section 2.8	Section 2.9	Section 2.1	Section 2.2	Section 2.3	Section 2.4	Section 2.5
Intérimaire rang 6	Section 2.7	Section 2.8	Section 2.9	Section 2.1	Section 2.2	Section 2.3	Section 2.4	Section 2.5	Section 2.6
Intérimaire rang 7	Section 2.8	Section 2.9	Section 2.1	Section 2.2	Section 2.3	Section 2.4	Section 2.5	Section 2.6	Section 2.7
Intérimaire rang 8	Section 2.9	Section 2.1	Section 2.2	Section 2.3	Section 2.4	Section 2.5	Section 2.6	Section 2.7	Section 2.8

3- Unité de contrôle n° 3

	Section 3.1	Section 3.2	Section 3.3	Section 3.4	Section 3.5	Section 3.6	Section 3.7	Section 3.8	Section 3.9	Section 3.10
Intérimaire rang 1	Section 3.2	Section 3.3	Section 3.4	Section 3.5	Section 3.6	Section 3.7	Section 3.8	Section 3.9	Section 3.10	Section 3.1
Intérimaire rang 2	Section 3.3	Section 3.4	Section 3.5	Section 3.6	Section 3.7	Section 3.8	Section 3.9	Section 3.10	Section 3.1	Section 3.2
Intérimaire rang 3	Section 3.4	Section 3.5	Section 3.6	Section 3.7	Section 3.8	Section 3.9	Section 3.10	Section 3.1	Section 3.2	Section 3.3
Intérimaire rang 4	Section 3.5	Section 3.6	Section 3.7	Section 3.8	Section 3.9	Section 3.10	Section 3.1	Section 3.2	Section 3.3	Section 3.4
Intérimaire rang 5	Section 3.6	Section 3.7	Section 3.8	Section 3.9	Section 3.10	Section 3.1	Section 3.2	Section 3.3	Section 3.4	Section 3.5
Intérimaire rang 6	Section 3.7	Section 3.8	Section 3.9	Section 3.10	Section 3.1	Section 3.2	Section 3.3	Section 3.4	Section 3.5	Section 3.6
Intérimaire rang 7	Section 3.8	Section 3.9	Section 3.10	Section 3.1	Section 3.2	Section 3.3	Section 3.4	Section 3.5	Section 3.6	Section 3.7
Intérimaire rang 8	Section 3.9	Section 3.10	Section 3.1	Section 3.2	Section 3.3	Section 3.4	Section 3.5	Section 3.6	Section 3.7	Section 3.8
Intérimaire rang 9	Section 3.10	Section 3.1	Section 3.2	Section 3.3	Section 3.4	Section 3.5	Section 3.6	Section 3.7	Section 3.8	Section 3.9

Article 4

La présente décision abroge et remplace la décision du DREETS n° 2022-34-01.8 du 29 décembre 2022 et toute autre décision précédant la présente portant affectation des agents de contrôle et gestion des intérimis dans l'unité de contrôle dans la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Hérault.

Article 5

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie et le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Hérault sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de département de l'Hérault.

Fait à Toulouse, le 3 juillet 2023

Le Directeur régional,



Julien TOGNOLA



Montpellier, le 18 juillet 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2023.07.DRCL.0372

portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées afin d'y exécuter les études nécessaires au projet de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan entre Montpellier et Béziers, sur la commune de Poussan, portée par SNCF Réseau

Le préfet de l'Hérault

VU la loi du 29 décembre 1892 modifiée relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics ;

VU la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères modifiée et validée par la loi du 28 mars 1957 ;

VU le décret n° 65-201 du 12 mars 1965 modifiant l'article 7 de la loi du 29 décembre 1892 ;

VU le décret n° 2023-111 du 16 février 2023 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne ferroviaire nouvelle entre Montpellier et Béziers et portant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Béziers, Villeneuve-lès-Béziers, Cers, Saint-Thibéry, Bessan, Florensac, Pomérols, Pinet, Mèze, Poussan, Villeneuve-lès-Maguelone, Saint-Jean-de-Védas, Lattes et Montpellier, dans le département de l'Hérault ;

VU la demande du 5 juillet 2023, présentée par SNCF Réseau, en vue d'autoriser son personnel et celui des entreprises mandatés à pénétrer sur les propriétés privées situées sur la commune de Poussan afin de procéder à des prélèvements écologiques pour la poursuite des études ;

Considérant la nécessité pour les agents de SNCF Réseau et pour le personnel des entreprises retenues pour les opérations, de pénétrer sur les propriétés privées pour y effectuer l'exécution des prestations susvisées ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Les agents de SNCF Réseau et ceux des entreprises mandatées devant procéder à des prélèvements écologiques pour la poursuite des opérations concernant le projet de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan, sont autorisés à pénétrer sur les terrains concernés situés sur le territoire de la commune de Poussan, figurant sur la liste annexée au présent arrêté.

Il n'y aura aucune circulation d'engins, seulement un accès voiture sur les pistes, aussi loin qu'elles seront praticables, puis à pied avec une brouette pour transporter des outils manuels et des bidons d'eau. Les opérations se feront sur plusieurs jours, et aucun stockage de matériel n'est prévu sur site.

ARTICLE 2 : La présente autorisation n'est valable, pour les propriétés non closes, qu'après affichage pendant au moins dix jours à la mairie de Poussan.

Pour les propriétés closes, elle n'est valable qu'après un délai de cinq jours après notification aux propriétaires concernés, ou en leur absence, aux gardiens des propriétés.

Chaque agent SNCF et des entreprises mandatées, sera muni d'une copie du présent arrêté qu'il sera tenu de présenter à toute réquisition.

ARTICLE 3 : Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie, avant qu'un accord amiable se soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

ARTICLE 4 : A la fin de l'opération, tout dommage causé par les études est réglé entre le propriétaire et l'administration dans les formes indiquées par la loi du 22 juillet 1889.

ARTICLE 5 : La présente autorisation valable pour une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, sera périmée de plein droit si elle n'est pas suivie d'exécution dans les six premiers mois.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de la notification individuelle faite aux intéressés.

Le tribunal administratif peut être saisi également par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7 : Le Secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le directeur de mission Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan, SNCF Réseau, le maire de Poussan, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault et le directeur départemental des territoires et de la mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans l'Hérault.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général adjoint

Guillaume RAYMOND



Montpellier, le 18 juillet 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023.07.DRCL.0368

portant autorisation de pénétrer et d'occuper temporairement les propriétés privées afin d'y exécuter les opérations de diagnostics archéologiques nécessaires aux travaux de construction d'un collège porté par le Conseil Départemental de l'Hérault, sur la commune de Maraussan

Le préfet de l'Hérault

VU la loi du 29 décembre 1892 modifiée relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

VU la loi du 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le décret n°65-201 du 12 mars 1965 modifiant l'article 7 de la loi du 29 décembre 1892 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2022.09.DRCL.0357 du 14 septembre 2022 portant délégation de signature à monsieur Frédéric POISOT, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

VU l'arrêté n°76-2022-1011 du Préfet de la région Occitanie, direction régionale des affaires culturelles en date du 29 septembre 2022 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive sur la future emprise du chantier ;

VU l'arrêté n° 76-2023-0363 du Préfet de la région Occitanie, direction régionale des affaires culturelles en date du 15 mai 2023 modifiant l'arrêté n°76-2022-1011 ;

VU la demande présentée pour le président et par délégation, par le directeur du pôle patrimoine et habitat du Conseil Départemental de l'Hérault en date du 3 juillet 2023 sollicitant la prise d'un arrêté autorisant l'occupation temporaire des propriétés privées nécessaires à la construction d'un collège à Maraussan ;

Considérant la nécessité pour les agents du Conseil Départemental de l'Hérault et pour le personnel des entreprises retenues pour les opérations de pénétrer et d'occuper temporairement les terrains privés pour les besoins et la durée du chantier ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Les agents du Conseil Départemental de l'Hérault et le personnel des entreprises mandatées, sont autorisés, sous réserve du droit des tiers, à pénétrer et à occuper temporairement les propriétés privées, afin de réaliser les travaux archéologiques nécessaires à la construction d'un collège, sur la commune de Maraussan.

Diagnostic archéologique

Le diagnostic consistera à l'excavation de terre par tranchées d'une profondeur maximum de 70 cm, à l'aide d'un engin mécanique. Les tranchées, d'une longueur de 20 m et espacées de 20 m dans la limite du périmètre, seront rebouchées une fois le diagnostic terminé.

L'accès aux parcelles concernées se fera depuis les voies existantes, le domaine public et de parcelle à parcelle à l'intérieur des emprises déjà maîtrisées par le maître d'ouvrage.

Les surfaces sur lesquelles l'occupation est autorisée, figurent dans l'état et le plan parcellaire annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les indemnités qui pourraient être dues pour les dommages causés aux propriétaires, exploitants ou locataires, par le personnel chargé des travaux, seront à la charge du Conseil Départemental de l'Hérault.

A défaut d'accord elles seront fixées par le tribunal administratif de Montpellier.

ARTICLE 3 :

Chacun des agents du Conseil Départemental de l'Hérault ainsi que le personnel des entreprises mandatées, seront munis d'une copie du présent arrêté qu'ils seront tenus de présenter à toute réquisition.

ARTICLE 4 :

Le maire de la commune de Maraussan, la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale, la police municipale, les gardes-forestiers, les propriétaires et les habitants de la commune concernée sont invités à prêter aide et assistance aux agents dans l'accomplissement de leur mission.

ARTICLE 5 :

La présente autorisation valable est délivrée en vue de procéder à la réalisation des travaux d'étude préliminaires y compris les travaux du diagnostic archéologique et les fouilles archéologiques pour une durée d'un an à compter de la date du présent arrêté. Elle sera périmée de plein droit si elle n'est suivie d'aucune exécution dans les six mois de sa date.

ARTICLE 6 :

Le maire de Maraussan, est chargé :

1 : de faire publier et afficher le présent arrêté dans sa commune aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs. L'accomplissement de cette mesure de publicité sera justifié par un certificat d'affichage qui sera adressé au Préfet de l'Hérault.

2 : de le notifier aux propriétaires des terrains mentionnés dans l'état parcellaire ci annexé, ou, pour ceux non domiciliés dans la commune aux fermiers, locataires, gardiens ou régisseurs de la propriété.

En l'absence de toute personne ayant qualité pour recevoir la notification, celle-ci est valablement faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au dernier domicile connu des propriétaires.

L'arrêté, l'état et les plans parcellaires restent déposés à la mairie pour être communiqués aux intéressés sur leur demande.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le président du Conseil Départemental de l'Hérault, le maire de Maraussan, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Hérault et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans l'Hérault.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général adjoint

Guillaume RAYMOND



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des sécurité
Bureau des élections
et de la représentation de l'État**

21 JUL. 2023

Montpellier, le

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023-07-DS-446

RECOMPENSE POUR ACTE DE COURAGE ET DEVOUEMENT

**Le préfet de l'Hérault
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par décret du 9 décembre 1924 relatif à l'attribution de récompense pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

VU le rapport de M. Yannick BLOUIN, contrôleur général, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Hérault ;

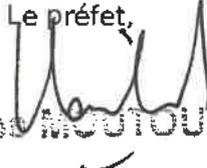
SUR proposition de Mme la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Une médaille de bronze en récompense pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :

- M. David VERPRAET, major de Police
- M. David GAGNOULET, brigadier-chef de Police
- M. William GUIBERT, brigadier de Police
- M. Jérôme AUSSIBAL, brigadier de Police
- Mme Laura SERAUT, gardien de la Paix
- M. Anthony PUCHADES, gardien de la Paix
- M. Mathieu MARTINEZ, policier adjoint

ARTICLE 2 : le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, la sous-préfète, directrice de cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Hugues MOUTOUH

Préfecture de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2
Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr/
@Prefet34

Hugues MOUTOUH

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur - Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site www.telerecours.fr.





Affaire suivie par : CM
Téléphone : 04 67 61 60 49
Mél : pref-manifestations-sportives@herault.gouv.fr

Montpellier, le **20 JUIL. 2023**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2023.07.DS. 0443

**portant homologation de la piste de Motocross/Supercross dénommée CMX SX
située à Saturargues**

Le Préfet de l'Hérault

- VU** le code de la route et notamment les articles R. 411-10 à R. 411-12 ;
- VU** le code du sport et notamment les articles R. 331-35 à R. 331-45-1, A. 331-21-2 et A. 331-21-3 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le règlement général de la fédération française de motocyclisme (FFM) ;
- VU** les règles techniques et de sécurité de la discipline motocross et spécialités associées « Supercross » de la FFM ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2017/01/436 du 10 juillet 2017 portant homologation du circuit de Supercross sis Carrières des Garrigues à Saturargues (34 400) ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2018/01/464 du 2 mai 2018 portant modification du circuit homologué de Supercross sis Carrières des Garrigues à Saturargues (34 400) ;
- VU** la demande de renouvellement d'homologation dudit circuit déposée en ligne sur la plateforme dématérialisée des manifestations sportives le 11 mai 2023 par M. Cédric MANNEVY, Président de l'association « CMX RACER » et gestionnaire du site ;
- VU** l'attestation de mise en conformité du site de pratique délivrée par la FFM le 29 juin 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la Maire de Saturargues du 25 mai 2023 ;
- VU** la convention de mise à disposition de parcelles des communes de Saturargues et Lunel au profit de l'association moto club « CMX Racer » pour l'exercice de l'activité de motocross enregistrée le 18 janvier 2022 déposée sur la plateforme le 8 juin 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la commission départementale de sécurité routière rendu par voie dématérialisée le 11 juillet 2023 suite aux consultations effectuées du 19 juin 2023 au 17 juillet 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-05-DRCL-0175 du 3 mai 2023 portant délégation de signature à Madame Élixa BASSO, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Hérault ;

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Hérault ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La piste dénommée « CMX SX » située dans le site de la Carrière des Garrigues sur la commune de Saturargues (34 400), est homologuée pour une durée de **quatre ans** à compter de la date de signature du présent arrêté pour les compétitions, manifestations, essais ou entraînements à la compétition et démonstrations de véhicules terrestres à moteurs (motos thermiques et électriques).

Conformément aux attestations de mise en conformité délivrée par la FFM le 14 avril 2023 et le 27 juin 2023, l'utilisation de la piste pourra se faire dans une configuration de circuit « Motocross » ou « Supercross ».

ARTICLE 2 :

La présente homologation demeure subordonnée à la stricte observation des mesures destinées à protéger le public et les utilisateurs, conformément au dossier déposé et aux règlements en vigueur de la fédération française de motocyclisme (FFM).

ARTICLE 3 :

La piste devra demeurer conforme au dossier déposé (annexe 1).

Toute modification du tracé devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'homologation de la part du gestionnaire.

ARTICLE 4 :

Le propriétaire du circuit susvisé et son gestionnaire sont tenus de maintenir en état la piste et ses dégagements, ainsi que tous les dispositifs de protection des utilisateurs, conformément au dossier déposé.

ARTICLE 5 :

Seuls les pilotes, moniteurs et officiels munis de tenues obligatoires ont accès au circuit.

L'exploitant est tenu de s'assurer que les pilotes admis sur le circuit possèdent une licence FFM valide ainsi qu'un équipement et des véhicules conformes aux normes en vigueur.

Les emplacements autorisés au public devront être respectés et matérialisés au moyen d'un barriérage et panneautage permanents. Ils devront être conformes aux règlements de la FFM ainsi qu'au dossier déposé par le gestionnaire.

ARTICLE 6 :

Il est précisé que, conformément aux textes susvisés, le déroulement sur la piste homologuée de toute manifestation, épreuve ou compétition demeure soumise à déclaration ou autorisation administratives. Chaque manifestation sportive sur le circuit devra ainsi faire l'objet d'une déclaration préalable au préfet de l'Hérault deux mois au moins avant la date prévue pour le déroulement de la manifestation.

Toutefois, si la manifestation se déroule sur le circuit mais dans une discipline différente de celle prévue à l'article 1, ou si elle se déroule sur un terrain ou parcours tracé sur une partie du circuit, elle devra faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable au préfet de l'Hérault, trois mois au moins avant la date prévue.

Lors de chaque compétition, la médicalisation de l'épreuve devra être mise en place conformément aux règles techniques et de sécurité édictées par la FFM.

ARTICLE 7 :

Afin de préserver la tranquillité publique, l'utilisation du circuit est ainsi réglementée :

- Le circuit sera ouvert à l'année :
 - Du 1^{er} novembre au 31 mars, tous les jours de 09h00 à 18h00.
 - Du 1^{er} avril au 31 octobre, tous les jours de 09h00 à 00h00.
- Exploitation en conditions nocturnes : L'ouverture en nocturne, jusqu'à 00h00 est autorisée pour le circuit, qui dispose d'un éclairage alimenté par un groupe électrogène. Dans ces conditions d'exploitation, la totalité de la piste devra être éclairée avec une intensité suffisante évitant toute zone d'ombre. Un éclairage du parc des coureurs, parc d'attente, couloir d'accès à la grille de départ, panneau d'affichage et du poste de chronométrage doit être prévu.
- Des dérogations aux dispositions visées ci-dessus ne sont possibles que dans le cadre de manifestations régulièrement déclarées et éventuellement dûment autorisées par arrêté préfectoral.
- Les motos doivent impérativement respecter les prescriptions de la FFM concernant les normes en décibels imposées par le règlement technique et de sécurité de la discipline. L'exploitant doit interdire l'accès au circuit à tout engin dont le niveau sonore dépasserait la norme autorisée par la FFM.
- L'exploitant précise par un règlement intérieur affiché à l'entrée de son établissement et de la piste, les conditions générales d'utilisation du circuit et les règles de sécurité et d'évacuation.
- L'ouverture du circuit est subordonnée à la présence d'un membre du moto-club.

ARTICLE 8 :

Afin de garantir la sécurité du public accueilli, toutes les zones où une activité mécanique est présente feront l'objet d'une surveillance permanente.

Le gestionnaire est tenu, conformément aux règles techniques et de sécurité des circuits de motocross, de vérifier que l'utilisateur a bien revêtu l'équipement minimum obligatoire.

Les consignes de sécurité seront affichées sur le circuit. Ces consignes seront rappelées verbalement aux utilisateurs par le personnel du circuit, qui vérifiera leur mise en œuvre.

ARTICLE 9 : Sécurité et protection incendie

L'organisateur technique ou le gestionnaire du circuit est responsable de la mise en œuvre des règles de sécurité, en particulier liées au risque d'incendie :

- Les ravitaillements en essence doivent être effectués moteur arrêté ;
- Il est interdit de fumer sur l'ensemble du circuit, sur les zones de stationnement et un panneau spécifique sera mis en place à cet effet ;
- Les accès des secours doivent demeurer dégagés ;
- Les extincteurs doivent être adaptés, vérifiés, en nombre suffisants et à disposition des commissaires de course ;
- Afficher les consignes de sécurité et d'évacuation ;
- Disposer d'une trousse de secours complète et vérifiée, et maîtriser les gestes de premiers secours ;
- Les moyens de communication, notamment lignes téléphoniques, doivent demeurer accessibles ;
- Respecter les règles de sécurité propres à la réglementation des établissements recevant du public pour les parties accessibles à la clientèle.

ARTICLE 10 :

Le gestionnaire du circuit s'engage à veiller à ce que l'ensemble des activités soit couvert par une police d'assurance conforme à l'activité pratiquée et en cours de validité.

ARTICLE 11 :

En cas d'accident, l'exploitant prendra toute mesure de secours et de sécurité adaptée, et si nécessaire, contactera le SAMU centre 15 ou le CODIS. Il précisera le lieu et les circonstances exactes de l'accident, afin que l'intervention des secours puisse se faire dans les meilleurs délais, avec les moyens adaptés à la situation.

L'exploitant informera sans délai les forces de sécurité publique ainsi que la préfecture de l'Hérault à l'adresse mail suivante : pref-manifestations-sportives@herault.gouv.fr.

ARTICLE 12 :

L'autorité ayant délivré l'homologation peut, à tout moment, vérifier ou faire vérifier le respect des conditions ayant permis l'homologation.

L'homologation peut être rapportée, après audition du gestionnaire, si la commission compétente a constaté qu'une ou plusieurs des conditions qu'elle avait imposées, ou que les obligations réglementaires, ne sont pas respectées.

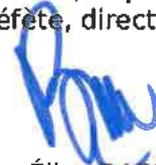
ARTICLE 13 :

Le gestionnaire du circuit devra déposer la demande de renouvellement d'homologation au moins deux mois avant la fin de validité de la présente homologation.

ARTICLE 14 :

La directrice de cabinet du préfet de l'Hérault, le général, commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault, le directeur du service départemental d'incendie et de secours, la maire de Saturargues sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour le préfet, et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,



Élisa BASSO

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault - 34 place des Martyrs de la Résistance - 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur - Place Beauvau - 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier - 6 rue Pitot - 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site www.telerecours.fr



- ⋯ Barrière pour délimiter la piste, placer à 10 mètres de la piste..
- Commissaires de piste
- ↔ 10 mètres distance entre piste/barrière tout autour de la piste
- éclairage
- ↔ Entre piste de 3m de largeur
- Pointage, PC Course



Mél : pref-arnes@herault.gouv.fr

Montpellier, le **18 JUL. 2023**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2023. 07.DS.0438

**portant autorisation d'un spectacle pyrotechnique à Agde
dont mesures temporaires sur la navigation intérieure**

Le préfet de l'Hérault

VU le décret n° 2012-1556 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;

VU l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure ;

VU l'article R4241-38 du Code des transports ;

VU l'avis favorable de Voies Navigables de France (VNF) en date du 12 juillet 2023 ;

Considérant la déclaration par le maire d'Agde d'un spectacle pyrotechnique prévu sur sa commune le 15 Août 2023;

Considérant la demande par le maire d'Agde, en date du 09 juin 2023, d'autorisation d'une manifestation susceptible d'entraver la navigation fluviale pour l'organisation de ce spectacle pyrotechnique sur le site du parc de Belle Isle - Château de Laurens à Agde ;

Considérant la compétence du préfet pour prendre des mesures temporaires sur la navigation intérieure en matière de manifestations nautiques et de spectacles pyrotechniques ;

Sur proposition de la directrice de cabinet de la préfecture de l'Hérault ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : L'organisation d'un spectacle pyrotechnique par la ville d'Agde le 15 Août 2023 à 22 h 30 sur le site du parc de Belle Isle - Château de Laurens à Agde nécessite que soit prise la mesure temporaire de police de la navigation suivante :

– Interdiction de naviguer et de stationner dans les 2 sens en rive droite et gauche le 15 Août de 22h00 à 23h59 entre le pont des maréchaux (RD n°912) au PK 6,19 et le pont SNCF au PK 8,3.

L'organisateur devra prendre toutes les mesures d'interdiction et de sécurité s'appliquant au stationnement du public sur l'ensemble du linéaire des berges concerné par la manifestation.

ARTICLE 2 : L'information de ces mesures auprès des usagers sera réalisée par les Voies Navigables de France au moyen d'un avis à la batellerie.

ARTICLE 3 : La manifestation sera suspendue d'office ou annulée en cas de force majeure, par simple décision du gestionnaire, du concessionnaire de la voie d'eau ou de la préfecture, ou par simple décision de l'organisateur qui en prévendra alors immédiatement le gestionnaire, la préfecture et tout spectateur potentiel.

ARTICLE 4 : La manifestation se déroulera sous l'entière responsabilité de son organisateur.

ARTICLE 5 : La directrice de Cabinet du Préfet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault et dont un exemplaire sera communiqué à Voies Navigables de France.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet



Elisa BASSO

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site www.telerecours.fr



Mél : pref-arnes@herault.gouv.fr

Montpellier, le **18** **JUIL. 2023**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2023.07.DS.0439

**portant autorisation d'un spectacle pyrotechnique à Agde
dont mesures temporaires sur la navigation intérieure**

Le préfet de l'Hérault

VU le décret n° 2012-1556 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;

VU l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure ;

VU l'article R4241-38 du Code des transports ;

VU l'avis favorable de Voies Navigables de France (VNF) en date du 12 juillet 2023 ;

Considérant la déclaration par le maire d'Agde d'un spectacle pyrotechnique prévu sur sa commune le 25 août 2023 ;

Considérant la demande par le maire d'Agde, en date du 09 juin 2023, d'autorisation d'une manifestation susceptible d'entraver la navigation fluviale pour l'organisation de ce spectacle pyrotechnique sur le site de l'embouchure du fleuve Hérault, à La Tamarissière au Grau d'Agde ;

Considérant la compétence du préfet pour prendre des mesures temporaires sur la navigation intérieure en matière de manifestations nautiques et de spectacles pyrotechniques ;

Sur proposition de la directrice de cabinet de la préfecture de l'Hérault ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : L'organisation d'un spectacle pyrotechnique par la ville d'Agde le 25 août 2022 à 22 h 30 sur le site de l'embouchure du fleuve Hérault nécessite que soit prise la mesure temporaire de police de la navigation suivante :

- Interdiction de naviguer et de stationner le 25 août 2023 de 22h00 à 23h59 sur le fleuve Hérault à l'aval du PK 0.00.

L'organisateur devra prendre toutes les mesures d'interdiction et de sécurité s'appliquant au stationnement du public sur l'ensemble du linéaire des berges concerné par la manifestation.

ARTICLE 2 : L'information de ces mesures auprès des usagers sera réalisée par les Voies Navigables de France au moyen d'un avis à la batellerie.

ARTICLE 3 : La manifestation sera suspendue d'office ou annulée en cas de force majeure, par simple décision du gestionnaire, du concessionnaire de la voie d'eau ou de la préfecture, ou par simple décision de l'organisateur qui en préviendra alors immédiatement le gestionnaire, la préfecture et tout spectateur potentiel.

ARTICLE 4 : La manifestation se déroulera sous l'entière responsabilité de son organisateur.

ARTICLE 5 : La directrice de Cabinet du Préfet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault et dont un exemplaire sera communiqué à Voies Navigables de France.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet


Elisa BASSO

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020, ou à compter de la réponse de



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture,
Secrétariat Général,
Commission Départementale d'Aménagement Commercial**

Affaire suivie par : Sofia FREDJ
Téléphone : 04 67 61 61 58 / 06 79 74 03 05
Mél : pref-cdac34@herault.gouv.fr

Montpellier, le 18 juillet 2023

Arrêté PREF34 SG CDAC n°2023-09-01

portant composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial chargée de statuer sur la création d'un ensemble commercial à CLERMONT L'HÉRAULT

Le préfet de l'Hérault

- VU** le code de commerce ;
- VU** le code de l'urbanisme ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment l'article 102 ;
- VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, notamment les articles 42 et 43 ;
- VU** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique ;
- VU** le décret n° 2015-165 du 12 février 2015, relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** le décret n°2019-331 du 17 avril 2019, relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 03 janvier 2022 instituant la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Hérault ;
- VU** la demande de permis de construire enregistrée le 23 juin 2023 en mairie de Clermont l'Hérault sous le n° PC 034 079 23 C 0037 ;
- VU** la demande enregistrée sous le n°2023/05/A le 17 juin 2023 formulée par la SCI DM, 38 rue de Mouvèdre, Espace Jules MILHAU, Les Tanes Basses, 34800 Clermont l'Hérault, en vue d'être autorisée à la création d'exploitation commerciale concernant l'extension d'un ensemble commercial par la création d'une cellule de surface de vente de 700 m², située 8 rue de Mourvèdre, Espace Jules MILHAU, ZAE Les Tanes Basses, 34 800 Clermont l'Hérault (34).

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault :

ARRÊTE :

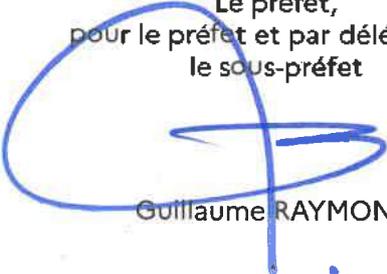
ARTICLE 1: La Commission Départementale d'Aménagement Commercial, présidée par le Préfet de

l'Hérault ou son représentant, chargée de statuer sur la demande susvisée, est constituée comme suit :

- M. le Maire de Clermont l'Hérault, commune d'implantation du projet, ou son représentant, désigné en application des articles L 2122-17 et L 2122-18 du code général des collectivités territoriales
- M. le Président de la Communauté de Communes du Clermontais, ou l'un de ses représentants
- M. le Président du SYDEL Pays Coeur d'Hérault, ou l'un de ses représentants
- M. le Président du Conseil Départemental ou son représentant, qui ne doit pas être un élu de la commune d'implantation ;
- Mme la Présidente de la Région Occitanie ou son représentant, qui ne doit pas être un élu de la commune d'implantation ;
- M. Frédéric ROIG, maire de Pégairolles-de-l'Escalette ou M. Serge PESCE, Maire de Maraussan, en qualité de représentant des maires au niveau départemental
- M. Claude REVEL, Président de la Communauté de communes du Clermontais, ou M. Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en qualité de représentant des intercommunalités au niveau départemental
- deux personnalités qualifiées choisies dans chacun des deux collèges ci-après :
 - Personnalités qualifiées en matière de consommation et de protection des consommateurs :
 - M. Yves BAILLEUX-MOREAU
 - M. Jacky BESSIERES
 - M. Thierry FOULQUIER-GAZAGNE
 - M. Roger LOUIS
 - M. Jean-Paul RICHAUD
 - Personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire :
 - M. Pascal CHEVALIER
 - Mme Florence CHIBAUDEL
 - M. Marc DEDEIRE
 - M. Laurent VASSALLO
 - M. Jean-Paul VOLLE
 - Personnalité qualifiée représentant la Chambre d'agriculture sans droit de vote et n'étant pas pris en compte dans le calcul du quorum :
 - Mme Sophie NOGUES

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont copie sera adressée, par tout moyen, aux membres de la commission ainsi qu'au demandeur

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet


Guillaume RAYMOND

2/2 Préfecture de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2

Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr/ @Prefet34



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Mission de Coordination Interministérielle**

Montpellier, le 11 juillet 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023/07/0007

Portant surclassement démographique de la commune de PORTIRAGNES

Le préfet de l'Hérault

Vu l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article L.133-19 du code du tourisme ;

Vu le décret n° 99-567 du 6 juillet 1999 pris pour l'application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté 2021/07/0004 du Préfet de l'Hérault du 12 juillet 2021 portant classement de la commune de Portiragnes (Hérault) en station de tourisme ;

Vu la délibération D 2021-11-074 du 25 novembre 2021 du conseil municipal de Portiragnes sollicitant le surclassement démographique de la commune dans la strate démographique de 20 000 à 40 000 habitants et autorisant la maire à effectuer les démarches nécessaires en vue de ce surclassement ;

Vu les éléments de calcul de la demande de surclassement transmis à cet effet par la commune de Portiragnes ;

Vu la population légale (3154 hab.) de la commune de Portiragnes à compter du 1er janvier 2020 tel qu'attesté par l'INSEE ;

Considérant que toute commune classée « station de tourisme » peut être classée dans une catégorie démographique supérieure ;

Considérant que les conditions nécessaires au surclassement de la commune de Portiragnes dans la strate démographique des communes de 20 000 à 40 000 habitants sont réunies ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

ARRÊTE

Article 1er :

La commune de Portiragnes est surclassée, en tant que station classée de tourisme, dans la catégorie démographique des communes de 20 000 à 40 000 habitants, par référence à sa population totale calculée par l'addition de sa population permanente et de sa population touristique moyenne.

Article 2 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, madame le maire de Portiragnes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général adjoint

Guillaume RAYMOND



Affaire suivie par : SB
Téléphone : 04 67 88 34 00
Mél : sp-lodeve-reglementation@herault.gouv.fr

Lodève, le 11 juillet 2023

Arrêté préfectoral n° 23-III-063

**Renouvellement de l'agrément
de l'établissement principal de la société « Cap 2000 »
pour exercer l'activité de domiciliataire d'entreprises**

Le préfet de l'Hérault

- Vu le code du commerce, notamment les articles L. 123-11-2 et suivants, et R. 123-166-1 et suivants ;
- Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;
- Vu la directive 2005/60/CE du parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;
- Vu l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment les articles 9 et 20 ;
- Vu le décret n° 2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8°, 9° et 15° de l'article L. 561-2 du code monétaire et financier et relatif à la commission nationale des sanctions (articles R. 561-43 à R. 561-50 du code monétaire et financier) ;
- Vu le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (articles R. 123-166-1 à R. 123-166-5 du code du commerce) ;
- Vu l'arrêté préfectoral 17-III-051 du 19 mai 2017 portant renouvellement de l'agrément pour exercer l'activité de domiciliataire d'entreprises, pour six ans, sous le n° DOM/34/89 de la société dénommée « Cap 2000 » ;
- Vu le dossier de demande de renouvellement d'agrément présenté par Monsieur Mahfoud BENALI agissant pour le compte de la société « Cap 2000 » en sa qualité de gérant ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-07-DRCL-0279 du 7 juillet 2022, portant délégation de signature à Monsieur Éric SUZANNE, sous-préfet de l'arrondissement de Lodève ;

Considérant que le dossier constitué à l'appui de cette demande répond aux conditions fixées par les textes susvisés pour exercer l'activité de domiciliataire d'entreprises et notamment l'article L. 123-11-3 du code du commerce

Sur proposition du sous-préfet de Lodève

arrête

Article 1 : L'agrément de la société dénommée « Cap 2000 » exploitée par Monsieur Mahfoud BENALI, dont le siège est situé Parc 2000 - 11 rue Claude FRANÇOIS à Montpellier (34080), est renouvelé pour exercer l'activité de domiciliataire d'entreprises.

Article 2 : Le renouvellement de l'agrément préfectoral est établi sous le numéro DOM/34/2023/89, pour une durée de six ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : Tout changement substantiel, toute création d'établissement secondaire par l'entreprise domiciliataire doit être déclaré dans un délai de deux mois au préfet qui a délivré l'agrément dans les conditions prévues aux articles R. 123-166-2 et R. 123-166-4 du code du commerce.

Article 4 : Dès lors que les conditions prévues à l'article 3 du présent arrêté ne sont plus respectées, l'agrément peut être suspendu ou retiré par le préfet, en application de l'article R. 123-166-5 du code du commerce.

Article 5 : Le sous-préfet de Lodève est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au gérant de la société susvisée.

Pour le sous-préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Fouad KRIDAN



Affaire suivie par : SB
Téléphone : 04 67 88 34 00
Mél : sp-lodeve-reglementation@herault.gouv.fr

Lodève, le 13 juillet 2023

Arrêté préfectoral n° 23-III-064

**Agrément pour exercer l'activité de domiciliataire d'entreprises
pour l'établissement principal de la société « Colibri »**

Le préfet de l'Hérault

- Vu le code du commerce, notamment les articles L. 123-11-2 et suivants, et R. 123-166-1 et suivants ;
- Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;
- Vu la directive 2005/60/CE du parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;
- Vu l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment les articles 9 et 20 ;
- Vu le décret n° 2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8°, 9° et 15° de l'article L. 561-2 du code monétaire et financier et relatif à la commission nationale des sanctions (articles R. 561-43 à R. 561-50 du code monétaire et financier) ;
- Vu le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (articles R. 123-166-1 à R. 123-166-5 du code du commerce) ;
- Vu le dossier de demande d'agrément présenté par Madame Céline HEREDIA agissant pour le compte de la société « Colibri » en sa qualité de gérante ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-07-DRCL-0279 du 7 juillet 2022, portant délégation de signature à Monsieur Éric SUZANNE, sous-préfet de l'arrondissement de Lodève ;

Considérant que le dossier constitué à l'appui de cette demande répond aux conditions fixées par les textes susvisés pour exercer l'activité de domiciliataire d'entreprises et notamment l'article L. 123-11-3 du code du commerce

Sur proposition du sous-préfet de Lodève

arrête :

Article 1 : La société dénommée « Colibri », exploitée par Madame Céline HEREDIA, gérante est agréée pour exercer l'activité de domiciliataire d'entreprises pour son établissement principal dont le siège social est situé 14, rue du Saint Victor à Villeneuve-les-Béziers (34420).

Article 2 : L'agrément préfectoral est établi sous le numéro DOM/34/2023/171 pour une durée de six ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : Tout changement substantiel, toute création d'établissement secondaire par l'entreprise domiciliataire doit être déclaré dans un délai de deux mois au préfet qui a délivré l'agrément dans les conditions prévues aux articles R. 123-166-2 et R. 123-166-4 du même code du commerce.

Article 4 : Dès lors que les conditions prévues à l'article 3 du présent arrêté ne sont plus respectées, l'agrément peut être suspendu ou retiré par le préfet, en application de l'article R. 123-166-5 du code du commerce.

Article 5 : Le sous-préfet de Lodève est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à la gérante de la société susvisée.

Pour le sous-préfet de Lodève et par délégation,
le secrétaire général,



Fouad KRIDAN



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
Direction territoriale Rhône-Saône
UTI – canal du Rhône à Sète

Affaire suivie par : VNF / UTI-CRS / Joseph Violin
Téléphone : 04 90 96 91 37
Mél : uti.crs-navigation@vnf.fr

Montpellier, le 13 juillet 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2023.07.DS.0432

portant mesures temporaires sur la navigation intérieure du Canal du Rhône à Sète à l'occasion de l'édition 2023 du festival « Convivencia » à Frontignan la Peyrade

Le préfet de l'Hérault

VU le code des transports ;

VU le Décret 2012-1556 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;

VU l'arrêté inter préfectoral portant Règlement Particulier de Police sur l'itinéraire Canal du Rhône à Sète et Petit-Rhône en vigueur (RPPi) ;

VU l'arrêté modifié du 28 juin 2013 portant Règlement Général de la Police de la navigation intérieure (RGPI) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-05-DRCL-175 du 3 mai 2023 donnant délégation de signature à Madame Élisabeth BASSO, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Hérault ;

VU la demande du 02 juin 2023 de l'association « Convivencia », prestataire de la Ville de Frontignan la Peyrade ;

VU l'avis favorable de la Mairie de Frontignan la Peyrade ;

Considérant le projet de la Ville de Frontignan la Peyrade, pour sa saison culturelle 2023, d'inviter l'association « Convivencia » et sa péniche sur le quai de commerce Jean-Jacques Rousseau entre les 23 et 26 juillet 2023 (amenée et repli inclus) pour y dérouler son festival du 25 juillet 2023 ;

Considérant, au regard de la sécurité fluviale, le besoin de prendre des mesures temporaires sur la voie d'eau, notamment pour que la navigation en transit demeure prioritaire dans son franchissement du secteur du Pont Mobile de Frontignan ;

Considérant la compétence du préfet de département dans le cadre évènementiel précité pour prendre des mesures temporaires sur la voie d'eau ;

Sur proposition du Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal du Rhône à Sète

ARRÊTE :

ARTICLE 1 - MESURES TEMPORAIRES SUR LA NAVIGATION INTERIEURE :

Dans le cadre de l'édition 2023 du Festival « Convivencia » à Frontignan la Peyrade, les mesures temporaires préparées par Voie Navigable de France (VNF) et inscrites au projet d'avis à batellerie joint en annexe du présent arrêté sont validées par le Préfet. Celles-ci seront diffusées dans les lignes de VNF dès parution du présent arrêté au recueil des actes administratifs. Au regard du dossier présenté, le projet d'avis à batellerie précité inclut tout périmètre du plan d'eau ainsi que toute emprise dans le temps le nécessitant.

ARTICLE 2 - STATIONNEMENT DU QUAI DE COMMERCE JEAN-JACQUES ROUSSEAU :

Seule l'unité fluviale du prestataire, la péniche « Tourmente » pourra utiliser la partie commerciale en amont du Quai Rousseau, ceci sur les lieux puis entre les moments d'arrivée et de départ de ce bateau définis au projet d'avis à batellerie joint en annexe du présent arrêté.

L'équipage anticipera ses rencontres avec toute unité fluviale à son approche, ceci pour ne jamais entraver la navigation en transit franchissant le pont mobile de Frontignan.

ARTICLE 3 - SIGNALISATION DES BATEAUX EN EXPLOITATION OU STATIONNÉS - GARDE ET SURVEILLANCE :

Lorsque les conditions de visibilité sont réduites et l'exigent (brouillard, fortes pluies), la signalisation embarquée prescrite au RGPN pour la nuit devra aussi être portée de jour.

Une garde efficace se trouvera en permanence à bord ou à proximité de l'unité fluviale utilisée. Les personnes assurant ce service devront être capables de déplacer ces unités, si nécessaire et à tout moment.

ARTICLE 4 - MANŒUVRES D'ACCOSTAGE ET DE DÉBORDEMENT :

Le pilote devra réaliser les manœuvres d'accostage et de débordement en évitant les remous pour ne porter aucun préjudice à l'ouvrage de Quai.

ARTICLE 5 - RESPECT DES RÈGLES GÉNÉRALES APPLICABLES LOCALEMENT :

Le prestataire désigné par la Ville de Frontignan devra respecter les réglementations en vigueur applicables pendant les stationnements, notamment en matière d'environnement de salubrité publique, et de nuisances sonores.

ARTICLE 6 - PUBLICITÉ ET AFFICHAGE :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault et sera consultable en Mairie de Frontignan.

ARTICLE 7 - ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le présent arrêté entrera en vigueur dès parution au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

La Directrice de Cabinet du Préfet, le Chef de l'Unité Territoriale d'itinéraire du canal du Rhône à Sète, le maire de Frontignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,



Élisa BASSO

Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2 ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXE

De

L'arrêté préfectoral

Avec

Avis à batellerie N°

FR/2023/04517

**Portant mesures temporaires sur la navigation
Intérieure du Canal du Rhône à Sète pris
Sur la branche secondaire de Frontignan à l'étang de Thau
Et à l'occasion de l'édition 2023 du festival convivencia
A Frontignan la Peyrade**

Date : 13 JUL 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/04517

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

**Autres événements (Branche secondaire de
Frontignan à l'étang de Thau // segment 7118 du CRS)**

**Festival Convivencia avec péniche Tourmente
stationnant le quai Rousseau à Frontignan**

**S'annoncer par VHF (une heure avant de franchir le pont
mobile de Frontignan -- via le canal 10) (tous les usagers -
dans les deux sens)**

- **à partir du 23/07/2023 à 19:00 au 26/07/2023 à 16:00**
 - o Canal du Rhône à Sète
entre les pk 1.030 (Amont halte fluviale de Frontignan) et pk 1.480 (Aval halte
fluviale de Frontignan)

**Limitation du stationnement (de la partie commerciale du
Quai Jean-Jacques Rousseau au seul bénéficiaire du prestataire
de la Commune) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- **à partir du 23/07/2023 à 19:00 au 26/07/2023 à 16:00**
 - o Canal du Rhône à Sète
entre les pk 1.284 (Amont quai Jean-Jacques Rousseau) et pk 1.370 (Aval quai
Jean-Jacques Rousseau) - Rive gauche

Commentaire :

En raison du Festival Convivencia, la partie commerciale du Quai Jean-Jacques Rousseau, à Frontignan accueillera la Péniche Tourmente (de type freycinet) qui sera, au besoin, menée à se déplacer pour ne pas bloquer la navigation à l'approche du site, ceci notamment lors des ouvertures quotidiennes du Pont Mobile de Frontignan.

Tout navigant prendra par VHF canal 10 l'attache du Capitaine de la péniche Tourmente pour lui préciser son gabarit et convenir avec lui de la façon de se croiser entre unités. Pour tout dysfonctionnement de la VHF, les usagers appelleront le Capitaine via le numéro suivant : 06 12 94 47 15

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES
Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,



Élisabeth BASSO

UTI Canal du Rhône à Sète
1, quai de la gare maritime
13200 ARLES
Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36